

ANNUAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

Pour l'Année 1868,

IMPRIMÉ

Sur Documents officiels, et avec l'approbation de
l'Administration supérieure.



QUIMPER,

Lion, Alphonse, imprimeur de la Préfecture.

—
1868.

Janvier. — 1868.

Les jours croissent de 31 minutes le matin et 32 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	CIRCONCISION.	7 h. 56	4 h. 12
2	jeudi.	s. Odillon, abbé	7 56	4 13
3	vendredi.	ste. Genevieve.	7 56	4 14
4	samedi.	s. Pierre-Thom.	7 56	4 15
5	dimanche.	s. Siméon styli.	7 55	4 16
6	lundi.	L'ÉPIPHANIE.	7 55	4 17
7	mardi.	s. Jean Calybit.	7 55	4 18
8	mercredi.	s. Maur, abbé.	7 55	4 20
9	jeudi.	s. Julien, mart.	7 54	4 21
10	vendredi.	s. Guillaume.	7 54	4 22
11	samedi.	ste. Hortense.	7 53	4 24
12	dimanche.	s. Benoît.	7 53	4 25
13	lundi.	s. Honorat.	7 52	4 26
14	mardi.	s. Hilaire, év.	7 52	4 28
15	mercredi.	s. Paul, ermite.	7 51	4 29
16	jeudi.	s. Marcel, pape.	7 50	4 31
17	vendredi.	s. Antoine, ab.	7 49	4 32
18	samedi.	Chaire s. Pierre.	7 48	4 33
19	dimanche.	s. Canut, mart.	7 47	4 35
20	lundi.	s. Sébastien, m.	7 47	4 36
21	mardi.	ste. Agnès, vier.	7 46	4 38
22	mercredi.	s. Vincent, mar.	7 44	4 40
23	jeudi.	s. Raymond.	7 44	4 41
24	vendredi.	conv. s. Paul.	7 43	4 43
25	samedi.	s. Charlemagne.	7 41	4 44
26	dimanche.	s. Alfred.	7 40	4 46
27	lundi.	st Jean Chrisost.	7 39	4 47
28	mardi.	s. François de sal.	7 38	4 49
29	mercredi.	ste. Martine, v.	7 37	4 51
30	jeudi.	s. Pierre Nolasq.	7 35	4 53
31	vendredi.	s. Romain, rel.	7 34	4 54

Premier quart le 3 ; pleine lune le 9 ;
dernier quart le 16 ; nouvelle lune le 24.

Février.

Les jours croissent de 46 minutes le matin et 54 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Ignace, évê.	7 h.33	4 h.56
2	dimanche.	PURIFICATION.	7 32	4 57
3	lundi.	s. Blaise, évêq.	7 31	4 59
4	mardi.	s. André Corsin	7 29	5 1
5	mercredi.	s. Vaast.	7 27	5 2
6	jeudi.	ste. Dorothee.	7 25	5 4
7	vendredi.	s. Romuald.	7 24	5 6
8	samedi.	s. Jean de Math.	7 22	5 7
9	dimanche.	<i>Septuagésime.</i>	7 21	5 9
10	lundi.	ste. Apoline, v.	7 19	5 11
11	mardi.	ste. Scolastique.	7 17	5 12
12	mercredi.	s. Thimotee, év.	7 16	5 14
13	jeudi.	s. Eucher.	7 14	5 15
14	vendredi.	s. Guillaume, d.	7 12	5 17
15	samedi.	s. Blaise, évê.	7 11	5 19
16	dimanche.	s. martinien.	7 9	5 20
17	lundi.	<i>Sexagésime.</i>	7 7	5 22
18	mardi.	ste Marguerite.	7 5	5 24
19	mercredi.	s. Male, ermite.	7 4	5 25
20	jeudi.	s. Simeon, évê.	7 2	5 27
21	vendredi.	s. Matthias.	7 0	5 29
22	samedi.	s. Porphyre, év.	6 58	5 30
23	dimanche.	<i>Quinquagésime.</i>	6 56	5 32
24	lundi.	s. pierre damien	6 54	5 34
25	mardi.	s. Valentin.	6 52	5 35
26	mercredi.	<i>Les Cendres.</i>	6 50	5 37
27	jeudi.	s. Casimir.	6 48	5 38
28	vendredi.	ste Perpétue.	6 46	5 40
29	samedi.	s. Paul, Evêque		

Premier quart. le 1; Pleine lune le 8; Dernier quart.
le 15; Nouvelle lune le 23.

Mars.

Les jours croissent de 55 min. le matin et 54 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	<i>Quadragesime.</i>	6 h.44	5 h.41
2	lundi.	s. Césaire.	6 42	5 43
3	mardi.	ste. Pulchérie.	6 40	5 45
4	mercredi.	<i>Quatre-Temps.</i>	6 38	5 46
5	jeudi.	s. Thomas d'Aq.	6 36	5 48
6	vendredi.	ste Françoise, v.	6 34	5 49
7	samedi.	s. Ludger, év.	6 32	5 51
8	dimanche.	<i>Reminiscere.</i>	6 30	5 52
9	lundi.	ste Honorine.	6 28	5 54
10	mardi.	ste. Eudoce, m.	6 26	5 56
11	mercredi.	s. Jean L'aum.	6 24	5 57
12	jeudi.	Les 40 Martyrs.	6 22	5 59
13	vendredi.	ste Bathilde.	6 20	6 0
14	samedi.	s. Longin, mart.	6 16	6 2
15	dimanche.	<i>Oculi.</i>	6 15	6 3
16	lundi.	s. Guénolé.	6 14	6 5
17	mardi.	s. Vatrice.	6 12	6 6
18	mercredi.	ste Julie, v.	6 10	6 8
19	jeudi.	s. Joseph.	6 8	6 9
20	vendredi.	s. Alexandre.	6 6	6 11
21	samedi.	s. Victorien.	5 3	6 12
22	dimanche.	<i>Letare.</i>	5 1	6 14
23	lundi.	s. Benoît, ab.	5 59	6 15
24	mardi.	s. Gilbert.	5 57	6 17
25	mercredi.	ANNONCIATION.	5 55	6 18
26	jeudi.	ste Balbin.	5 53	6 20
27	vendredi.	s. Lubin.	5 51	6 21
28	samedi.	s. Zachari, p.	5 48	6 23
29	dimanche.	<i>La Passion.</i>	5 46	6 24
30	lundi.	s. Jean Climaque.	5 44	6 26
31	mardi.	s. Athanase, év.	5 42	6 27

Premier quart. le 2; Pleine lune le 8; Dernier quart.
le 16; Nouvelle lune le 24; Premier quat. le 31.

Avril.

Les jours croissent de 50 minutes le matin et 50 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	s. Pierre, mart.	5h. 40	6h. 29
2	jeudi.	s. Vincent ferr.	5 38	6 30
3	vendredi.	s. François de p.	5 36	6 32
4	samedi.	s. Aybert, erm.	5 34	6 33
5	dimanche.	<i>Les Rameaux.</i>	5 32	6 35
6	lundi.	s. Prudent.	5 30	6 36
7	mardi.	s. Gaultier.	5 28	6 38
8	mercredi.	ste. Vautrude, v.	5 26	6 39
9	jeudi.	ste Marie égypt.	5 24	6 41
10	vendredi.	VENDREDI SAINT.	5 22	6 42
11	samedi.	s. Léon.	5 20	6 44
12	dimanche.	PAQUES.	5 18	6 45
13	lundi.	s. Jules.	5 16	6 47
14	mardi.	st Eucher.	5 14	6 48
15	mercredi.	s. Nicolas la ro.	5 12	6 49
16	jeudi.	ste. Herménégild.	5 10	6 51
17	vendredi.	s. Pierre gonsal.	5 8	6 52
18	samedi.	s. Paterne.	5 6	6 54
19	dimanche.	<i>Quasimodo.</i>	5 4	6 55
20	lundi.	s. Joachim, ser.	5 2	6 57
21	mardi.	ste. Beuve, vier.	5 0	6 58
22	mercredi.	s. Anselme, ar.	4 58	7 0
23	jeudi.	ste Opportune.	4 56	7 1
24	vendredi.	ste. Agnès, relig.	4 54	7 3
25	samedi.	s. Marc, <i>abstin.</i>	4 53	7 4
26	dimanche.	s. Sotère, pape.	4 51	7 6
27	lundi.	s. Marcellin, p.	4 49	7 7
28	mardi.	ste. Zite, vierg.	4 47	7 9
29	mercredi.	s. Platon, abbé.	4 45	7 10
30	jeudi.	s. Phil., s. Jacq.	4 44	7 11

Pleine lune le 7; Dernier quart. le 14.
Nouvelle lune le 22; Premier quart. le 29;

Mai.

Les jours croissent de 39 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	s. Ronan, év.	4h. 42	7h. 13
2	samedi.	s. Pamphile. m.	4 40	7 14
3	dimanche.	ste. Monique, v.	4 39	7 16
4	lundi.	ste. Lédumine.	4 37	7 17
5	mardi.	s. Georges, m.	4 35	7 19
6	mercredi.	<i>S. Jean P. L.</i>	4 34	7 20
7	jeudi.	s. Pie, pape.	4 32	7 21
8	vendredi.	s. Stanislas,	4 31	7 23
9	samedi.	s. Désiré év.	4 29	7 24
10	dimanche.	s. Antoine, év.	4 28	7 26
11	lundi.	s. Jean silenc.	4 26	7 27
12	mardi.	s. Mayeux, ab.	4 25	7 28
13	mercredi.	s Erembert.	4 23	7 30
14	jeudi.	s. Isidore.	4 22	7 31
15	vendredi.	s. Ubald, évêq.	4 20	7 32
16	samedi.	s. Félix de gant.	4 19	7 34
17	dimanche.	s. Bernadin.	4 18	7 35
18	lundi.	<i>Rogations.</i>	4 17	7 36
19	mardi.	s. Yves.	4 16	7 38
20	mercredi.	s. Pierre célest.	4 14	7 39
21	jeudi.	ASCENSION.	4 13	7 40
22	vendredi.	st Hospice.	12	7 41
23	samedi.	s. Beuvon, of.	4 11	7 42
24	dimanche.	s. Guibert.	4 10	7 43
25	lundi.	ste. Magdeleine.	4 9	7 44
26	mardi.	s. Urbain.	4 8	7 45
27	mercredi.	s. Philippe de N.	4 7	7 46
28	jeudi.	Oct. Ascension,	4 6	7 47
29	vendredi.	s. Vital, mart.	4 5	7 48
30	samedi.	s. Hugues, év.	4 4	7 50
31	dimanche.	PENTECOTE.	4 3	7 50

Pleine lune le 6; Dernier quart. le 14;
Nouvelle lune le 22; Premier quart. le 28.

Juin.

Les jours croissent de 6 minutes le matin et 14 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	ste. Fébronie, m.	4h. 3 7 52
2	mardi.	ste. Édiltrude, v.	4 2 7 53
3	mercredi.	<i>Quatre-temps.</i>	4 2 7 54
4	jeudi.	ste Emilie.	4 1 7 55
5	vendredi.	s. Mamert, év.	4 1 7 56
6	samedi.	ste Clotilde:	4 0 7 56
7	dimanche.	LA TRINITÉ.	4 0 7 57
8	lundi.	s. Siméon de tr.	3 59 7 58
9	mardi.	s. Norbert, év.	3 59 7 58
10	mercredi.	s. Médard, év.	3 59 8 59
11	jeudi.	LA FÊTE-DIEU.	2 58 8 0
12	vendredi.	ss. Prim et Fé.	3 58 8 0
13	samedi.	ste. Cather de s.	3 58 8 1
14	dimanche.	ste Marguerite.	3 58 8 2
15	lundi.	s. Cather. de sien.	3 58 8 3
16	mardi.	s. Gilbert, s. Hub.	3 53 8 3
17	mercredi.	s. Barnabé, ap.	3 58 8 3
18	jeudi.	s. Antoine de p.	3 58 8 4
19	vendredi.	s. Basile, év.	3 58 8 4
20	samedi.	s. Ladislas, roi.	3 58 8 4
21	dimanche.	<i>Oct. Fête-Dieu.</i>	3 58 8 5
22	lundi.	s. Avit, abbé.	3 58 8 5
23	mardi.	s. Louis gonsal.	3 59 8 5
24	mercredi.	s. Jean-Baptiste.	3 59 8 5
25	jeudi.	s. Taraise, évêq.	3 59 8 5
26	vendredi.	ss. Jean et Paul.	3 59 8 5
27	samedi.	s. Irénée.	4 0 8 5
28	dimanche.	s. Léon, pape.	4 0 8 5
29	lundi.	ss. Pierre et Paul	4 1 8 5
30	mardi.	s. Paul, évêque.	4 2 8 6

Pleine lune le 5; Dernier quart. le 13;
Nouvelle lune le 20; Premier quart. le 27.

Juillet.

Les jours diminuent de 28 minutes le matin et 28 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	s. Thibault, er.	4 h. 2 8 h. 5
2	jeudi.	Visit. de N. D.	4 3 8 4
3	vendredi.	s. Germain, év.	4 3 8 4
4	samedi.	ste Sophie.	4 4 8 4
5	dimanche.	s. Pierre de lux.	4 5 8 3
6	lundi.	s. Goar, prêtre.	4 5 8 3
7	mardi.	s. Guillebaud.	4 6 8 2
8	mercredi.	ste. Elisabeth, v.	4 7 8 2
9	jeudi.	ste. Victoire.	4 8 8 1
10	vendredi.	7 Frères martyrs.	4 9 8 1
11	samedi.	s. Pie, pape.	4 10 8 0
12	dimanche.	s. Jean galbert.	4 11 7 59
13	lundi.	s. Anaclet, pape.	4 12 7 58
14	mardi.	s. Bonaventure.	4 13 7 58
15	mercredi.	s. Henri, emp.	4 14 7 57
16	jeudi.	N. D. des Carmes.	4 15 7 56
17	vendredi.	s. Alexis.	4 16 7 55
18	samedi.	s. Vincent de p.	4 17 7 54
19	dimanche.	ste Marguerite.	4 18 7 53
20	lundi.	s. Praxède, v.	4 19 7 52
21	mardi.	s. Appollinaire.	4 20 7 51
22	mercredi.	ste. Magdeleine.	4 21 7 50
23	jeudi.	ste. Christine.	4 23 7 49
24	vendredi.	s. Jacques, ap.	4 24 7 48
25	samedi.	s Pantaléon.	4 25 7 46
26	dimanche.	ste. Anne.	4 26 7 45
27	lundi.	s. Nazaire.	4 28 7 44
28	mardi.	s. Jean colomb.	4 29 7 43
29	mercredi.	ste. Marthe, v.	4 30 7 41
30	jeudi.	s. Germain, év.	4 32 7 40
31	vendredi.	s. Ignace, jés.	4 33 7 38

Pleine lune le 4; Dernier quart. le 13;
Nouvelle lune le 19; Premier quart. le 26.

Août.

Les jours diminuent de 47 minutes le matin et 48 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Gérard, ab.	4h.34 7h.37
2	dimanche.	s. Gilles, abbé.	4 35 7 36
3	lundi.	ste. Cunégonde.	4 37 7 34
4	mardi.	s. Dominique.	4 38 7 33
5	mercredi.	N. d. des neiges.	4 40 7 31
6	jeudi.	Transfiguration.	4 41 7 29
7	vendredi.	s. Alphonse, p.	4 42 7 28
8	samedi.	s. Cyriaque.	4 44 7 26
9	dimanche.	s. Romain, m.	4 45 7 24
10	lundi.	s. Laurent, m.	4 46 7 23
11	mardi.	ste. Suzanne, v.	4 48 7 21
12	mercredi.	ste. Claire.	4 49 7 19
13	jeudi.	ste Anastas e.	4 51 7 18
14	vendredi.	<i>Vigile jeune.</i>	4 52 7 16
15	samedi.	ASSOMPTION.	4 53 7 14
16	dimanche.	s. Hyacinthe.	4 55 7 12
17	lundi.	s. Roch, confes.	4 56 7 11
18	mardi.	s. Joachim.	4 58 7 9
19	mercredi.	s. Louis, évêque.	4 59 7 7
20	jeudi.	s. Bernard, ab.	5 0 7 5
21	vendredi.	s. Eusebe, pr.	5 2 7 3
22	samedi.	ste Claire, de m.	5 3 7 1
23	dimanche.	s. Philippe.	5 5 6 59
24	lundi.	s. Louis, roi.	5 6 6 57
25	mardi.	s. Barthélémy.	5 8 6 55
26	mercredi.	s. Zéphirin, p.	5 9 6 53
27	jeudi.	s. Césaire, év.	5 10 6 51
28	vendredi.	s. Augustin, év.	5 11 6 49
29	samedi.	s. Fiacre.	5 13 6 47
30	dimanche.	ste. Rose, vierge.	5 15 6 45
31	lundi.	s. Raimond.	5 16 6 43

Pleine lune le 3; Dernier quart, le 11;
Nouvelle lune le 18; Premier quart, le 15.

Septembre.

Les jours diminuent de 51 m. le matin et 51 m. le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Mammas, m.	5 17 6 40
2	mercredi.	s. Etienne, roi.	5 19 6 39
3	jeudi.	s. Méry, abbé.	5 20 6 37
4	vendredi.	s. Laurent, jus.	5 22 6 35
5	samedi.	s. Bertin, abbé.	5 23 6 33
6	dimanche.	s. Maurille, évé.	5 25 6 31
7	lundi.	s. Elzéar.	5 26 6 29
8	mardi.	NATIVITÉ N. D.	5 27 6 27
9	mercredi.	s. Faucas, mar.	5 29 6 25
10	jeudi.	s. Nicolas Tolen	5 30 6 23
11	vendredi.	s. Patient, évé.	5 32 6 21
12	samedi.	s. Guy.	5 33 6 18
13	dimanche.	s. Achard, abbé.	5 34 6 16
14	lundi.	Lambert.	5 36 6 14
15	mardi.	ste Hildegarde.	5 37 6 12
16	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	5 39 6 10
17	jeudi.	s. Thomas.	5 40 6 8
18	vendredi.	s. Eustache, m.	5 42 6 6
19	samedi.	s. Mathieu, apô.	5 43 6 4
20	dimanche.	ste. Ursule, v.	5 44 6 2
21	lundi.	s. Maurice, m.	5 46 5 59
22	mardi.	ste Thègle, vier.	5 47 5 57
23	mercredi.	s. Gérard, évé.	5 49 5 55
24	jeudi.	s. Firmin, évé.	5 50 5 53
25	vendredi.	s. Cyp. et Just.	5 52 5 51
26	samedi.	s. Com et Dam.	5 53 5 49
27	dimanche.	s. Vencelas, m.	5 55 5 47
28	lundi.	s. Michel, arch.	5 56 5 44
29	mardi.	s. Jérôme, doc.	5 57 5 42
30	mercredi.	Exaltation ste. c.	5 59 5 40

Pleine lune le 2; Dernier quart, le 9;
Nouvelle lune le 16; Premier quart, le 23.

Octobre.

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et 52 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Rémy, arch.	6h- 0	5h.38
2	vendredi.	ss. Angès gard.	6 2	5 36
3	samedi.	s. François d'ass.	6 3	5 34
4	dimanche.	ste Aure.	6 5	5 32
5	lundi.	s. placide, m.	6 6	5 30
6	mardi.	s. Bruno.	6 8	5 28
7	mercredi.	s. Louis bertran.	6 9	5 26
8	jeudi.	ste Brigitte, v.	6 11	5 24
9	vendredi.	s. Denis, m.	6 12	5 22
10	samedi.	s. François bor.	6 14	5 20
11	dimanche.	s. Nicaise, m.	6 15	5 18
12	lundi.	ste. Thérèse, v.	6 17	5 15
13	mardi.	s. Édouard.	6 18	5 13
14	mercredi.	s. Caliste, pape.	6 20	5 11
15	jeudi.	s. Gal, ab.	6 21	5 9
16	vendredi.	ste. Hedvige, v.	6 23	5 7
17	samedi.	s. Luc, évang.	6 25	5 5
18	dimanche.	s. pierre, d'alc.	6 26	5 4
19	lundi.	s. Caprès, m.	6 28	5 2
20	mardi.	s. Hilarion, ab.	6 29	5 0
21	mercredi.	s. Godefroy.	6 31	5 58
22	jeudi.	s. Florent, év.	6 32	4 56
23	vendredi.	s. Séverin, év.	6 34	4 54
24	samedi.	s. Magloire, év.	6 35	4 52
25	dimanche.	ss Crépin et crép.	6 37	4 51
26	lundi.	s. Évariste, p.	6 39	4 49
27	mardi.	s. pierre pascat.	6 40	4 47
28	mercredi.	ss. Simon et Jud.	6 42	4 45
29	jeudi.	ste. Ernilinde.	6 43	4 44
30	vendredi.	ste Pélagie.	6 45	4 42
31	samedi.	<i>Vigile et jeuno.</i>	6 47	4 40

Pleine lune le 1; Dernier quart. le 9; Nouvelle lune le 15; Premier quart. le 23; Nouvelle lune, le 31.

Novembre.

Les jours diminuent de 40 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	TOUSSAINT.	6h.48	4h.3g
2	lundi.	<i>Les Morts.</i>	6 50	4 37
3	mardi.	s. Guinal, abbé.	6 51	4 35
4	mercredi.	s. Charles bor.	6 53	4 34
5	jeudi.	s. Marcien, er.	6 55	4 32
6	vendredi.	s. Léonard, er.	6 56	4 31
7	samedi.	s. Hambon.	6 58	4 29
8	dimanche.	s. André avellin.	7 0	4 28
9	lundi.	s. Martin, év.	7 1	4 26
10	mardi.	<i>Dédicace s. Cor.</i>	7 3	4 25
11	mercredi.	s. Saturnin, m.	7 4	4 23
12	jeudi.	s. André, ap.	7 6	4 22
13	vendredi.	s. Stanislas.	7 7	4 21
14	samedi.	s. Malo, év.	7 9	4 20
15	dimanche.	ste EUGÉNIE.	7 11	4 18
16	lundi.	s. Grégoire th.	7 12	4 17
17	mardi.	s. Martin, pape.	7 14	4 16
18	mercredi.	s. Edmond, arch.	7 15	4 15
19	jeudi.	ste Elisabeth, v.	7 17	4 14
20	vendredi.	s. Félix de valois.	7 18	4 13
21	samedi.	Présentation.	7 20	4 12
22	dimanche.	ste Cécile, v.	7 21	4 11
23	lundi.	s. Clément, pape.	7 23	4 10
24	mardi.	s. Jean de la cr.	7 24	4 9
25	mercredi.	ste. Catherine, v.	7 26	4 8
26	jeudi.	ste Geneviève.	7 27	4 7
27	vendredi.	s. Franc. Xavier.	7 29	4 7
28	samedi.	s. Maxime.	7 30	4 6
29	dimanche.	<i>L'Avent.</i>	7 31	4 5
30	lundi.	ss. Innocens.	7 32	4 5

Dernier quart. le 7; Nouvelle lune le 14; Premier quart. le 22; Pleine lune le 30.

Décembre.

Les jours diminuent de 10 minutes le matin et 2 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Brice, év.	7h. 34	4h. 4
2	mercredi.	ste. Barbe, v.	7 35	4 4
3	jeudi.	s. Nicolas, év.	7 37	4 3
4	vendredi.	s. Eloi, év.	7 38	4 3
5	samedi.	ste Léocadie.	7 39	4 2
6	dimanche.	s. Ambroise, év	7 40	4 2
7	lundi.	s. Spiridion, év.	7 41	4 2
8	mardi.	CONCEPTION.	7 42	4 2
9	mercredi.	s. pierre chrisos.	7 43	4 1
10	jeudi.	s. Sabas, abbé.	7 44	4 1
11	vendredi.	s. Tual, év.	7 45	4 1
12	samedi.	St. Corentin.	7 46	4 1
13	dimanche.	s. Spiridion, év.	7 47	4 1
14	lundi.	ste. Luce, v.	7 48	4 1
15	mardi.	s. Eusèbe, év.	7 49	4 1
16	mercredi.	quatre-temps.	7 50	4 2
17	jeudi.	s. Jean capistr.	7 51	4 2
18	vendredi.	s. Julien, sab	7 51	4 2
19	samedi.	s. Damase, pape.	7 52	4 2
20	dimanche.	ste. Elizabeth, v.	7 53	4 3
21	lundi.	s. Malachi, év.	7 53	4 3
22	mardi.	s. Thomas, ap.	7 54	4 4
23	mercredi.	s. Servule.	7 54	4 4
24	jeudi.	Vigile jeune.	7 55	4 5
25	vendredi.	NOEL.	7 55	4 5
26	samedi.	s. Étienne, m.	7 55	4 6
27	dimanche.	s. Jean évang.	7 55	4 7
28	lundi.	s. Thomas, mar.	7 56	4 7
29	mardi.	s. Othon.	7 56	4 8
30	mercredi.	s. Théodore.	7 56	4 9
31	jeudi.	s. Sylvestre.	7 56	4 11

Dernier quart. le 6; Nouvelle lune le 14;
Premier quart. le 22; Pleine lune le 29.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de LOUIS-NAPOLÉON, roi de Hollande, et de HORTENSE-EUGÉNIE, reine de Hollande, marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

De ce Mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

PRINCIPALES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — **FRANÇOIS-JOSEPH I^{er}** (Charles), né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le 2 décembre 1848.

Belgique. — **LÉOPOLD II** (Louis-Philippe-Marie-Victor), né le 9 avril 1835, proclamé roi des Belges, le 17 décembre 1865, succède à son père Léopold I^{er}.

Espagne. — **ISABELLE II** (Marie-Louise), née le 10 octobre 1830, reine d'Espagne, le 29 septembre 1833.

Etats-Romains. — **VIE IX** (Mastai Foresti), né à Sinigaglia, le 13 mai 1792; élu pape à Rome, le 16 juin 1846, couronné le 21.

Grande-Bretagne. — **VICTORIA I^{re}** (Alexandrine), née le 24 mai 1819, fille de feu Edouard-Auguste, duc de Kent, frère des feus rois Georges IV et Guillaume IV; succède à ce dernier le 20 juin 1837.

Prusse. — **GUILLAUME I^{er}** (Frédéric-Louis), succède à son frère Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861.

Russie. — **ALEXANDRE II** (Nicolaïovitch), né le 29 avril 1818, succède à son père l'empereur Nicolas I^{er}, le 2 mars 1855.

Italie. — **VICTOR-EMMANUEL II** (Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), né le 14 mars 1820, succède à son père, le 23 mars 1849.

Portugal. — **DOM LUIS I^{er}**, né le 31 octobre 1838, succède à son frère, le 11 novembre 1861.

Pays-Bas. — GUILLAUME III, né le 19 février 1817, succède à son père, le 12 mai 1849.

Suède et Norvège. — CHARLES XV (Louis-Eugène), né le 3 mai 1826, succède à son père, le roi Oscar I^{er}, le 8 juillet 1859.

Danemark. — CHRISTIAN IX, né le 8 avril 1818, succède au roi Frederic VII, le 15 novembre 1863.

Turquie. — ABDUL-AZIZ-KHAN, né le 9 février 1830, succède à son frère, le 25 juin 1861.

Grèce. — GEORGES I^{er}, né le 24 décembre 1845, roi des Hellènes, le 27 juin 1863.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Leurs Excellences :

E. ROUHER (G. *), sénateur, ministre d'État;

BAROCHE (G. *), sénateur, membre du Conseil privé, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes;

Le maréchal VAILLANT (G. *), sénateur, grand maréchal du Palais, membre du Conseil privé, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts;

MAGNE (G. *), sénateur, membre du Conseil privé, ministre des Finances;

Le maréchal NIEL (G. *), sénateur, ministre de la Guerre;

Le marquis de MOUSTIER (G. *), ministre des Affaires étrangères;

L'amiral RIGAUD DE GENOUILLY (G. *), sénateur, ministre de la Marine et des Colonies;

PINARD (O. *), ministre de l'Intérieur;

DURUY (C. *), ministre de l'Instruction publique;

DE FORCADE LA ROQUETTE (G. O. *), ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics;

VUITRY (G. O. *), ministre Président le Conseil d'État.

NOTICE DU DÉPARTEMENT.

Limites. — Le département du Finistère est compris entre les 47° degré 42 minutes et 48° degré 46 minutes de latitude, et entre les 5° degré 42 minutes et 7° degré 28 minutes de longitude à l'ouest du méridien de l'Observatoire de Paris. Il est limité : au sud et à l'ouest, par l'Océan, au nord, par la Manche, à l'est, par les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Etendue et superficie. — La plus grande longueur du département, de l'ouest à l'est, entre la pointe occidentale de l'île d'Ouessant et le petit hameau de End-Meur (3500^m nord-est du Guerlesquin) est de 124 kilomètres (31 lieues).

Sa largeur, du nord au sud, entre l'île de Batz et les îles de Glénan, est de 122 kilomètres (30 lieues et demie).

La longueur développée du littoral atteint 485 kilomètres (121 lieues et demie).

La superficie du département est de 672,171 hectares, ce qui correspond à 6,721,710,000 mètres carrés.

Orographie. — Le département du Finistère est un pays montueux et très-accidenté, le sol y est extrêmement inégal et coupé d'espace en espace par des montagnes et des collines. Deux chaînes de montagnes assez peu élevées, mais remarquables par la rapidité de leur élévation et l'aspérité de leur forme, le traversent au nord et au sud. Elles sont désignées sous le nom de Montagnes d'Arrez et de Montagnes Noires. Les Montagnes d'Arrez se dirigent de l'est-nord-est vers l'ouest-sud-ouest. Elles atteignent une élévation de 400 mètres à la chapelle Saint-Michel près Brasparts et se maintiennent à 380 mètres pendant plusieurs lieues. Les Montagnes Noires ont une direction générale est-ouest; leur hauteur peut être évaluée, au maximum, à 350 mètres.

Hydrographie. — Les principales rivières sont, parmi celles qui se jettent dans la Manche, le Douaron, le Dossen, la Penzé, l'Aberwrach, l'Aberbenoit, et parmi celles dont les eaux se rendent à l'Océan, l'Aberildut, l'Elorn, l'Aulne,

le Goyen, l'Odet, l'Aven et la Laita, formée de la réunion de l'Isle et de l'Ellé.

Un trait caractéristique des rivières du Finistère, est la largeur et surtout la profondeur de leur lit jusqu'à plusieurs lieues dans l'intérieur des terres. Cette particularité leur permet de transmettre l'action de la marée à une assez grande distance de leur embouchure, et c'est elle qui a donné naissance à cette série de petits ports méditerranéens si favorables à l'importation et à l'exportation des denrées du petit cabotage. Indépendamment des ports de Roscoff, de Portsall, du Conquet, de Camaret, de Douarnenez, de Concarneau, qui sont assis au bord même de la mer, le département du Finistère compte douze ports intérieurs, savoir : Morlaix, l'Aberwrach, Brest, Landerneau, le Faou, le Port-Launay, Audierne, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper, Pont-Aven et Quimperle.

Climat. — Généralement humide. Cependant l'air est vif et bon. Pas de chaleurs excessives en été ni de froids rigoureux en hiver. C'est l'automne qui est la saison la plus agréable. Peu de neige, mais pluies fréquentes. Les vents dominants sont le nord-ouest, l'ouest et le sud-ouest.

Voies de communication. — Le département est traversé par deux chemins de fer (de Paris à Brest et de Nantes à Landerneau), par cinq routes impériales d'une longueur de 421.242 mètres, quatorze routes départementales, d'une longueur de 493.124 mètres; quarante-huit chemins de grande communication, d'une longueur de 1 141.000 mètres, et vingt-quatre chemins d'intérêt commun, partie à l'étude.

Une section du canal de Nantes à Brest traverse l'arrondissement de Châteaulin et passe à ou près Carhaix, Châteauneuf, Châteaulin et le Port-Launay.

Productions. — Le département produit des céréales, notamment du froment et du seigle en quantité plus que suffisante pour la nourriture des habitants; on y cultive aussi beaucoup d'avoine et de sarrasin; quantité de pommes de terre et de légumes, qui forment presque la seule nourriture des cultivateurs. Culture en grand des papais, des choux et des oignons; chanvre et lin; point

de vignes; bon pâturage; quelques forêts; élève en grand des chevaux de trait; bêtes à cornes, de petit taille, mais robustes et d'une bonne qualité laitière; éducation des abeilles; poissons de mer et d'eau douce.

Minéralogie. — Mines de fer, de houille, de zinc, mines de plomb argentifère de Poullaouen et du Huelgoat (aujourd'hui abandonnées).

Carrières de granit, de porphyre, de serpentine, de quartz, de belles pierres de taille; carrières d'ardoises d'excellente qualité, à Pleyben, Châteaulin, Châteauneuf et Saint-Ségal; argile de faïence; pierres à aiguiser les faulx.

Commerce et industrie. — Manufactures de toiles à voiles et de toile blanche, occupant plus de 1500 ouvriers; fabrique d'objets d'équipement militaire; fabriques de soude de varech, de produits chimiques, savon vert, huile de lin chandelles, bougies stéariques; corderies, faïenceries, papeteries, tanneries considérables; manufactures de papiers peints; manufacture impériale des tabacs, occupant de 1.100 à 1.200 ouvriers; usines à gaz; minoteries, etc.; carrières d'ardoises, occupant plus de 600 ouvriers et produisant annuellement 4.360.000 ardoises; 450 foires environ se tiennent annuellement dans le département; les principaux objets de transaction consistent en beurre, grains, bestiaux, chevaux, toile, cire et miel. Le relevé du mouvement de la navigation donne, en 1864, pour tous les ports du département, 12.037 navires à l'entrée et 12.009 navires à la sortie; l'importation et l'exportation réunies présentent un total de 428.257 tonneaux de marchandises; 4.575 navires ont, en outre, relâché, pendant la même année, dans les ports du département. — Pêche de la sardine, employant, chaque année, de 1.200 à 1.400 bateaux montés par plus de 6.000 hommes; cette pêche se fait surtout à Douarnenez et à Concarneau; son produit en sardines et en huile est évalué, année moyenne, à plus de trois millions de francs.

Divisions administratives. — Le département du Finistère forme le diocèse de Quimper et Léon (suffragant de Rennes); il fait partie de la 16^e division militaire (Rennes),

et du 5^e corps d'armée (Tours); il ressort de la Cour Impériale de Rennes; de l'Académie de Rennes, de la 5^e légion de gendarmerie (chef-lieu Rennes); du 2^e arrondissement maritime (Brest); de la 12^e inspection des Ponts et Chaussées; de la 23^e conservation des forêts (Rennes); de l'arrondissement minéralogique de Rennes; de la 1^{re} région agricole (nord-ouest). — Il comprend 5 arrondissements, 43 cantons, 56 perceptions, 285 communes et 662,485 habitants.

Monuments historiques. — Notre-Dame du Folgoët; cathédrale de Quimper; ancienne cathédrale et clocher du Créis-Ker à Saint-Pol-de-Léon; église Sainte-Croix de Quimperlé; église et calvaire de Pleyben; église de Loc-tudy; église de Loc-Ronan Coat-Névet; chapelle de Saint-Herbot, près Loqueffret; église de Lambader, près Plouvorn; église de Pont-Croix; église de Saint-Jean du Doigt; église de Penmarc'h; chapelle de Daoulas.

Contributions. — Revenu public en 1866 :

Contributions directes. . . .	4,585,805 fr.
Contributions indirectes. . .	10,133,107
Enregistrement et domaines. .	3,955,857
Douanes.	968,105
Postes.	446,772
Télégraphie privée.	63,509

Total.. . . . 20,153,155 fr.

BIOGRAPHIE.

Le Finistère est la patrie des amiraux *Lamotte-Piquet*, de *Kersaint*, de *Kerguelen*, *Cosmao*, *Emeriau*, de *Linois*; de l'illustre commandant de la *SURVEILLANTE*, du *Couédic*; du général *Moreau*; du célèbre *Corret de Latour-d'Auvergne*, premier grenadier de France; du lieutenant-général *d'Aboville*.

Il compte parmi ses illustrations :

Le jurisconsulte *Eguiner Barron*;
Les docteurs *Gourmelin* et *Laennec*;

Le chanoine *Moreau*, auteur de l'Histoire de la Ligue en Bretagne;

Le missionnaire *Le Nobletz*;

Albert Le Grand, auteur de la Vie des Saints de Bretagne;

Les Pères *Hardouin*, *Bougeant*, *André* et *Le Guillou*;

L'historien *Dom Morice*;

Le critique *Fréron*;

L'abbé *Bérardier*, député du Clergé à l'Assemblée constituante; l'abbé *Royou*, célèbre journaliste;

L'ingénieur *Choquet de Lindu*; *Morvan*, poète et littérateur; l'historien *Royou*.

Députés du département au Corps Législatif.

Quimper et Quimperlé. MM.	le comte DU COUÉDIC (O. *).
Brest.	CONSEIL (O. *).
Morlaix.	L. DEIN (*).
Châteaulin.	BOIS-VIEL (*).

TABLEAU DES PRÉFETS

Qui se sont succédé dans le Finistère depuis la création des Préfectures.

NOMS DES PRÉFETS.	DATE de leur nomination.	DATE de leur installation.
MM.		
DIDELOT.....	4 avril 1800	4 mai 1800
RUDLER.....	23 janvier 1801	10 mars 1801
NIOLLIS.....	17 avril 1805	3 mai 1805
BOUVIER-DUMOLARD....	12 février 1810	17 février 1810
Baron ABRIAL.....	12 mars 1813	19 avril 1813
Comte de SAINT-LUC....	10 juin 1814	22 juin 1814
CHAZAL.....	30 mars 1815	27 avril 1815
DE CINTRÉ.....	14 juillet 1815	28 juillet 1815
Comte d'ARROS.....	10 février 1819	1 ^{er} mars 1819
DES ROTOURS, baron DE CHAULIEU.....	19 juillet 1820	12 août 1820
Narquis DE FORESTA....	2 janvier 1823	2 mars 1823
Comte DE CASTELLANE....	1 ^{er} sept. 1824	16 octob. 1824
LE BASTARD DE KERGUIFF- FINEC, Membre du Conseil gé- néral, a rempli les fonctions de Préfet du 5 au 25 août 1830.		
ROUILLÉ D'ORFEUIL.....	12 août 1830	25 août 1830
BILLIARD.....	30 nov. 1830	18 janv. 1831
PELLENC.....	14 mai 1831	28 mai 1831
LEPASQUIER.....	8 juin 1832	17 juin 1832
MERCIER.....	21 sept. 1834	16 octob. 1834
Baron BOUILLÉ.....	21 octob. 1836	décemb. 1836
TASSEL.....	Commissaires du Gou- vernement provisoire.	3 mars 1848
MORHÉRY.....		14 mars 1848
LE PÊCHEUR-BERTRAND....	2 juin 1848	11 juin 1848
BRISOT-THIVARS.....	11 octob. 1848	19 octob. 1848
B. DEVÈS.....	11 mai 1850	22 mai 1850
C ^{te} DE SAINTE-HERMINE..	11 déc. 1851	13 déc. 1851
Baron CH. RICHARD.....	13 déc. 1851	17 déc. 1851

ADMINISTRATIONS CIVILES

Et Services qui s'y rattachent.

PRÉFECTURE.

M. le baron CH. RICHARD (C. ✱, O. I.), préfet

M. FLEURET (✱), Secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. LE GUAY, Prosper; (✱), vice-président. | MM. Ch. RABOT (✱, O. A.),
PAGÈS. | JAUBERT.

Secrétaire-Greffier :

M. Cozic, sous-chef de la 3^{me} division.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

CABINET DU PRÉFET.

MM. N., Chef.

PINOT, Sous-Chef.

Attributions :

Distribution des dépêches.
Feuilles de rappel.
Recueil des Actes administratifs. — Impression et distribution.
Affaires confidentielles et réservées.
Police politique.
Etrangers réfugiés. — Surveillance, Subsidés,
Passeports à l'étranger.

Presse. — Journaux et écrits périodiques. — Annonces judiciaires. — Notes communiquées. — Publications.
Imprimerie et Librairie. — Dépôt légal. — Colportage.
Théâtres. — Surveillance. — Spectacles forains, Saltimbanques.

Personnel administratif. — Sous-Prefets, Conseillers de Préfecture : Congés, Delegations.

Maires et Adjoint. — Nominations, Démissions, Suspensions, Révocations.

Commissaires de Police. — Nominations, Révocations. — Rapports.

Administrations financières. — Personnel; Nomination de surnuméraires; Trésoriers-Payeurs généraux et Receveurs particuliers des finances; Percepteurs et percepteurs surnuméraires; Nominations; Congés; Prestation de serment.

Postes. — Personnel; Nominations.

Télégraphie. — Personnel; Nominations.

Fêtes et Cérémonies publiques. — Convocations. — Préseances.

Listes électorales. — Formation. — Révision annuelle.

Corps Législatif — Election des Députés.

Conseil général et Conseils d'arrondissement. — Elections. — Convocations. — Nomination des Présidents et Secrétaires. — Publication de procès-verbaux.

Conseils municipaux. — Elections. — Suspension, Dissolution.

Légion d'Honneur et Médailles militaires.

Belles actions. — Demandes de récompenses. — Prix Monthyon.

Encouragements aux Beaux-Arts et aux Lettres. — Musées, Bibliothèques, Sociétés savantes.

Erection de Monuments. — Souscriptions diverses.

Loteries. — Autorisations.

Debits de Tabacs. — Nomination des titulaires.

1^{re} DIVISION.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

MM. MORCRETTE, CHEF.

RICHARD, Sous-Chef.

Attributions :

Police générale. — Recherche des individus signalés. — Surveillance des condamnés libérés. — Passeports avec secours de route. — Moyens de transport. — Emigration. — Passage en Algérie. — Vente et convois de poudre.

Police spéciale. — Recherches dans l'intérêt des familles; police des mœurs.

Police municipale et rurale. — Examen des Arrêtés des Maires.

Police des Cabarets. — Autorisations; Surveillance; Fermeture.

Police sanitaire. — Épidémies. — Conseils d'hygiène et de salubrité. — Service sanitaire maritime; Direction de la Santé; Agences et Commissions sanitaires. — Exhumation et transport de corps. — Santé publique.

Etablissements insalubres et incommodes; Logements insalubres.

Police médicale. — Cours d'accouchement. — Vaccine. — Inspection des pharmacies et magasins d'épicerie. — Remèdes secrets.

Prisons. — Personnel; Commissions de Surveillance; Service médical et religieux; Adjudication des Fournitures; Régime et discipline intérieurs; Loyer des Prisons et maisons de dépôts; Détenus militaires et marins; Produit du travail; Vestiaire et Couchage; Corps-de-Garde; Transfèrement des Condamnés; Travail annuel des Grâces.

Jeunes Détenus. — Transfèrement dans les Colonies pénitenciaires; Mise en liberté provisoire; Patronage.

Poids et Mesures. — Personnel des Vérificateurs. — Tournées périodiques et extraordinaires. — Matrices et Rôles. — Surveillance du Service. — Matériel des Bureaux.

Douanes et Contributions indirectes. — Impôt sur le Sel; Approvisionnements en franchise de droits; Manufacture impériale des Tabacs de Morlaix; Fournitures; Adjudications.

Postes. — Transport des Dépêches; Service général; Franchises; Création de bureaux.

Chasse. — Ouverture et clôture — Délivrance des Permis. — Nomination des Officiers de l'ouvèterie. — Battues. — Primes pour la Destruction des Animaux nuisibles.

Pêche côtière et fluviale. — Règlements. — Récolte et incinération du Goémon.

Agriculture. — Chambres consultatives. — Associations et Comices agricoles. — Primes et encouragements. — Enseignement agricole: Ecoles impériales d'agriculture; Ecole pratique d'irrigation et de drainage du Lézardeau; Ferme-Ecole de Trévarez; Cours d'agriculture et Ferme d'application annexés à l'école des Likès. — Externat agricole du Lézardeau. — Crédit Foncier. — Drainage; Irrigations; Terres vaines et vagues; Défrichements. — Engrais et amendements.

Elève du Cheval et du Bétail. — Dépôts d'Etalons; Stations d'Etalons; Etalons approuvés et autorisés. — Commissions hippiques. — Courses de Chevaux — Primes et encouragements aux races chevaline, bovine, ovine et porcine. — Ecoles et Artistes vétérinaires. — Epizooties.

Sinistres et Evénements malheureux. — Secours pour Incendies, Inondations, Pertes de Bestiaux, etc.

Subsistances. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Règlement de la Boulangerie et de la Boucherie. — Commerce des Grains. — Situation et produit des Récoltes.

Foires et Marchés. — Demandes diverses.

Commerce. — Tribunaux et Chambres de commerce. — Chambres consultatives — Agents Consulaires. — Bourses; Courtiers de marchandises; Agents de change. — Ecole supérieure du Commerce — Exportations et Importations. — Compagnies d'Assurances.

Secours aux Colons réfugiés de Saint-Pierre et de Saint-Domingue.

Industrie. — Brevets d'invention et de perfectionnement. — Exposition des produits de l'Industrie. — Travail des enfants dans les Manufactures. — Apprentissage industriel — Livrets d'ouvriers. — Ecole d'Arts et Métiers d'Angers; Ecole des Arts et Manufactures.

Statistique agricole et industrielle. — Questionnaires quinquennal et annuel. — Travaux des Commissions cantonales.

Population. — Mouvement et Dénombrement.

Etat civil. — Confection des Registres annuels et des Tables décennales. — Transmission des Actes de département à département — Naturalisation.

Pensions civiles. — Désignation des médecins assermentés.

Liste du Jury. — Formation annuelle. — Convocation des Jurés.

Tableau des distances légales.

Archives départementales, communales et hospitalières. — Personnel; Commission de surveillance; Service général; Autorisations de recherches; Versements opérés par les diverses administrations au dépôt départemental.

Bibliothèques Administratives. — Abonnements divers et Achats de livres pour la Préfecture et les Sous-Préfectures; Rédaction des Catalogues; Publications administratives.

Annuaire départemental. — Publication, distribution.

Instruction publique. Conseil départemental; Convocation; Procès-verbaux des séances. — Lycées et Collèges; Concours; Bourses. — Ecole normale primaire. — Ecoles primaires publiques. — Personnel des Instituteurs et Institutrices. — Ecoles primaires privées. — Encouragements et Secours, — Salles d'Asile. — Secours pour Maisons d'école. — Comptabilité de l'Instruction primaire.

Garde nationale. — Organisation, Service et Armement. — Sapeurs-pompiers.

Recrutement de l'Armée. — Opérations diverses qui s'y rattachent. — Réserve, Casernement, Gîtes d'étapes, Gar-nisons. — Poursuite des Déserteurs et Insoumis. — Noti-

fication des Jugements militaires. — Secours aux anciens militaires et à leurs familles.

Remonte de la Cavalerie — Achat de chevaux.

Gendarmerie — Formation et emplacement des Brigades. — Casernement.

Ecoles polytechnique, Spéciale militaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, d'Hydrographie et de Saumur. — *Prytanée Impérial militaire.* — Inscription des Candidats; Demande de Bourses et Trousseaux.

Inscription maritime. — Invalides, Débiteurs ou Créanciers de la marine.

Légalisation des signatures des Maires et autres Fonctionnaires administratifs.

2^e DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES.

MM. MADURON, CHEF.
BOSCHET, Sous-Chef.

Attributions :

Service général des Ponts et Chaussées. — Personnel des Ingénieurs et Conducteurs. — Nomination des Agents secondaires, Cantonniers et Eclusiers. — Congés. — Chemins de fer. — Routes impériales et départementales. — Ports maritimes de commerce — Phares et Fanaux — Navigation intérieure et Canalisation. — Classements, Déclassements et Rectifications de voies de communication. — Travaux neufs et d'entretien; Instruction des projets. — Adjudications. — Contentieux. — Domaine des Routes, Quais et Chemins de halage. — Alignements et Autorisations de rebâtir et de réparer. — Elagage. — Ponts à Péage. — Bacs et Bateaux.

Service des Chemins vicinaux. — Personnel des Agents-Voyers et Cantonniers : Concours, Nominations. — Chemins de grande et de petite communication et d'intérêt commun. — Classements, Déclassements et Rectifications. — Travaux; Adjudications. — Alignements. — Elagages. — Contentieux. — Ressources vicinales. — Répartition

des Fonds départementaux. — Prestations. — Emploi. — Réclamations des Prestataires; Instructions, Pourvois. — Chemins ruraux. — Plans d'alignements des villes et des bourgs.

Police de la grande et de la petite Voirie, du Roulage et de la Navigation. — Poursuite des Contraventions. — Répression des anticipations. — Inspection des Voitures publiques; Autorisations de mettre en circulation.

Police des Eaux. — Moulins et Usines. — Règlements d'eau. — Curage, élargissement et redressement des cours d'eau. — Barrages d'irrigations.

Mines et Carrières. — Surveillance et Police des Exploitations — Répression des Contraventions. — Ecole des Mineurs de Saint-Etienne. — Agent-Voyer souterrain.

Machines à vapeur. — Etablissement et Surveillance.

Télégraphie. — Service général; Travaux.

Bâtiments civils. — Construction, Réparation et Entretien des Edifices diocésains et des édifices départementaux. — Nomination des Architectes du département et des arrondissements.

Loyers des Sous-Préfectures et des Tribunaux

Mobiliers — Acquisition et Entretien des Mobiliers de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des Tribunaux, de l'Evêché, etc. — Inventaires et Récolements. — Vente des Objets réformés.

Assurances des édifices départementaux.

Servitudes militaires.

Poudrerie du Pont-de-Buis.

Eropriation pour cause d'utilité publique, en ce qui touche tous les travaux autres que ceux qui ont un caractère purement communal.

Tenue du Répertoire des Actes soumis à l'Enregistrement.

Domaines et Enregistrement. — Personnel; Creation de bureaux; Lais et Relais de mer; Vente et Location de biens domaniaux; Vente de Produits divers; Remise et Remboursement de Rentes; Domanialité maritime; Etablissement de Parcs à huîtres et de Réservoirs à Poissons.

Forêts. — Ventes de Bois et Coupes annuelles. — Constructions et Servitudes tolérées. — Location de la chasse. — Autorisations.

3^e DIVISION.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

MM. RABOT, ALPHONSE, *Chef*.
GLEMAEC et COZIG, *Sous-Chefs*.

Attributions :

Comptabilité générale. — Inspection des Finances. — Tenue des Registres de comptabilité. — Mandatement des dépenses et Contrôle des pièces justificatives. — Contrôle des versements effectués aux Recettes des Finances; Enregistrement et visa des Récépissés. — Surveillance des Caisses publiques; Vérification et clôture des écritures au 31 décembre. — Rentes sur l'Etat; Inscriptions départementales.

Comptabilité départementale. — Formation du Budget départemental. — Délégations. — Mandatement des Dépenses. — Compte départemental. — Produits éventuels. — Emprunts et Impositions extraordinaires. — Contributions des Propriétés départementales.

Emploi du Fonds de l'Abonnement. — Traitement des Employés et Gens de service de la Préfecture. — Caisse des retraites. — Fournitures de bureaux; Impressions au compte de l'abonnement.

Contributions directes. — Répartement et Sous-Répartement des contingents. — Arrêtés et émission des Rôles généraux et spéciaux. — Nomination des Répartiteurs. — Réclamations des Contribuables: Instruction, pourvois. — Etat des Cotes irrécouvrables et indûment imposées, Ordonnances de décharges. — Réimpositions. — Compte d'emploi du Fonds de non-valeurs. — Poursuites, Contraintes. — Contribution des Biens de main-morte.

Cadastré. — Personnel, Travaux, Comptabilité. — Circonscriptions territoriales.

Biens et revenus communaux. — Acquisitions, Aliénations; Echange: Location, Entretien. — Coupes de bois. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers; Liquidation des Rentes foncières et anciennes redevances. — Dons et Legs. — Terres vaines et vagues; Partages et Cantonnements entre communes ou avec des particuliers. — Octrois municipi-

paux; Création, Révision des Tarifs. — Droits de Place, de Mesurage, de Pesage et de Jaugeage dans les Halles, Foires et Marchés. — Taxes des Chiens. — Amendes de police. — Emprunts et Impositions extraordinaires.

Fonctionnaires municipaux. — Receveurs municipaux. — Receveurs des Etablissements de bienfaisance. — Employés des Octrois. — Gardes champêtres. — Nomination et Révocation. — Gardes particuliers.

Travaux communaux. — Construction et Réparations des Maisons communes, Maisons d'école, Collèges, Salles d'Asile, Hospices et Hôpitaux, Eglises, Presbytères, Cimetières, Haïles, Abattoirs, etc. — Demandes de Secours. — Comité des travaux communaux.

Comptabilité communale et hospitalière. — Règlement des Budgets. — Crédits supplémentaires. — Examen des Comptes administratifs. — Cotisations municipales. — Comptes rendus par les Receveurs municipaux et les Receveurs des Etablissements de bienfaisance; Suite à donner aux Injonctions, Pourvois.

Etablissements charitables. — Hospices et Hôpitaux. — Bureaux de bienfaisance. — Personnel des Commissions administratives. — Acquisitions, Aliénations et Echanges; Legs et Donations. — Demandes de Secours.

Institutions de Prévoyance et d'Assistance. — Sociétés de Secours mutuels; Caisse de Retraite pour la vieillesse; Société de Charité maternelle; Crèches. — Assistance judiciaire. — Organisation de Secours médicaux pour les malades indigents des campagnes. — Mendicité; Police; Extinction.

Dépôts d'Aliénés. — Personnel. — Commission de surveillance; Reunions et délibérations. — Malades; Admissions et sorties. — Régime intérieur; Service médical. Fixation des Contingents du département, des Communes et des Familles.

Enfants trouvés. — Placement dans les Hospices dépositaires. — Surveillance et Inspection des enfants et des Nourrices. — Dépenses. — Fixation des Contingents communaux.

Sourds-Muets, Aveugles. — Admission dans les Etablissements spéciaux du département.

Monts-de-Piété. — Caisse d'épargne.
Cultes. — Etablissement de Cures et Succursales. —
Institution de Vicariats. — Bourses au grand Séminaire.
— Secours aux anciens Prêtres et Religieuses.
Fabriques des Paroisses. — Organisation des Conseils. —
Constructions, Acquisitions, Aliénations, Echanges
Rentes sur l'Etat et sur particuliers. — Legs et Donations.
— Erection de chapelles en chapelle de secours.
Communautés religieuses. — Fondations. — Acquisi-
tions, Aliénations, Legs et Donations.
Contentieux des Communes, des Etablissements de Bien-
faisance et des Fabriques. — Autorisation d'ester en Jus-
tice.

Les Bureaux de la Préfecture ouvrent tous les jours, en toute saison, les jours fériés exceptés, à neuf heures du matin, et ferment à quatre heures du soir.

MM. les Fonctionnaires publics ont entrée dans les bureaux tous les jours de midi à trois heures.

Le Public n'y est admis que les mercredi et samedi de midi à trois heures. Il est en outre reçu, tous les jours et à toute heure, à la Division du Secrétariat général, pour la délivrance et les visas des Passeports et les légalisations, et à la Division de l'administration départementale et communale pour le visa des récépissés délivrés par les Comptables du Trésor.

Toutes autres entrées doivent être demandées, par écrit, à M. le Secrétaire général.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

M. LE MEN, archiviste, inspecteur des Archives communales et hospitalières du Département.

Classement et conservation des Archives. — Communication des titres sans déplacement. — Délivrance des extraits ou expéditions.

COMMISSION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

MM. NOUET, président. | MM. de Jacquolot.
 L'abbé Goujon (*). | A. de Blois, secrétaire.
 L'abbé du Marhallach. |

CONSEIL GÉNÉRAL.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
Briec	MM. GUÉGUEN, adjoint-Maire à Briec.
Concarneau	Le Comte de CHAUVEAU, propriétaire à Beuzec-Long.
Douarnenez	HALNA DU FRÉTAY, maire de Ploaré.
Fouesnant	V. ROUSSIN, propriétaire à Plomelin.
Plogastel-St-Germain	Le Comte de CARNÉ (*), propriétaire à Quimper.
Pont-Croix	HIGNARD (*), maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé	DE PASCAL, maire de Ploneur.
Quimper	GUYOT (*), avoué à Quimper.
Rosporden	LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, maire d'Elhant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton	Le Vice-Amiral Comte BOUT-VILLAUMEZ (G. O. *), sénateur.
Brest, 2 ^e canton	LE TESSIER DE LAUNAY (*), ingénieur civil à Brest.
Brest, 3 ^e canton	TRITSCHLER (*), ingénieur civil à Brest.
Daoulas	GOUBIN, maire de Plougastel-Daoulas.
Landerneau	BONAMY (*), procureur impérial à Brest.
Lannilis	MORVAN, maire de Lannilis.
Lesneven	LE MOINE, juge de paix à Plabennec.
Ile d'Ouessant	CONSEIL (O. *), député au Corps législatif.
Plabennec	Le Contre-Amiral LAVAUD (G. O. *), propriétaire à Bohars.
Ploudalmézeau	CAROF, juge de paix à Ploudalmézeau.
Ploudiry	BOUCHER (*), maire de Ploudiry.
Saint-Renan	DE KERSAUSON DE PENNEDREFF (G. O. *), capitaine de vaisseau, à Brest.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Arrondissement de Morlaix.

	MM.
Landivisiau.	ABGRALL, propriétaire, maire de Lampaul.
Landneur.	Le Vicomte DE KERSAUSON, propriétaire à Plouézec'h.
Morlaix.	BIENVENUE, avoué à Morlaix.
Plouescat.	DEIN (*), député au Corps législatif.
Plouigneau.	Le Cte DE GUERNISAC, maire de Plouigneau.
Plouzévédé.	TANGUY, notaire à Berven.
Saint-Pol-de-Léon.	N...
Saint-Thégonnec.	Le Marquis DE LESCOAT, propriétaire à Pleybert-Christ.
Sizun.	BOUCHER, juge de paix.
Taulé.	QUÉINEC, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	GAUBERT, notaire à Carhaix.
Châteaulin.	LACOSTE (*), prés. honor. à Châteaulin.
Châteauneuf.	BERNARD, médecin à Châteauneuf.
Crozon.	E. BOIS-VILL (*), député au Corps législatif.
Le Faou.	DE POMPERY (*), agriculteur à Rosnoën.
Huelgoat.	LE DUFF DE MÉSONAN (C. *), sénateur.
Pleyben.	LE BRETON (Max.), maire de Pleyben.

Arrondissement de Quimper.

Arzano.	DE KEROUALLAN, propriétaire à Arzano.
Bannalec.	CHARDON, maire de Bannalec.
Pont-Aven.	GUYBO (O. *), conseiller à la Cour de cassation.
Quimperlé.	Le Cte DU Coudic (O. *), maire de Quimperlé, député au Corps législatif.
Scaër.	F. DE KERÉGU (*), négociant à Brest.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

CANTONS	NOMS DES CONSEILLERS.
---------	-----------------------

Arrondissement de Quimper.

	MM.
Briec.	BOZEC, maire de Briec.
Concarneau.	GUILLOU, pilote à Concarneau.
Douarnenez.	GOUZIL, maire de Pouldergat.
Fouesnant.	LECAIN, maire de Gouesnach.
Plogastel-St-Germain.	VIER, maire de Peumerit.
Pont-Croix.	DELÉCLUSE-TRÉVOËDAL, négociant à Audierne.
Pont-l'Abbé.	PAISANT, maire de Pont-l'Abbé.
Quimper.	VEISSEYRE (*), maire de Quimper.
Rosporden.	COTTEN, adjoint-maire à Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton.	DUBREUIL (*), maire de Saint-Marc.
Brest, 2 ^e canton.	GUÉZENNEC, négociant à Lambézellec.
Brest, 3 ^e canton.	DESTRAIS (*), capitaine d'artillerie en retraite à Brest.
Daoulas.	E. VILLIERS, propriétaire à Brest.
Landerneau.	BAZIN, Jules, négociant à Landerneau.
Lannilis.	DE POULPIQUET, maire de Plouguerneau.
Lesneven.	PILVEN, maire de Guissény.
Ouessant.	MALGORN, propriétaire.
Plahennec.	PIDOUX (*), juge de paix à Brest.
Ploudalmézeau.	GUILLARD, maire de Ploudalmézeau.
Ploudiry.	GUÉGUEN, maire de La Martyre.
Saint-Renan.	LE VESSEL, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	LE FOLLÉZOU, notaire à Carhaix.
Châteaulin.	CHAUVEL, maire de Châteaulin.
Châteaulin.	BALCON, maire de Plomodiern.
Châteauneuf.	LE ROUX, propriétaire à Trégourez.
Crozon.	LOUBOUTIN, maire de Crozon.
Le Faou.	CHARTEL, maire du Faou.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'arrondissement de Châteaulin.

	MM.
Huelgoat.. . . .	FÉGEAN, juge de paix.
Pleyben.	DERRIEN, propriétaire à Lennon.
Pleyben.	LE GUYADER, maire de Brasparts.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	QUÉINEC, cultivateur à Landivisiau.
Lanmeur.. . . .	MAHÉ, maire de Plougasnou.
Morlaix.	TILLY, maire de Morlaix.
Plouescat.	CABON DE MÉSORMEL, maire de Plouescat.
Plouigneau.. . . .	CAMUS, cultivateur à Botsorhel.
Plouézé-dé.	AUDREN DE KERDREL, propr. à Plouvorn.
Saint-Pol-de-Léon.. .	HUON DE KERMADEC, propriétaire à Saint-Pol-de-Léon.
Saint-Thégonnec.. .	BRETON, Alain, adjoint-maire à Saint-Thégonnec.
Sizun.	EUZEN, cultivateur à Sizun.
Taulé.	DE GRAINVILLE, propriétaire.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	JÉGO, propriétaire à Arzano.
Bannalec.. . . .	LANCIEN, cultivateur à Melgven.
Bannalec.. . . .	LE PUSTOC'H, cultivateur à Bannalec.
Port-Aven.. . . .	LE CLERC DE FRESNE (O. *), capitaine de frégate, en retraite à Moëlan.
Port-Aven.. . . .	DE SOLMINIHAC, propriétaire à Riec.
Quimperlé.. . . .	CHANCELLEY, aîné, propr. à Quimperlé.
Quimperlé.	AUDRAN, notaire à Quimperlé.
Scaër.	OLLIVIER, juge de paix à Scaër.
Scaër.	DANIEL, notaire à Querrien.

SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES
DU DÉPARTEMENT.

ARRODISSEMENT DE QUIMPER

COMPRENANT

62 COMMUNES.

Cet arrondissement est composé de neuf cantons :
Briec, Concarneau, Douarnenez, Fouesnan', Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper et Rosporden.

Population. 130,973 habitants.
Superficie 139,436 h. 79 a. 03 c.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Briec. — 2 Communes.</i>		
Briec.	Bozec.	Guéguen et Hémon.
Landrévarzec.		Croissant, adj. spécial
Landudal.		
Langolen.	Péron.	Barre.
<i>Concarneau. — 4 Communes.</i>		
Beuzec-Conn.	Le Crane.	Le Cran.
Concarneau.	Lemarchadour.	Rabot, de Frollo
Lanriec.	Cotten.	Glémarec.
Trégunc.	Prouhet(✱).	Le Sellin, Gourmelen.
<i>Douarnenez. — 6 Communes.</i>		
Douarnenez.	Magne.	Celton, Jézéquel.
Guengat.	Chuto.	Bidon.
Ploaré.	Du Frétay.	Le Moan.
Le Juch.	Louboutin.	Le Berre, Le Quéau.
Plogonec.		
Pouldergat.		
Poullan.	Gouzil.	Quideau
Tréboul.	Treuttel.	Le Marchand, Castrec
<i>Fouesnant. — 6 Communes.</i>		
Clohars-Fouesnant.	Cloarec.	Cte de Lanascot.
Fouesnant.	Parquer.	Carrer, Merrien.
La Forêt.	Lecain.	Cosquerie.
Gouesnach.		
Perguet.		
Pleuven.	Friant.	Le Clinche.
Saint-Evarzec.	Hélias.	Clorennec.
	Kerliézec-Royou.	Lebreton.
<i>Plogastel-St-Germain. — 10 Communes.</i>		
Guiler.	Burel.	Queffurus.
Lanudec.	Hénaff.	Guéguen.
Peumerit.	Voquer.	L'Helgoualch.
Plogastel-St-Germ.	Labatard.	Léhenaff.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	opulat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 6,666 Habitants. — Superficie 12,183 h. 26 a. 44 c.</i>				
Marzin	Faucon-Dumont.	10491	5726	Briec.
Louarn	"	"	"	—
Le Boule'h	"	"	"	—
Rogé	Roudot	1692	940	—
<i>— 10,170 Habitants. — Superficie 9,179 h. 08 a. 04 c.</i>				
Le Grand.	"	2884	1735	Concarneau.
Hugot.	N.	116	3555	—
Chesnel.	"	1111	1342	—
Moguen.	Lelouarn	5066	3538	—
<i>— 18,003 Habitants. — Superficie 17,104 h. 36 a. 80 c.</i>				
"	Lair.	69	5434	Douarnenez.
Messenger.	Beullier.	2270	1265	Quimper
Boga.	Jan.	2717	2454	Douarnenez.
Gourvez.	"	"	"	—
Pennarun.	Bocquené.	5413	2944	—
Fromentin.	Sœur St-Alphonse.	2995	2353	—
Hameury.	Boëté	3637	3616	—
Salaun.	"	"	"	—
<i>— 7,536 Habitants. — Superficie 12,967 h. 29 a. 13 c.</i>				
Le Gouézec.	Le Du.	1301	669	Fouesnant.
Leguillou.	Rogel.	5071	3442	—
Guillerm.	"	"	"	—
Floch.	Mlle Lesper.	1707	829	—
Rospars.	"	1053	705	—
Boisseau.	"	1369	736	—
Horrollou.	Mlle Kerliézec-Royou.	2464	1155	—
<i>— 16,571 Habitants. — Superficie 22,809 h. 88 a. 08 c.</i>				
Le Coat.	"	1425	602	Plogast-St-G.
Suignard.	Quéré.	2056	1047	—
Le Michel.	Arhan.	1983	1370	—
Cornec.	Berriet.	2950	1769	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton de</i>		
Plonéis.	Lefloch.	Cornec.
Plonéour.	Daniel.	Bergot, Guichaoua.
Plovan.	Kerouédan.	Nicolas.
Plozévet.	Le Berre.	Bolzer, Quéré.
Pouldreuzic.	Guichaoua.	Simon.
Lababan.		Hascoët.
Tréogat.	Voquer.	

Pont-Croix. — 12 communes.

Audierne.	De Mésonan (C. *).	Delécluse-Trévoédal.
Beuzec-Cap-Sizun.	Riou.	Le Bouis.
Clédén-Cap-Sizun.	Donnart.	Poulhazan.
Esquibien.	Le Dréau.	Masson.
Goulien.	Donnart.	Lebars.
Mahalon.	Bihan.	Savina.
Meilars.	Claguin.	Souben.
Plogoff.	Yvenou.	Marchand.
Plouhinec.	Colin.	Pichavant, Piriou.
Pont-Croix.	Hignard (*).	Le Bris-Durest.
Primelin.	Poulhazan.	Dagorn.
Seins (Ile de).	Hervis.	Milliner.

Pont-l'Abbé. — 11 communes.

Combrit.	Biger.	Mavic.
Loctudy.	Briant de Laubrière.	Péron.
Pennmarch.	Courtois.	Guiziou.
Plobannalec.	Le Guirriec.	Cossec.
Plomeur.	De Pascal.	Volant, Le Drézen.
Pont-l'Abbé.	Paisant.	Moysan, de Talhouët.
St-Jean-Trolimon.	Le Garrec.	Tanneau.
Treffiat.	Le Lec.	Riou.
Tréguennec.	Legarrec.	Balouin.
Tréméoc.	Le Roux.	Quinion.
Tudy (Ile).	Le Pemp.	Kerest.

DE QUIMPER (Suite).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>Plogastel-Saint-Germain.</i>				
Le Goff.	Mahieu.	3 69	1323	Quimper.
Quelennec.	Rolland.	4850	3308	Pont-l'Abbé.
Bourdct.	Bolzer.	16 18	13 9	Plogast-St-G.
Clévarac.	Sr Marie de la Mis.	2725	3384	Pont-Croix.
Kerlan.	Sr Marie de l'Enf. J.	1678	1790	Plogastel.
Kersaudy.	"	"	"	—
Charlès.	"	951	589	—

— 22,024 Habitants. — Superficie 17,701 h. 41 a. 49 c.

Joncourt.	Le Quéré.	287	1805	Audierne.
Coulm.	Borvon.	3468	22 9	Pont-l'Abbé
Nicol.	Gueguéniat.	1898	2388	Audierne.
Stanguenneec.	Gloaguen.	15 1	2 74	—
Floc'hlay.	Laurent.	1279	1115	—
L'Helgoualch.	"	2139	1373	Pont-Croix.
Mazeas.	Cohenner.	1467	1068	—
Hingant.	Sr Marie-Euphémie.	1167	1 90	Audierne.
Le Doaré.	Bonnard.	28 5	3736	Pont-Croix.
Yvenat.	Boubellec.	77	2442	—
Guéguen.	Saillour.	872	1490	Audierne.
Lozach'h.	Sœur St-Tugdual.	"	654	—

— 19,315 Habitants. — Superficie 16,491 h. 79 a. 13 c.

Tilly.	Sœur Alix.	2332	1836	Pont-l'Abbé.
Kerjean.	Le Tanter.	1263	1910	—
Pouliquen.	Durand.	16 8	2227	—
Kersaudy.	Sœur Ste-Elysée.	1781	1979	—
Combot.	Le Folcalvez.	3212	2956	—
Jartel.	Frère Florent.	1 47	4526	—
Laurent.	Caradec.	1468	1102	—
Besnier.	Faucheur.	814	885	—
Paillart.	"	960	591	—
Jezégon.	Guillou.	1166	731	—
Pellen.	Sr Marie-Athanase.	38	572	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Quimper. — 7 communes.</i>		
Ergué-Armel.	Guillard (O. ✱).	Le Brusque.
Ergué-Gabéric.	Le . oux.	Le Corre.
Kerfeunteun.	Danion.	Danion, Guézennec.
Penhars.	Thomas.	Lecœur.
Plomelin.	Daniel.	Cloarec.
Pluguffan.	Larhant.	Gélot.
Quimper.	Veisseyre (✱).	Chauvel, Hémery.
Saint-Mathieu.		
Locmaria.		
<i>Rosporden. — 4 communes.</i>		
Elliant.	De Rosencoat.	Cotten, Jaouen.
Rosporden.	Prévost.	Billette.
Saint-Yvi.	Guiffant.	Lahuc.
Tourch.	Guyader.	Carnot.

DE QUIMPER (*Fin*).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 23,930 Habitants. — Superficie 18,224 h. 83 a. 64 c.</i>				
Romégou.	Sicot	3462	2058	Quimper.
Jézéquel	Le Roux.	3988	2286	—
Bolloré.	”	3215	2811	—
Le Grand.	Grall	15 8	1117	—
Le Brun.	Sœur St-Roch.	2608	1500	—
Morvan.	Sœur St-Stanislas.	3 09	1626	—
Lamarque	Frère Corèbe	202	12532	—
dePenfeunteyo	Frère Agathonique	”	”	—
Bertévas	”	”	”	—
<i>— 6,458 Habitants. — Superficie 12,774 h. 83 a. 09 c.</i>				
Guizouarn	Petit.	7030	2984	Rosporden.
Bernard	Campion	1070	1284	—
Guiffant	”	2703	1360	—
Garé	L'abbé Pluchon.	1969	830	—

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Cet Arrondissement est composé de **83 Communes** formant
12 Cantons.

Brest (3 cantons), Daoulas, Ile d'Ouessant, Landerneau,
Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau, Ploudiry
et Saint-Renan.

Population. 230,316 habitants.

Superficie.. . . . 141,442 h. 88 a. 71 c.

MILA DE CABARIEU (*), Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de *MM.* les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Brest (1^{er} canton). — 1 commune</i>		
Brest.	Kerros (*).	Troude (O. *), Hesse (O. *), Gérodiad (*), Villiers.
* N.-D. du Carmel.		
<i>Brest (2^e canton). — 6 communes.</i>		
Brest.	"	"
* Saint-Martin.	"	"
Bohars.	Prével.	Kervennic.
Gouesnou.	Treut.	Le Gars.
Guilers.	Le Tisser de Launay (*).	Segalen.
Lambézellec.	Michel Morand (*).	Le Norment, Goy.
Saint-Marc.	Dubreuil (*).	Garzuel.
<i>Brest (3^e canton). — 2 communes.</i>		
Brest (côté de R).	"	Le Guen.
St-Pierre-Quilbign.	Pochard.	Lars, Quémeneur.
<i>Daoulas. — 10 communes.</i>		
Daoulas.	Danguy des Déserts	Le Bourg.
Hanvec.	Saliou.	Malégol, Le Borgne.
Hôpital-Camfrout.	Bourhis.	Le Cam.
Irvillac.	Billant.	Morvan, Marhic.
Logonna-Daoulas.	Le Hir.	Le Cann.
Loperhet.	Goubin (*).	Maugéroux.
Plougastel-Daoulas.	Goubin, René.	Nicole, Calvez.
Rumengol.	Luguern.	Goarguen.
Saint-Eloy.	Morvan.	Hascoët.
Saint-Urbain.	Jan.	Billand.
<i>Landerneau. — 9 communes.</i>		
Dirinon.	De Lesguern.	Le Bot.
Guipavas.	Delagarde.	Riou-Kerangal, Goret.
La Forest.	Jézéquel.	Morvan.
Landerneau.	Grandjean.	Ollivier, Despinoy.
Pencran.	De Lesguern.	Rolland.
Plouédern.	Pouliquen.	Creff.
Saint-Divy.	Lemeur.	Le Roux.

DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 30,036 Habitants. (*)</i>				
Mercier	Caroff, Uzel, Billon.	"	30036	Brest.
Gozanet	Gaudon, f. Justinien	"	"	—
<i>— 37,834 Habitants. — Superficie 5,906 h. 60 a. 65 c.</i>				
Berthou	Laurent.	"	19576	Brest.
Chouffeur	"	558	950	—
Monot	Jézéquel.	1016	1479	—
Grevén Kerverson	Chauvé	1898	1803	—
Mengant.	Gourmelon Broquin	2069	12216	—
Cocaign.	Balay.	3631	1310	—
<i>— 36,358 Habitants (**). — Superficie 1,708 h. 08 a. 02 c.</i>				
Quéinec	Kergorlay.	"	80235	Brest.
Keriel	Boucher. fr. Népoinecne.	1708	6123	—
<i>— 19,859 Habitants. — Superficie 22,326 h. 85 a. 87 c.</i>				
Robic	Philippot.	166	1315	Daoulas.
Craéc.	Paul.	5948	3350	Le Faou.
Pavec.	"	1076	956	Daoulas.
Le Roux	Jean.	3133	2620	—
Le Bars.	Labrousse.	1331	1827	—
L'Hostis	Brélivet, Louis	2031	1415	—
Lelouet	Créac'h, Frédéric.	4821	6282	—
Tréguier	Labitte.	858	511	Le Faou.
Lecan	Postic, Yves.	1241	490	—
Fénoux.	"	1556	1063	Landerneau.
<i>— 20,540 Habitants. — Superficie 16,184 h. 26 a. 11 c.</i>				
Le Traon.	Douenne.	3301	1711	Landerneau.
L'Hostis.	Tanguy.	5021	602	Guipavas.
Lesueur	"	920	6458	Landerneau.
Mathieu.	Maupin.	1337	7853	—
Daniellou.	Le Houez.	817	614	—
N.	Dalidec.	1961	1445	—
Postec	Frère Alexis.	852	670	—

(*) Superficie totale de Brest, 382 h. 07 a. 71 c.

(**) Population totale de Brest, 79,947 habitants.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton</i>		
Saint-Thonan.	Du Beaudiez.	Berthou.
Trémaouézan.	Frémont.	Roudaut.
<i>Lannilis. — 5 communes.</i>		
Guissény.	Pilven.	Chever, Le Gac.
Landéda.	Silvestre.	Guiziou.
Lannilis.	Morvan.	Le Dreff, Bergot.
Plouguerneau.	De Poulpiquet.	Simier, Cabon.
Saint-Frégant.	Le Breton.	Léost.
<i>Lesneven. — 10 communes.</i>		
Goulven.	Morvan.	Traon.
Kerlouan.	Prigent, François.	Prigent, Lagadec.
Kerouës.	Iuizan.	Ollivier.
Le Folgoët.	Le Rest.	Guennoec.
Lesneven.	Hardy.	Plainfosse, Mi-roc de Kerdanet
Ploudaniel.	Moysan.	Kerlidou, Barbier.
Plouider.	Tanguy.	Parc, Loacc.
Plouneour-Trez.	Falhun.	Cabon, Jacq.
Saint-Méen.	Abaléc.	Le Roux.
Trégarantec.	Lichou.	Le Vern.
<i>Ouessant. — 1 commune.</i>		
Ouessant.	Belain-Lamotte.	Colin.
<i>Plabennec. — 12 communes.</i>		
Bourg-Blanc.	Crozon.	Tournellec.
Coat-Méal.	Floc'h.	Le Gall.
Guipronvel.	Salaun.	Goachet.
Kernils.	Landuré.	Lavanant.
Kersaint-Plabennec.	Morvan.	Kerjean.
Lanarvily.	De Kermenguy.	Salaun.
Le Drennec.	Jacopin.	Jestin.
Loc-Irévalaire.	Guével.	Kerboul.
Milizac.	Fagon.	Mailloux.
Plabennec.	Moal.	Leguillou, Lamour.
Plouvien.	Tréguer.	Laot, Le Guen.
Tréouergat.	Conq.	Lescop.

DE BREST (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>de Landerneau.</i>				
Le Cam.	"	1060	635	Landerneau.
Caroff.	"	830	552	—
<i>— 15,391 Habitants. — Superficie 11,360 h. 58 a 89 c.</i>				
Gour'hant.	Carou.	2647	3014	Lesneven.
Plantec.	Troadec.	1105	2459	Lannilis.
Abgrall.	Guéguen.	2490	3318	—
Marc.	l'abbé Nédélec.	4341	6033	—
Jamet.	"	772	867	Lesneven.
<i>— 18,930 Habitants. — Superficie 15,359 h. 58 a. 97 c.</i>				
Rohel.	Quéguiner.	638	850	Lesneven.
Le Bloas.	Goujeon.	1779	3158	—
Nicolas.	"	777	627	—
La Haye.	Frère Théodore.	911	859	—
Kervennic.	Le Grel, f. Nicolas.	492	2759	—
Bréneol.	Chossec.	46 9	3274	—
Pierre.	Gac, Ambroise.	3.97	3188	—
Rivoal.	Tanguy.	1578	2915	—
Quéau.	Gouriou.	908	727	—
Uguen.	Paul.	506	573	—
<i>— 2,368 Habitants. — Superficie 1,558 h. 14 a. 39 c.</i>				
Picard.	Frère Chef.	1558	2368	Le Conquet
<i>— 13,808 Habitants. — Superficie 20,618 h. 24 a 57 c.</i>				
Le Sann.	Séité.	2830	1824	Plabennec.
Le Sévère.	"	43	206	Lannilis.
Kerné.	"	819	426	Saint-Renan.
Cabon.	Le Roy.	1004	916	Lesneven.
Kerjean.	"	1288	717	Guipavas.
Rucilou.	"	589	540	Lesneven.
Banabès.	Raguénès.	834	652	Plabennec.
Lebihan.	"	465	236	Lesneven.
Le Lann.	Sœur Eudoxie.	3736	17.5	Saint-Renan.
Quénec.	Frère Nicandre.	5274	3571	Plabennec.
Cocaïgn.	Charles.	3370	2607	—
Héliès.	"	610	298	Saint-Renan.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Ploudalmézeau. — 12 communes.</i>		
Bréles.	Larvor.	Raguènes.
Lampaul-Plouarzel.	Colleau.	Floch.
Lampaul-Ploudal.	Le Dreff.	Gélebart.
Landunvez.	Lenvec.	Brezel.
Lanildut.	Le Duff.	Jacob.
Larret.	Mingant.	Vingant.
Ploudalmézeau.	Guillard.	Terrom. Cabon.
Plouguin.	L'Hostis.	Déniel.
Plourin.	Jestin.	Dreff.
Porspoder.	Le Gall.	Jacob.
Saint-Pabu.	Gourvennec.	Bizien.
Tréglonou.	Lavanant.	Lefourn.

Ploudiry. — 7 communes.

La Martyre.	Guéguen.	Inizan.
Lanneufret.	Mével.	Kerdoncuff.
La Roche.	De Lavillasse.	Miossec.
Le Tréhou.	Fichou.	Martin.
Loc-Eguiner.	Pencréac'h.	Goarnisson.
Ploudiry.	Plocher.	Rohel.
Tréflévenez.	Bouroulec.	Cariou.

Saint-Renan. — 10 communes.

Lanrivaroé.	Quémeneur.	Lilès.
Le Conquet.	Podeur.	Jézéquel.
Loc-Maria.	De Kervasdoué (*).	Malaboux.
Ile-Molène.	Luneau.	Piton.
Plouarzel.	Richard.	Le Bras.
Plougonvelin.	Quéré.	Michel.
Ploumoguier.	Poullaouec.	Cloître.
Lambert.	"	"
Plouzané.	Lareur.	Le Gac.
Saint-Renan.	Jacotot.	Delagarde.
Trébabu.	Kérébel.	Le Hir.

DE BREST (Fin).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superfi- en hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 15,463 Habitants. — Superficie 16,259 h. 37 a. 71 c.</i>				
Bervas.	Tanguy.	1406	894	Saint-Renan.
Lesaut.	"	406	780	—
Colin.	"	635	845	Ploudalméz.
Le Touz.	Prigent.	1440	1756	—
Moniou.	"	429	391	Saint-Renan.
"	"	281	160	Ploudalm. z.
Le Mestre.	Le Bris.	2400	3253	—
Tréguer.	Chapalain.	2568	2234	—
Le Gall.	Chamain.	4098	1381	—
Le Roux.	Broustail.	1013	1960	—
Le Meur.	Riou.	994	1256	—
Bécam.	Lagathu.	585	553	Lannilis.
<i>— 6,251 Habitants. — Superficie 10,082 h. 47 a. 44 c.</i>				
Delaunay.	"	1800	996	Landerneau.
Gourmélou.	"	224	236	—
Le Moign.	Cornec.	901	1006	—
Calvez.	Priol.	2279	1213	—
Plantec.	Crenn.	1190	816	Landivisiau.
Moudaut.	Berthelot.	2721	1487	Landerneau.
H. Guéguen.	Steff.	965	497	—
<i>— 13,478 Habitants. — Superficie 19,676 h. 58 a. 38 c.</i>				
Riou.	Queffurus.	1568	740	Saint-Renan.
Gras.	Domargue.	515	1367	Le Conquet.
Le Bihan.	Kervella.	2315	1258	Saint-Renan.
Querné.	Cuillandre.	"	532	Le Conquet.
Siou.	Brohec.	4288	2373	Saint-Renan.
Quémeneur.	Tanguy.	1868	1408	Le Conquet.
Le Hir.	Dantec.	4283	1987	Saint-Renan.
Saillour.	"	"	"	—
Corre.	Trevidie.	4215	2240	—
Le Gall.	Colin.	182	1277	—
Salaun.	Roger.	436	296	Le Conquet.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Cet Arrondissement est composé de 60 Communes formant
7 Cantons.

Châteaulin, Carhaix, Châteauneuf, Crozon, Le Faou
Huelgoat et Pleyben.

Population. . . . 108,877 habitants.

Superficie.. . . 183,563 h. 88 a. 39 c.

M. ESTERHAZY, Sous-Préfet.

*NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.*

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>• Carhaix. — 9 communes.</i>		
Carhaix.	Révault.	Blavon-Duchesne.
Cléden-Pohér.	Héliou.	Kerspern.
Kergloff.	Le Meur.	Hourman.
Motreff.	Poulizac.	Le Corre.
Plouguer.	Le Dœuf.	Postollec.
Plounévezel.	Montfort.	Bellec.
Poullaouen.	Moyzan.	Philippe, Le Gall.
Saint-Hernin.	Billiroy.	Rivoal.
Spézet.	Ruppe.	Quintin, Cochenne.
<i>Châteaulin. — 12 communes.</i>		
Cast.	Le Menn.	Le Quéau.
Châteaulin.	Chauvel.	Guermeur, Le Quéau.
Dinéault.	Denniélou.	Le Moal.
Locronan.	Forestier.	Lancien.
Plœven.	Gourlan.	Euzen.
Plomodiern.	Balcon.	Thomas, Le Duff.
Plonévez-Porzay.	Le Gac.	Cornic, Le Roux.
Port-Launay.	Marzin.	Gaonach.
Quéménéven.	Hervieu.	Le Menn.
Saint-Coulitz.	Avan.	Quintin.
Saint-Nic.	Guéguéniat.	Larour.
Saint-Ségal.	Tirilly.	Vigouroux.
<i>Châteauneuf. — 10 communes.</i>		
Châteauneuf.	Bernard.	Le Roux, Bernard, P.
Collorée.	Le Borgue.	Cravec.
Coray.	Guyonvarc'h.	Mévellec.
Landealeu.	Jaffré.	Le Louarn.
Laz.	Merrien.	Rosparts.
Leuhan.	Séhédic.	Floch.
Plonévez-du-Paou.	Le Guen.	Le Page, Auffret.
Saint-Goazec.	Montjorret de Kerjégu.	Le Clerch.
Saint-Thois.	Ropars, René.	Rosparts, Laurent.
Trégourez.	Quintin.	Mahé.

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 15,989 Habitants. — Superficie 28,743 h. 27 a. 74 c.</i>				
Enu	Follet	245	2365	Carhaix.
Floch.	Sœur Saint-Denis.	2983	1520	—
Deschamps du Césis.	Hamon.	2493	1245	—
Colléter.	"	2432	1118	—
Le Troadec.	Le Bihan.	2334	927	—
Bolcat.	"	2425	988	—
Caroff.	Querneau.	7435	3380	—
Péron.	Rivoalen.	2929	1456	—
Le Grand.	Frère Théodule	6063	2990	Châteauneuf
<i>— 19,244 Habitants. — Superficie 29,472 h. 93 a. 41 c.</i>				
Larvor.	Duedal.	3765	1851	Châteaulin.
Creignou	Petibon.	2017	3259	—
Le Berre.	Le Moigne.	4761	1706	—
Pondaven.	Dame Geslin.	329	638	—
Trividic.	"	1311	690	—
Gardon.	Bossénec.	4682	2648	—
Postic.	Rosec.	4582	2653	—
Salaun.	Jouanet.	191	1329	Port-Launay.
Rolland.	Rolland.	2822	1453	Châteaulin.
Auffret.	"	1100	578	—
Le Pape.	"	1811	1080	Crozon.
Dilasser.	Frère Nectaire	2096	1359	Port-Launay.
<i>— 18,201 Habitants. — Superficie 34,874 h. 15 a. 44 c.</i>				
Naissant	Kerdavid	4193	3008	Châteauneuf.
Caradec.	Diouron.	2839	1325	—
Conan.	Le Romancer.	3135	2139	Coray.
Suignard.	"	3032	1227	Châteauneuf.
Marec.	Le Floch.	3428	1250	—
Cabioch.	Le Phuez.	3274	1533	Coray.
Bourhis.	Sœur St-Firmin	8065	4047	Châteauneuf.
Le Berre.	"	333	1230	—
Guillerm.	Laurent	1794	1187	—
Péron.	Prédery.	4772	1255	Coray.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Crozon. — 7 communes.</i>		
Argol.	Rividie.	Gourmelen.
Camaret.	Dorso.	Luras.
Crozon.	Louboutin.	Noël, Peillet.
Lanvéoc.	"	Gaonac'h, adj. spéc.
Landévennec.	Le Stum.	Baron.
Roscanvel.	Stéphan.	Le Moal.
Telgruc.	Mignon.	Baron.
Trégarvan.	Moré.	Lagadec.
<i>Le Faou. — 5 communes.</i>		
Le Faou.	Charuel.	Le Tulle.
Logonna-Quimerch.	Caer.	Le Gall.
Lopérec.	Fayennec.	Roland.
Quimerch.	Caër.	Le Gall.
Rosnoen.	De Pompery.	Sizun.
<i>Huelgoat. — 8 communes.</i>		
Berrien.	Le Gac.	Guyomarc'h.
Bolazec.	Rospars.	Dinahet.
Botmeur.	Martin.	Jézéquel.
Huelgoat.	Le Citol.	Le Gall.
La Feuillée.	Meunier.	Barazer.
Locmaria.	Collober.	Guenver.
Plouyé.	Nédélec.	Goujon.
Scrignac.	Le Maître.	Rivoal, Gourvil.
<i>Pleyben. — 9 communes.</i>		
Brasparts.	Le Guyader.	Cariou, j. Cariou, f.
* Saint-Rivoal.	"	Mével, adjoint spécial
Edern.	Le Bourhis.	Pennarun.
Gouézec.	Briand.	Le Roy.
Lannédern.	Queffelec.	Fayennec.
Le Cloître.	Berthéléme.	Kerdévez.
Lennon.	Le Menn.	Derrien.
Loqueffret.	Furic.	Derrien.
* Brennilis.	"	Ménez, adjoint spécial
Lothey.	Bouzard.	Séac'h.
Pleyben.	Le Breton.	Le Cam, Auffret.

DE CHATEAUTIN (Fin).

Cués et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 16,640 Habitants. — Superficie 20 309 h. 03 a. 58 c.</i>				
Garol.	Parc.	3172	1383	Crozon.
Coreuff.	Siou.	447	1258	Camaret.
Le Quéré.	Frère Guillaume.	10729	8946	Crozon.
Monfort.	Berthéléme.	"	"	—
Guiffant.	Riou.	1383	1023	—
Roignant.	Fagon.	772	1057	—
Monfort.	Corre.	2228	2440	—
Mahé.	"	974	533	—
<i>— 7,236 Habitants. — Superficie 11,332 h. 46 a. 86 c.</i>				
Plassart.	Lestir.	275	1271	Le Faou.
Postec.	"	446	262	—
Madec.	Cozie.	3988	2016	—
Kerivel.	Ropars.	3241	1849	—
Nédélec.	"	3381	1838	—
<i>— 13,143 Habitants. — Superficie 26,274 h. 43 a. 83 c.</i>				
Sibiril.	Guéguen.	5660	2100	Huelgoat.
Guivarch.	"	1747	819	Callac.
Le Breton.	"	1654	796	La Feuillée.
Le Bras.	Toullec.	1486	1277	Huelgoat.
Le Gac.	Denez.	3155	2063	La Feuillée.
Castel.	"	1719	914	Huelgoat.
Gouez.	Thépaut.	3756	2071	—
Caugant.	Doholleau.	7094	3103	—
<i>— 18,424 Habitants. — Superficie 32,557 h. 57 a. 53 c.</i>				
Tanguy.	Lazennec.	6257	2958	Brasparts.
Pouliquen.	"	"	"	—
Arhan.	Jaouen.	3997	1973	Briec.
Péron.	Le Fustec.	3064	2075	Pleyben.
Jointrer.	"	1236	616	Brasparts.
Cloarec.	Le Faucheur.	2045	1102	Pleyben.
Louarn.	Douenne.	2277	1512	—
Bodeur.	"	4799	1920	Brasparts.
Castrec.	"	"	"	—
Cloarec.	"	1326	979	Pleyben.
N.	Turlucher.	7553	5289	—

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Cet Arrondissement est composé de 59 Communes formant
10 Cantons.

Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouigneau,
Plouzévédé, Saint-Pôl-de-Léon, Sizun, Taulé et Saint-
Thégonnec.

Population. 143,402 habitants.

Superficie 132,381 h. 43 a. 02 c.

M. BARTOLI (*), Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Landivisiau. — 7 communes.</i>		
Bodilis.	Quintric.	Richou.
Guimiliau.	Caroff.	Eléouët.
Lampaul.	Abgrall.	Abhervé-Guéguen.
Landivisiau.	Le Saint.	Cozanet, Gourmelon.
Plougourvest.	Caër.	Le Goff.
Plouneventer.	Soubigou.	Prigent, Mesguern.
* Saint-Derrien.	"	"
Saint-Servais.	Kerdoncuff.	Bodériou.
<i>Lanmeur. — 8 communes.</i>		
Garlan.	Le Bras.	Fournis.
Guimaëc.	Guillou.	Thomas.
Lanmeur.	Vicomte du Dresnay	Silliau, Le Lay.
Locquirec.	Briquin.	Pohen.
Plouégat-Guerrand	Swiney (Gustave).	Brigant.
Plouézoch.	Mézer.	Morvan.
Plougasnou.	Mahé.	La vallou, Barazer.
St-Jean-du-Doigt.	Tallégar.	Masson.
<i>Morlaix. — 5 communes.</i>		
Morlaix.	Tilly.	Eléouët, Cariolet
* Saint-Melaine.	"	"
Ploujean.	Steun.	Gaouyer, Mahé.
Plourin.	Buane.	Lozac'h, Martin.
St-Martin-des-Ch.	Tanguy.	Mège.
Sainte-Sève.	De Saint-Prix.	Souëtre.
<i>Plouescat. — 5 communes.</i>		
Lanhouarneau.	Berrhou.	Le Saint.
Plouescat	Cabon de Mésormel.	Le Dault, Grall.
Plougar.	Coquil.	Ollivier.
Plounévez-Lochrist	Inizan.	Grall, Guillaume.
Tréfléz.	Le Goff.	Roudaut.

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat	BUREAUX de Poste.
<i>— 13,867 Habitants. — Superficie 13,472 h. 63 a. 10 c.</i>				
Castel	Troadec.	2268	1803	Landivisiau.
Sévèzen	Kervella.	1121	1623	—
Tréguier	Tanguy.	1748	2423	—
Sibiril	Lazennec.	1642	3211	—
Cosden.	Saout.	1407	1205	—
Kerbiriou	Mesmeur, René.	4254	2877	—
Cren	"	"	"	—
Troussel	Féat.	1029	723	—
<i>— 15,795 Habitants. — Superficie 15,139 h. 51 a. 27 c.</i>				
Bernard	Saillour.	1331	1080	Morlaix.
Rosec.	Madec.	1871	1822	Lanmeur.
Clech	Potin.	2647	2772	—
Bihan-Poudec	Bellenger.	595	1234	—
Larvor	Daniélou.	1729	1859	—
Le Déroff.	Nédélec.	1581	1702	Morlaix.
Prigent.	Roué.	3396	3868	Lanmeur.
Plantec.	Léon.	1980	1458	—
<i>— 22,267 Habitants. — Superficie 9,291 h. 50 a. 08 c.</i>				
Gloarec	Roban.	373	14046	Morlaix.
* Londin	"	"	"	—
Rolland.	Caroff.	2090	2910	—
Quidelleur	Le Cabon.	4266	3218	—
Guéguenou.	Le Gall.	1562	1396	—
Kerbaul	Stéphan.	998	697	—
<i>— 11,447 Habitants. — Superficie 10,534 h. 38 a. 75 c.</i>				
Morvan.	Chevans.	4310	4292	Lesneven.
Tanguy	Guirriec.	1473	3176	Plouescat.
Lhostis.	Cleuziou.	1747	1217	Landivisiau.
Rolland.	Berriet.	4430	4359	Plouescat.
Le Roux	Madéléneau.	1972	1403	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Plouigneau. — 7 communes.</i>		
Botsorhel.	De Guerdavid.	Camus.
Guerlesquin.	Callarec.	Troussel.
Lannéanou.	Denis.	Le Scour.
Le Ponthou.	Jaouen.	Thomas.
Plouégat-Moysan.	Le Bihan.	Le Meur.
Plougonven.	De Roquefeuil.	Le Guiner, Le Roux.
* Saint-Eutrope.	"	"
Plouigneau.	Cte de Guernisac.	Roger, Kerlirzin.
<i>Plouzévédé. — 6 communes.</i>		
Cléder.	Rosec.	Pennors, Traon.
Plouvorn.	Couloigner.	Guillerm, Plantec.
Plouzévédé.	Caill.	Paugam.
Sain-Vougay.	Guénegan.	Rosec.
Trélaouénan.	Floch.	Perrot.
Trézélidé.	Le Guen.	Méar.
<i>Saint-Pôl-de-Léon. — 7 communes.</i>		
Batz (Ile de).	Hulot.	Buors.
Mespaul.	Péron.	Le Roux.
Plouénan.	De Rusunan.	Cadiou(O.), Cadiou(C.)
Plougoulm.	Roué.	Milin.
Roscoff.	Deschamps.	Creignou, Keranfors.
* Sante.	"	N.
Saint-Pôl.	Huon de Kermadec.	De Kertanguy, du Penhoat(*)
Sibiril.	De Lestang du Rusquec.	Méar.
<i>Saint-Thégonnec. — 4 communes.</i>		
Le Cloître.	Dilasser.	David.
Pleybert-Christ.	Joncour.	Lavalou, Pouliquen
Plounéour-Ménez.	Henri.	Pouliquen, Poitevin.
Loc-Eguiner.	Guéguen.	Bourles.
Saint-Thégonnec.	Caroff, Jean-Marie.	Breton, G., Breton, A.

DE MORLAIX (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 15,646 Habitants. — Superficie 21,307 h. 17 a. 88 c.</i>				
Le Briéro	Quéré.	2564	1685	Plouigneau.
Boutier.	Kervren.	2199	1817	—
Broch.	Caroff.	1615	1021	—
Baron.	Bécam.	125	352	—
Bourhis.	Le Coulm.	1496	1372	—
Sibiliau.	Caroff.	6932	4276	—
* Thomas.	"	"	"	—
L. Le Gac.	Masson.	6373	5123	—
<i>— 12,266 Habitants. — Superficie 11,906 h. 46 a. 37 c.</i>				
Jézéquel.	Priol.	3726	4689	Saint-Pôl.
Hellard.	Frère Isaïe.	3389	3256	Landivisiau.
Caroff.	Trividie.	2005	1925	—
Pouliquen.	Le Joly.	1509	1179	—
Mével.	Marchalant.	815	874	Saint-Pôl.
Déroff.	"	460	343	—
<i>— 20,021 Habitants. — Superficie 11,292 h. 93 a. 54 c.</i>				
Le Saout.	Caradec.	307	1167	Roscoff.
L'Ollivier.	Le Got.	1148	1206	Saint-Pôl.
Le Bras.	Le Gac.	3064	2940	—
Le Mao.	Cloarec.	1837	2428	—
Serré.	Angot.	1000	4070	Roscoff.
* Le Gall.	"	"	"	—
S. Pouliquen.	Beauverger.	2787	6771	Saint-Pôl.
Le Dall.	Mével.	1146	1439	—
<i>— 12,817 Habitants. — Superficie 17,547 h. 30 a. 81 c.</i>				
F. Quéynec.	Pille.	2847	1323	Morlaix.
Le Guen.	Le Bras.	4546	3468	St-Thégonnec
Kerneïs.	Prouff.	5173	3076	—
* Le Jacq.	"	802	830	—
Bériet.	Frère Carantec.	4176	4050	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Sizun. — 4 communes.</i>		
Commana.	Pouliquen.	Pouliquen (A.). Cabiach.
Locmélar.	Le Bras.	Pencréach.
Saint-Sauveur.	Euzen.	Herry.
Sizun.	Le Bras.	Sanquer, Rannou.
* Saint-Cadou.	"	Roux, adjoint spécial.
<i>Taulé. — 5 communes.</i>		
Carantec.	De Kergrist.	Marzin.
Guiclan.	Quéinec.	Bléas, Le Saint.
Henvic.	De Grainville.	Priser.
Locquéolé.	Ropers.	Scouarnec.
Taulé.	Mege.	Jourdren, Brélivet.

DE MORLAIX (Fin).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 9,182 Habitants. — Superficie 12,690 h. 15 a. 04 c.</i>				
Pennors	Thébaut.	3997	2660	Sizun.
Luslac	Le Borgne.	1555	1142	Landivisiau.
Berthou	Pennec	1323	1505	Sizun.
Le Lez.	Thébaud.	5814	3875	—
De la Boixière	"	"	"	—
<i>— 9,794 Habitants. — Superficie 9,199 h. 36 a. 18 c.</i>				
Laot	Le Sann.	907	1393	Morlaix.
Mazé.	Riouallan.	4267	3571	St-Thégonnec
Pouliquen	Corréoc	994	4421	Morlaix.
Le Corre.	Richard	87	595	—
Perrot.	Godec.	2942	2817	—

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Cet Arrondissement est composé de 21 Communes formant
5 Cantons.

Quimperlé, Arzano, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

Population. 49,517 habitants.

Superficie.. . . . 75,895 h. 91 a. 82 c.

M. ROCHETTE (*), Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Arzano. — 4 communes.</i>		
Arzano.	Mahé de Berdouaré.	Daniel.
Guilligomarch.	De Raïsmes.	Guyonvarch.
Locunolé.	Le Bérout.	Kerhervé.
Rédéné.	Pénobert.	Fichoux.
<i>Bannalec. — 4 communes.</i>		
Bannalec.	Chardon.	Le Dez, Le Pustoc'h.
Kernével.	Goret.	Pezrès.
Le Trévoux.	Gourcuff.	Le Talec.
Melgven.	Le Floch.	Flatrès.
<i>Pont-Aven. — 5 communes.</i>		
Moëlan	Comte de Mougou.	Joliff, Le Noc.
Névez.	Cadiou.	Bellec.
Nizon.	De la Villemarqué.	Péron.
Pont-Aven.	David.	Le Gall.
Ricc.	De Mauduit.	Boulie, Mestric.
<i>Quimperlé. — 5 communes.</i>		
Baye.	Le Gall.	Salieu.
Clobars-Carnoët.	de Mauduit du Plessix	Hervé, Le Delliou.
Mellac.	Le Boëdec.	Tannic.
Quimperlé.	Cte du Couëdic (O. ✱)	Rousseau, d'Amphernet
*N.-D. de l'Assomp.	"	"
Treméven.	Le Brun (C. ✱)	Even.
<i>Scaër. — 3 communes.</i>		
Querrien.	Le Flecher.	Henri.
Saint-Thurien.	Le Bris.	Guillemot.
Scaër.	Le Bihan.	Rodallec, Louis.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	populat.	BUREAUX de Poste.
<i>— 5,368 Habitants. — Superficie 9,808 h. 18 a. 74 c.</i>				
Caradec.	Frère Emeraud	3413	1877	Quimperlé.
Drogou.	Normand	2274	1103	—
Cotonéa.	N"	1670	1028	—
De Frolo.	"	2449	1360	—
<i>— 10,331 Habitants. — Superficie 19,617 h. 89 a. 97 c.</i>				
Le Dreau	Lescoat.	7752	4611	Bannalec.
Le Berre	Kervarec	4264	2047	Rosporden.
Gadon	"	2081	1295	Bannalec.
Riou	Castel.	5519	2378	Rosporden.
<i>— 12,424 Habitants. — Superficie 15,588 h. 74 a. 39 c.</i>				
Quéré	Frère Eléonore	4734	4595	Quimperlé.
Bourhis	Rolland	2536	2221	Pont-Aven.
Calvez	"	2681	4388	—
Golies	Bernard	183	4065	—
Balcon.	Frère Antoine.	5452	3155	—
<i>— 13,162 Habitants. — Superficie 11,572 h. 39 a. 16 c.</i>				
Kerhervé.	"	729	590	Quimperlé.
Lannou.	Mlle Guyot	3481	3466	—
Penguilly.	"	2636	1370	—
Mazé.	Elléouet, f. Judorien	3183	6863	—
*Le Bihan	"	"	"	—
Floch	"	1541	873	—
<i>— 8,232 Habitants. — Superficie 19,308 h. 69 a. 56 c.</i>				
Le Bourhis.	Corre	5408	2561	Quimperlé.
Rospabé	"	2141	1200	Bannalec.
Billon	Rodallec.	11758	4471	Scaër.

TABLEAU

des **Evêques** qui, depuis le **Concordat**, ont occupé le **siège**
épiscopal de **Quimper**.

Claude **ANDRÉ**, nommé en 1802, se démit peu de temps après.

Pierre-Vincent **DOMBIDEAU DE CROUSEILHES**, nommé en 1804, mort le 29 juin 1822.

Jean-Marie-Dominique **DE POULPIQUET DE BRESKANVEL**, nommé en 1823, mort le 1^{er} mai 1840.

Joseph-Marie **GRAVERAN**, nommé en 1840, mort le 1^{er} février 1855.

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur **RENÉ-NICOLAS SERGENT** (O. ✕, O. I.), évêque de Quimper et de Léon, assistant au trône pontifical, né à Corbigny (Nièvre), le 12 mai 1802, sacré à Paris le 20 mai 1855.

Vicaires généraux.

MM. Jégou, archidiacre de Cornouailles. } Agréés par le
Evrard, archidiacre de Léon. } Gouvernement.
Goujon (✕), chanoine, doyen du chapitre, archidiacre de Quimperlé.
De Léséleuc de Kerouara, chanoine, archidiacre du Bas-Léon.
Du Marchallac'h, chanoine honoraire, archidiacre de Châteaulin.
Chesnel, chanoine.
Daniel, chanoine honoraire.

Secrétaires de l'Evêché.

MM. Téphany, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché.
Moëlo, chanoine honoraire } pro-secrétaires.
Peyron, prêtre.

Officialité diocésaine.

MM. Evrard, vicaire général, official.
N. . . . vice-official.

Chanoines d'honneur.

NN. SS. Testard du Cosquer (✕), archevêque de Port-au-Prince.
De Goësbriand, évêque de Burlington.

Chanoines titulaires.

MM.	MM.
Goujon (✕), doyen.	De Léséleuc de Kerouara,
Nédélec.	théologal.
Quillien.	Alexandre.
Delalande de Calan.	Lamarque, archiprêtre.
Le Guen-Kernéison.	Chesnel.

Chanoines honoraires.

MM.	MM.
Jégou, vicaire général.	Pouliquen, supérieur du Petit-
Evrard, vicaire général.	Séminaire de Pont-Croix.
Mazé, curé-archiprêtre de Quimperlé.	Guizouarn, curé d'Elliant, doyen.
Le Guillou, curé de Saint-Justin-de-le-Valois.	Bucaille (✕), aumônier de 1 ^{re} classe de la marine, en retraite à Brest.
Clerc, aumônier de l'hospice d'Enghien, à Paris.	Cozanet, curé de N.-D. du Carmel, à Brest.
Mercier (✕), curé-archipr. de Saint-Louis, à Brest.	Clec'h, curé-doyen de Lanmeur.
Pouliquen, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon.	Jartel, curé-doyen de Pont-l'Abbé.
Boussard, aumônier des Ursulines de Quimperlé.	Enu, curé-doyen de Carhaix.

Suite des Chanoines honoraires.

MM.	MM.
L'Hostis, curé de Guipavas.	Sergent, curé de Vézelay
Silliau (*), aumônier du	(Sens).
vaisseau-école.	Darras, du dioc. de Troyes.
Le Vicomte de la Houssaye,	Cloarec, archipr. de Saint-
missionnaire apostolique.	Mathieu de Morlaix.
Delahaut, chanoine à Ver-	Quéinec, doyen de Saint-
dun.	Sauveur de Brest.
Ménard, curé de Tauxigny,	Téphany, secrétaire de l'évê-
diocèse de Tours.	ché.
Urbain, curé de Crux-la-Ville	Moëlo, pro-secr. de l'évêché.
du diocèse de Nevers.	De Kermenguy, aumônier des
Daniel, vicaire général.	Hospitalières de Cuburien.
Du Marchallac'h, vicaire gé-	Bourquard, aumônier du Col-
néral.	lège Rollin à Paris.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

M. PÉRON, supérieur. — M. SALAUN, économe.

MM.	MM.
Thaëron, profes. de dogme.	Traon, professeur d'écriture
Kersimon, professeur.	sainte.
Billon, professeur de mo-	Nicot, professeur de philo-
rale.	sophie.

PETIT SÉMINAIRE DE PONT-CROIX.

M. F. POULIQUEN, chanoine honoraire, *supérieur*.

M. LE GUEN, économe.

MM.	MM.
Morvan, prêtre, professeur	Guillauma, prêtre, seconde,
de rhétorique.	Fléiter, prêtre, troisième.

MM.	MM.
Tanneau, prêtre, quatrième.	Lannuzel, physique, chimie,
Barret, bachelier es-lettres,	astronomie.
cinquième.	David, algèbre et géométrie.
Cosquer, docteur en téolo-	Durand, arithmétique.
gie, sixième.	Bayec, professeur de dessin.
Bernard, septième.	Manière, musique et plain-
Brisson, huitième.	chant.
Goarnisson, histoire et géo-	<i>Maîtres d'études</i> : Brignou,
graphie.	Brisson, Janvier et Le Cunff.

CLERGÉ PAROISSIAL

DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

Quimper. — Cathédrale St-Corentin.

MM. LAMARQUE, chanoine, curé-archiprêtre, missionnaire apostolique.
Le Coz et Jaouen, vicaires.

Saint-Mathieu.

MM. de Penfentenio de Kervéréguin, recteur.
Labrousse et Gadal, vicaires.

Locmaria.

M. Bertévas, recteur.

Brest. — Saint-Louis.

MM. MERCIER (*), chanoine honoraire, curé-archiprêtre.	
Celton, vicaire.	MM. Cariou, vicaire.
Toulemont, —	Jaouen, —
Cloarec, —	Keraudy, —
P. Cariou, —	Pennors, ch. du cimetière.

Saint-Sauveur.

M. QUÉINEC, curé-doyen.

MM. Collobert, Floch, Morgant, Corrigou et Duclos, vicaires.

Notre-Dame-du-Carmel.

M. COZANET, chanoine-honoraire, curé.
MM. Grall, vicaire. | MM. Bussereau, vicaire.
Yvenat, — | Kerandel, —
Mingant, —

Morlaix. — Saint-Mathieu.

MM. CLOAREC, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Morel et Lamour, vicaires.

Saint-Melaine.

LONDIN, recteur.
Le Roy et Caquelard, vicaires.
Mescam, chapelain du cimetière.

Saint-Martin-des-Champs.

GUÉGUENOU, missionnaire apostolique, recteur.
Mauduit, Arhan et Cornec, vicaires.

Châtaulin.

CREIGNOU, curé-archiprêtre.
Troussel et Le Hir, vicaires.

Quimperlé. — Sainte-Croix.

MAZÉ, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Marziou et Podeur, vicaire.

Notre-Dame de l'Assomption.

LE BIHAN, recteur; Rolland et Lhostis, vicaires.

Maison de Retraite apostolique de Saint-Pôl-de-Léon.

M. ROZEC, supérieur.

Aumôniers de la Marine flottante.

MM. Muzy (*).	MM. Surieux (*).	MM. Millour.
Silliau (*).	Hains (*).	Hollard.
Lucas (*).	Collobert (*).	Guillerm.
Le Férec (*).	Cudennec.	Quillivic.
Lichou (*).	Bourayne.	Argoat.
Marzin.	Le Saout.	Cadiou.

Communautés religieuses.

Ursulines.

Quimper, aumônier, MM. N.	
Morlaix, —	Cabon.
Quimperlé, —	Boussard.
St-Pôl-de-Léon, —	Menguy.
Carhaix, —	Los.

Cabairiennes.

Landerneau, aumônier, M. Kervennic.

Dames du Sacré-Cœur.

Quimper, M. Chesnel, aumônier.

Dames de l'Adoration perpétuelle.

Quimper, aumônier. M. Coadou.
Brest. — M. Le Mell.

Carmélites.

Morlaix, aumônier, MM. Bergot.
Lambézellec, — Bériet.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Brest, côté de Recouvrance, M. N...

Dames de la Retraite.

Lesneven, aumônier, MM. Le Guen.
Quimper, — N.
Quimperlé, — Le Nardou.
Brest, — Souben.

Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Brest, hôpital civil, aumônier, M. Graveran.
Morlaix, hôpital civil et militaire, aumônier, M. Guégan.
Landerneau, hôpital civil, aumônier, M. Le Roux.
Poul-ar-Bachet, aumônier, M. Bohec.

Sœurs de la Sagesse.

Brest, aumônier, N.
Brest, hôpital de la marine, aumônier, MM. Collobert et Hains.
Carhaix, aumônier, N.
Lesneven, hôpital civil, aumônier, M. Barvet.
Quimperle, aumônier, M. Henry.

Sœurs de Saint-Augustin Hospitalières.

Cuburien, près Morlaix, aumônier, M. de Kermenguy.
Pont-l'Abbé, hôpital, aumônier, M. Derrien.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Morlaix, aumônier, N.

Filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches.

Hôpitaux.

Quimper, aumônier, MM. Belbéoch,
St-Pol. — Le Cann.
Châteaulin, — N.

Sœurs de la Providence, dites de Rullier. — Brest, N....

Le Refuge.

Brest, aumônier, M. Isnard (*).
Morlaix, aumônier, M. Urvoey de Portzamparc.

Petites Sœurs des Pauvres.

Coat-ar-Guéven, près Brest, aumônier, M. N.

Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Tréfléz, Guissény, Lampaul, Clohars-Carnoët et Plonévez-Lochrist.

Dames de la Retraite de Lannion. — Plougasnou.

Religieuses de la Miséricorde. — Quimper, M. Baron.

Culte protestant.

M. CHABAL, président du Consistoire, à Brest.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE RENNES.

MM. CAMESCASSE (O, *), PREMIER PRÉSIDENT.
BARDON (*), PROCUREUR GÉNÉRAL.

Département du Finistère.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
Le Goaësbe de Bellée, présid.	Roumain de la Touche, procureur impérial.
Lozach, vice-présid. honor.	Charpentier, substitut.
Camenen, vice-président.	Hamel, —
Turin, juge d'instruction.	Cloarec (Aug.), greffier.
Claret, juge.	Joannot, com.-greffier.
Faugeyroux, juge.	Ollivier, —
De Lavaud, —	Lazou, interprète de la langue bretonne.
Nouët, —	
Guyot (*), juge suppléant.	

Jours d'audience.

Audiences civiles, le lundi et le mardi,
— criées, le mercredi,
— correctionnelles, mardi, jeudi, et samedi, } à 11 heures.

JUSTICES DE PAIX.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Quimper.. . . .	Alexandre.. . . .	Soudry.
Briec.. . . .	Rouzel.. . . .	Legoic.
Concarneau.. . . .	Leyer.. . . .	Le Marchadour.
Douarnenez.. . . .	Bélaguic.. . . .	Magne.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Fouesnant.	Viers.	Planchais..
Plogastel-St-Germ . .	Delplanque.	Le Bihan.
Pont-Croix.	Dahéron.	Boussard.
Pont-l'Abbé.	Dasnier.	Le Du.
Rosporden.	Donval.	Balcon.

Jours d'audience.

Quimper, vendredi et samedi. à 11 heures. — Brieç, mardi et vendredi, à 10 h. — Concarneau, lundi et vendredi, à 11 heures, — Douarnenez, lundi, à 11 heures. — Fouesnant, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Plogastel-St-Germain, lundi et jeudi, à 10 heures. — Pont-Croix, lundi et jeudi, à 11 heures. — Pont-l'Abbé, mardi et vendredi, à 9 heures. — Rosporden, jeudi, à 10 heures.

Avocats.

MM. de Chamaillard, bâtonnier; de Blois, Durest-Lebris, Ronarch et Verchin, secrétaire,

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Guyot (*), de Blois, Laplace.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. l'abbé du Marchallac'h,	MM. de Chamaillard, avocat.
président.	Leguillou, avoué.
Duplessix, receveur de	Le Quéau, notaire.
l'enregistrement.	Cloarec, greffier, secrét.

Avoués.

MM. Tassel, président.	MM. Gorvan, trésorier.
Guyot (*).	Le Guillou, Louis.
Laplace.	Gouzil, secrétaire.
Ansquer, rapporteur.	N.

Huissiers audienciers.

Quimper, MM. Savina, Bigot, Barret, Guyonvarch, Mercier.

Huissiers ordinaires.

MM. Dandurand et Le Drenn, à Pont-l'Abbé; Le Bihan-Penanros, à Douarnenez; Le Foll, à Plogastel St-Germain; Belbéoch et Dupays, à Pont-Croix.

Notaires.

MM.

Lesneven, Le Quéau, Créac'headic, Pastol et Hénou, à Quimper;
Parquer, à Fouesnant; Dubois, à Pleuven;
Damey, à Plogounec; Révauld, Le Clech et Stot, à Douarnenez;
Le Léel et Dandurand, à Brieç;
Le Marchadour, à Concarneau; Prouhet, à Trégunc;
Moreau et Bernard, à Audierne; Durest-Lebris et Hénaff, à Pont-Croix;
Le Batard, à Plogastel-St-Germain; Le Bail, à Plozévet;
Bergot, à Plonéour; Voquer, à Peumeurit; Boucheron, à Pouldreuzic;
Bargain, Déliou, Flamant, Ronarch et Mauduit, à Pont-l'Abbé;
Prévost, à Rosporden; Le Rouxeau de Rosencoat, à Elliant.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.

Le Rouxeau de Rosencoat, président.
Boucheron, syndic.
Hénaff, rapporteur.

MM.

Le Marchadour, trésorier.
Hénou, secrétaire.
Ronarch et Dandurand, membres.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Tribunal de première instance.

MM. Gouin (*), président	MM. Le Guillou-Penanros, juge
d'Haucour, juge d'instr	Joubert et Nicole, juges
Le Coursonnays, juge.	suppléants.
Gardin de la Bourdon-	Legeard de la Diryais,
naye, juge.	procureur impérial.

MM. Philouze, substitut.
Allard, greffier.
Coguiec, com.-greffier.

MM. Le Pape, commis-greffier.
Le Gall, interprète.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mercredi et jeudi,
— correctionnelles, vendredi et samedi, } à 11 heures.
— criées, mardi,

Justices de Paix.

CANTONS..	JUGES.	GREFFIERS.
Brest (1 ^{er} canton) . . .	Pidoux (✱)	Pasco.
— (2 ^e canton)	Beaufils	Lostis.
— (3 ^e canton)	Cosmao	Foll.
Daoulas	Fouillard	Legrand.
Ile d'Ouessant	Saint-Cas	Malgorn.
Landerneau	Coiron	Brélivet.
Lannilis	Billard	Léziard.
Lesneven	Vaumousse	Menou.
Plabennec	Lemoine	Piron.
Ploudalmézeau	Carof	Rouquet.
Ploudiry	Babo	Kersaudy.
Saint-Renan	Le Vessel	Provost.

Jours d'audience.

Brest, lundi, mardi, vendredi et samedi, à midi. — Daoulas, mercredi et jeudi, à dix heures. — Landerneau, mardi et vendredi, à dix heures. — Lannilis, mercredi et jeudi, à dix heures. — Lesneven, mardi et samedi, à dix heures. — Ouessant, lundi et jeudi, à dix heures. — Plabennec, samedi, à dix heures. — Ploudalmézeau, lundi et jeudi, à dix heures. — Ploudiry, mardi et vendredi, à dix heures. — Saint-Renan, lundi et samedi, à onze heures; mardi, à sept heures.

Avocats.

MM. Miorcec de Kerdanet (Daniel) et Grée de Villeneuve, à Lesneven; Bigot d'Engente, de Bourayne, Agie, Le

Guen, de la Porte, L'Hostis, Kernévez et Nicole, à Brest; de Guesnet, à Ploudaniel; Daniel, à Landerneau.
Stagiaires: MM. Caurant, Le Nouvel, Gauthier, Le Jeune, Clérec

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. de Bourayne, de Coatpont et Le Guen.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. Agie, président; Le Guen, Allard, père, Salvagnac, Clérec, Allard, fils, secrétaire.

Avoués.

MM. Lejeune, Clérec, de Coatpont, Lalla, Delobean, Nicolas, Joubert et Le Comte.

Huissiers audienciers.

MM. Cadiou, Fouchard, Burban et Bozec.

Huissiers ordinaires.

MM. Le Roux, à Landerneau; Goavec, à Daoulas; Castaignet, fils, à Lannilis; Le Lez, à Lesneven; Rihouay, à Saint-Renan; N., à Plabennec; Gante, à Ploudalmézeau.

Notaires.

MM. Bellamy, Chayer, de Kersauson, Raillard, Le Jeune, Poullaouec, Danguy des Déserts, Lamarque et Potel, à Brest.

MM. Rolland et Keraruel de Merey, à Lannilis; Bergot, à Guisseny; Larreur, à Plouguerneau.

MM. Hardy, Le Née, Le Saout et Bazil, à Lesneven; Roualec, à Plounéour-Trez.

MM. Picaud, à Plougastel-Daoulas; Danguy des Déserts, à Daoulas; Le Floch, à Hanvec; Rolland, à Irvillac.

MM. Robert, fils, Dubeaudiez, Boucher et Tranvouéz, à Landerneau; Kervern, à Guipavas.

MM. Dourier, à Plabennec; Kerouanton, à Bourg-Blanc.

MM. Jacolot et Cheminant, à Saint-Renan; Ven, au Conquet.

MM. Guillard et Rivoal, à Ploudalmézeau; Le Gall, à Porspoder.

MM. Huc, à Ploudiry; Guennoc, au Tréhou.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.
Bellamy, président,
Boucher, syndic.
Robert, rapporteur.

MM.
Lamarque, secrétaire.
Le Saout, trésorier.
Keraruel de Merey, Le Floch,
membres.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Tribunal de première instance.

MM. Le Clair, président.
Lacoste (*), présid hon.
Morainville, juge d'instruction.
Thomazi, juge.

MM. Fénigan, juge suppléant
Prétot, procureur imp.
Costard, substitut.
Gentric, greffier.
Lamarre, com.-greffier.

Audiences criées et commerciales, mardi, }
— civiles, mercredi, } à 11 heures.
— correctionnelles, jeudi, }

Justices de paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Châteaulin.	Noury.	Gaudin.
Carhaix.	De Lézeleuc.	Kerédan.
Châteauneuf.	Séré.	Guéguen.
Crozon.	Le Menn.	Renoult.
Le Faou.	Guyho.	Lemenn.
Huelgoat.	Fégéan.	Coquart.
Pleyben.	Le Taro.	Bouroullec.

Jours d'audience.

Châteaulin, jeudi et vendredi, à onze heures. — Carhaix, mercredi et vendredi, à dix heures. — Châteauneuf, jeudi et vendredi, à neuf heures. — Crozon, jeudi et samedi, à dix heures. — Le Faou,

vendredi et samedi, à dix heures. — Huelgoat, jeudi et vendredi, à dix heures. — Pleyben, du 1^{er} avril au 30 septembre, mardi et samedi, à dix heures; du 1^{er} octobre au 31 mars, mardi et samedi, à onze heures.

Aocats.

MM. Kernévez, bâtonnier; Fénigan.

Avoués.

MM. Fénigan, Guermeur, Halléguen, Séré et Girault.

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Fénigan, Guermeur et Chauvel.

Huissiers.

MM. Launay et Guizien, à Châteaulin; Maisonneuve et Aguiard, à Châteauneuf; L'Helgoualch, à Carhaix; Le Citol, à Huelgoat; Le Taro, à Brasparts; Odey, fils, à Pleyben; Jourden, au Faou; Odey, à Crozon.

Notaires.

MM. Le Marchadour et Grivart, à Châteaulin; Hervieu, à Quéménéven; Balcon, à Plomodiern.

MM. Révaux, Gaubert, Nédélec et Le Follézou, à Carhaix; Le Gall, à Poullaouen.

MM. Le Goff et Le Roux, à Châteauneuf; Guyonvarch, à Coray; Le Guern, à Plounévez-du-Faou.

MM. Pelliet et Taburet, à Crozon; Crouan, à Telgruc.

MM. Chardon et Tranouez, au Faou; Le Taro, à Lopérec.

MM. Le Coz, à Huelgoat; Gourvil, à Scrignac.

MM. Le Breton et Corric, à Pleyben; Briand, à Gouézec; Le Guyader, à Brasparts.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.
Le Breton, président.
Grivart, syndic.
Le Goff, rapporteur.

MM.
Hervieu, secrétaire.
Chardon, trésorier.
Nédélec et Tranouez, membres.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
D'Amphernet, président.	Cabel (*), procureur impé-
Cabrye, juge d'instruction.	rial.
Bazil, juge.	Fraboulet, substitut.
Collinet de la Salle, juge.	Bacquet, greffier.
Le Denmat Kervern, fils, j.-suppl.	Guézennec, commis-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mardi et vendredi, à 10 heures.
— correctionnelles, jeudi,

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Morlaix.	Lozac'h.	N.
Landivisiau.	Piriou.	Lescanff.
Lanmeur.	Guillou.	Le Cloarec.
Plouigneau.	Jamin.	Page.
Plouescat.	De Plœsquellec.	Layaouanc.
Plouzévédé.	Chaudy.	Manach.
Saint-Pol-de-Léon.	Deschamps.	Chauvin.
Saint-Thégonnec.	Jaouen.	Joncourt.
Sizun.	Boucher.	Quéinnec.
Taulé.	Quéinnec.	Mescam.

Jours d'audience.

Morlaix, vendredi et samedi, à dix heures. — Landivisiau, mercredi, à dix heures. — Lanmeur, mardi et vendredi, à dix h. — Plouigneau, mardi, à dix heures. — Plouescat, lundi et vendredi, à dix heures. — Plouzévédé, mardi et vendredi, à dix heures. — Saint-Pol, mardi, à dix heures. — Saint-Thégonnec, mardi et vendredi, à dix heures. — Sizun, jeudi, à dix heures. — Taulé, samedi, à dix heures.

Avocats.

MM. Le Bozec, père, Daniellou, Auguste, Barazer-Lan-

nurien (*), Le Denmat-Kervern, fils, Le Bozec, fils, Bienvenue, fils aîné, et Bienvenue, fils cadet. — Gourvil, stagiaire.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. Barazer-Lannurien, président, Bienvenue, avoué, Guégot, ancien magistrat, Daniellou (A.), avocat, Mailhard, receveur de l'enregistrement, et Bacquet, secrétaire.

Avoués.

MM. Le Hir, Bienvenue, Dubois, Rihouay et Cloarec.

Huissiers.

MM. Arthur, Dourver, Rivoalen et Primel-Cabie, à Morlaix; Silliau, à Landivisiau; Fouillard, à Lanmeur; Cogvic, à Plouescat; Troussel, à Guerlesquin; Le Fers, à Saint-Pol-de-Léon; Le Breton, à Saint-Thégonnec; N..., à Sizun.

Notaires.

MM. de Lansalut, de la Monneraye, Bouguen, Hervé et Le Bourgeois, à Morlaix.

MM. Herrou, Quéinnec et Cozanet, à Landivisiau; Landouar, à Guimiliau.

MM. Savidan, à Lanmeur; Gratiot, à Plouézoch; Le Bourdonnec, à Plougasnou.

MM. Le Bourg, à Sizun; Lunven, à Commana.

MM. Le Comte, Thomas et du Penhoat, à Saint-Pol; Salaun, à Roscoff.

MM. Le Magne, à Plouigneau; Bourven, à Plougonven; Le Guillou, à Botsorhel; Le Goff, à Guerlesquin.

MM. Trémintin et Le Dault, à Plouescat; Bodénès, à Plounévez-Lochrist; Le Barzic, à Lanhouarneau.

MM. Le Brozec, à Cleder; Tanguy, à Plouzévédé; Martin, à Plouvorn.

MM. Jagoury, à Penzès; Floch, à Guiclan.

MM. Piriou, à Saint-Thégonnec; Allain, à Pleybert-Christ; Lamendour, à Plounéour-Ménez.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.	MM.
Hervé du Penhoat, présid.	De la Monneraye, secrétaire
Le Bourdonnec, syndic.	Bouguen et Landouar,
Martin, rapporteur.	membres.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
Bellamy, président.	Morel, procureur impérial.
Barbier, président honoraire	Henry, substitut.
Naintré, juge d'instruction.	Lessart, greffier.
Le Vaillant, juge.	Evanno, commis-greffier.
Pierre, juge suppléant.	

Jours d'audience.

Audiences civiles et commerciales, lundi,	} à onze heures.
— correctionnelles, mardi,	
— commerciales et criées, mercredi,	

Justices de paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Quimperlé.....	Dupas.....	Perrot.
Arzano.....	Buguel.....	Henrio.
Bannalec.....	N.....	Legrand.
Pont-Aven.....	Le Songeux.....	Chevassu.
Scaër.....	Ollivier.....	Grisol.

Jours d'audience.

Quimperlé, jeudi, vendredi et samedi, à dix heures. — Arzano, jeudi et samedi, à dix heures. — Bannalec, mercredi et samedi, à dix heures. — Pont-Aven, mercredi et samedi, à dix heures. — Scaër, mardi et samedi, à dix heures.

Avocats.

M. Bréart de Boisanger.

Avoués.

MM. Pierre, Lorans et Le Porz.

Huissiers.

MM. Guyonvarch, Binet et Le Corre, à Quimperlé ; Corvec, à Pont-Aven ; Le Pustoc'h, à Bannalec.

Notaires.

MM. Hervé, Kerihuel, Audran, Agie et Guyot de Salins, à Quimperlé.

MM. Mahé de Berdouaré, à Arzano ; Le Romancer, à Guilgomarc'h.

MM. Chardon et Siquin, jeune, à Bannalec ; Prouhet, à Melgven.

MM. Le Duigou, jeune, et Siquin, aîné, à Scaër ; Daniel, à Querrien.

MM. Le Duigou, aîné, et Tanguy, à Pont-Aven ; Barbe, à Moëlan.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. Poirrier de Noisseville, président ; Bréart de Boisanger, avocat ; Pierre, avoué ; Rousseaux, ancien notaire ; Pouyade, receveur de l'enregistrement, et Lessard, greffier, secrétaire.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.	MM.
Le Romancer, président.	MM. Kerihuel, secrétaire.
Prouhet, syndic.	Barbe, trésorier.
Le Duigou, aîné, rapporteur.	Daniel et Siquin jeune, membres.

Commissaires de Police.

MM. Leherissé, commissaire central à Brest; Treuttel, Berthet, Tusoli, Barbedor, commissaires à Brest; Laurent, à Lambézellec; Gelée-Laboulais, à Quimper; Divoor, à Landivisiau; Chrétien, à Landerneau; Quémener, à Pont-l'Abbé; Rayère, à Douarnenez; Nayrière, à Morlaix; Bereni, à Saint-Pol; Le Gall, à Châteaulin; Boulanger, à Carhaix; Pavion, à Quimperlé; Riga, à Concarneau.
M. Guffroy, commissaire spécial de police des chemins de fer et du port à Brest.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE RENNES.

MM. Legal (O. I.), Inspecteur d'Académie, à Quimper;
Pol (O. A.), commis d'inspection.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

de l'Instruction publique.

MM. RICHARD (C. ✱, O. I.), préfet du Finistère, président.
Mgr SERGENT (O. ✱, O. I.), évêque de Quimper, vice-président.
Legall (O. I.), inspecteur d'Académie.
L'Abbé Jégou, vicaire général.
Chabal, président du Consistoire, à Brest.
Roumain de la Touche, procureur impérial à Quimper.
Le Goësbe de Bellée, président du Tribunal civil, à Quimper.
Guyot (✱),
De Pascal,
Bois-Viel (✱),
Roussin,
Le Quinquis (O. I.), inspecteur primaire, secrétaire du Conseil.

membres
du Conseil général.

Instruction secondaire.

MEMBRES DU JURY

chargé, pendant l'année 1868, d'examiner les Aspirants au Brevet de capacité pour l'Instruction secondaire dans le département du Finistère.

MM.	MM.
L'abbé Jégou, vic. général.	Malén, régent au collège.
L'abbé Chesnel.	Derennes, —
Guyot (✱), conseiller général	Beaufils, —

Lycée impérial et Collèges communaux

DU DÉPARTEMENT.

LYCÉE IMPÉRIAL DE BREST. — 470 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
ROGUET (O. I.), proviseur.	Desmottes, profes. de physique.
Bousicaux (O. A.), censeur.	Jamont, profes. de quatrième.
Simon, aumônier.	Bonamy, profes. de cinquième.
Barué, économiste.	Jacob, professeur de sixième.
Jean, commis d'onomat.	Koch, père (O. A.), professeur d'allemand.
Allanic (O. I.), prof. de logique.	Nicolai, professeur d'anglais.
Dupuy, professeur d'histoire.	Le Couturier, { classes
Belin, profes. de rhétorique.	Bréhier, { élémentaires.
Fustec (O. I.), prof. de seconde.	Thomas et Kermarec, directeurs de la classe primaire.
Bricon, profes. de troisième.	Durand - Gassel, professeur de dessin graphique.
Clouet, profes. de littérature.	Coté, prof. de dessin d'imitation.
Vitasse, professeur du cours préparatoire à l'école navale.	Tonnot, professeur d'écriture.
Combette, professeur du cours préparatoire à Saint-Cyr.	Penquer, médecin.
Jardin, professeur de mathématiques pures et appliquées.	Pierret, doct.-médec., dentiste.
Alcan, —	Fustec, professeur de musique.
Guy, professeur de physique.	Buat, profes. de gymnastique.

Enseignement spécial.

Lettres : Prof. : MM. Rédouin, Tonnot, Koch (O. A.), et Nicolai.
Sciences : Profes. : MM. Desmottes et Tonnot.

COLLÈGE DE QUIMPER. — 225 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
AYRAULT (O. A.), principal.	Villain, professeur de sixième.
L'abbé Le Guével, aumônier.	Denis, professeur de septième.
Lerévérend, prof. de philosophie.	Marchis, prof. de huitième.
Malen (O. A.), prof. de rhétorique.	Gesland, professeur d'anglais.
Beaufils, profes. de physique	Goy, professeur de dessin.
Mével, prof. de mathématiques.	Robin, école préparatoire.
Haudot, professeur d'histoire.	Even, 3 ^e année
Derennes (O. I.), professeur de	Grenot, 2 ^e — { Cours profes-
seconde.	Boizy, 1 ^{re} — { sionnel.
Rouffet, prof. de troisième.	Mingam, enseignement primaire.
Simier (O. A.), prof. de quatrième.	Guesnon, de Bourreuil, maîtres d'étude.
Meslier, profes. de cinquième.	

COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON. — 320 ÉLÈVES.

Personnel.

MM	MM.
L'abbé André, principal.	L'abbé Jézéquel, pr. de septième.
Trézéguet (O. A.), 4 ^{er} professeur de mathématiques.	L'abbé Rolland, pr. de huitième.
L'abbé Le Moign, professeur de physique.	Saillour et Le Roux, chargés du cours spécial d'enseignement primaire.
Audic, 2 ^e prof. de mathématiques.	Le Riquier, ch. du cours élément.
L'abbé Pichon, prof. d'histoire.	Le Bourcier, profess. de langues vivantes.
L'abbé P. Le Bihan (O. A.), prof. de philosophie.	Clech, maître de dessin.
L'abbé Quidelleur, professeur de rhétorique.	Dreyer, maître de musique.
Le Bourcier (O. A.), professeur de seconde.	Morgant, surveillant général.
L'abbé Kerbirou, professeur de troisième.	Pouliquen, } maitres d'études.
Cocaign, profes. de quatrième.	Berthou, }
Monfort, profes. de cinquième.	Poullaouec, }
L'abbé Mével, prof. de sixième.	Penndu, }
	Géréec, }
	Le Moigne, chargé du cours naval.

COLLÈGE DE LESNEVEN. — 238 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé COHANEC (O. A.), principal.	L'abbé Courbot, professeur de cinquième.
L'abbé André, sous-principal.	L'abbé Duclos, prof. de sixième.
Tirhard, professeur de mathématiques. 1 ^{re} chaire.	Cozanet, professeur de septième.
Desroches, professeur de mathématiques, 2 ^e chaire.	Robineau, prof. de huitième.
Lesann, profes. de philosophie.	Tirhard, maître d'anglais.
Hervé, profes. de rhétorique.	Desroches, maître de dessin.
Herpe, professeur de seconde.	Becker, maître de musique.
L'abbé Cléach, prof. de troisième.	Iliou, } surveillants.
Du Saint-Père, professeur de quatrième.	Faudevil, }
	Siou, }
	Reungoat, }
	Le Borgne, }

COLLÈGE DE LANDERNEAU. — 80 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
IZENIC (O. A.), principal, prof. de physique et de mathématiques.	Bahic, professeur des cours spéciaux.
Favé, professeur de sixième et septième.	Péron, directeur de l'école primaire.
Broudin, profes. de huitième.	Le Dall, maître de dessin.
	Ragannot, maître de musique.

COLLÈGE DE MORLAIX. — 180 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
ROQUES (O. I.), principal.	Commelin, profes. de rhétorique et seconde
L'abbé Letty, aumônier.	Courcounais, prof. de troisième et quatrième.
Wyart, prof. de mathématiques.	Legagneur, prof. de cinquième.
Chabrier, professeur de physique et de chimie.	

Personnel du Collège de Morlaix. (Fin).

MM.	
Allier, régent de sixième.	Ollitrait, rég. de 1 ^{re} an. des cours
Quéré, régent de septième et huitième.	spéciaux, chargé du cours de dessin et de comptabilité.
Jenkins, professeur d'anglais	Roque, premier maître de la
Ollitrait et Desrochers, régents de la 2 ^e années des cours spéciaux et chargés du cours de mathématiques.	classe préparatoire.
	Raunier, deuxième maître de la
	classe préparatoire.
	Allier, surveillant général.
	Dégany, } maitres d'études.
	Huc, }

INSTRUCTION PRIMAIRE.

École normale primaire de Rennes.

M. BLEAS (O. A.), Directeur.

INSPECTION PRIMAIRE.

Brest, MM. N...	Quimper, M, Le Quinquis (O. I.)
Morlaix, Nédelec (O. I.)	

COMMISSION

Établie à Quimper pour l'examen des Aspirants et des Aspirantes au Brevet de capacité.

MM.	
L'Inspecteur d'Académie.	MM.
L'abbé Le Guen, chanoine titulaire.	Nédelec, inspecteur primaire.
Nouët, juge au Tribunal civil.	Le Quinquis, —
	Beaufils, professeur au collège,
	Malen, —

Nota. — M. WILLIAM, pasteur protestant, est appelé dans la Commission toutes les fois qu'il se présente un candidat de son culte.

DÉLÉGUÉS CANTONNAUX.

Arrondissement de Quimper.

Briec.

MM. Le Bozec, maire; Marzin, curé; Guéguen, adjoint-maire.

Concarneau.

MM. Le Marchadour, maire; Ponsard, chef de bataillon en retraite; Leyer, juge de paix; Hugot, curé; Buzaré, receveur de l'enregistrement, en retraite.

Douarnenez.

MM. Béléguc, juge de paix; Gouzil, maire de Pouldergat; Debon, négociant; Halna du Frétay, membre du Conseil général; Le Guillou-Pénanros, négociant; Delécluse, Eugène, négociant; Quénerdu, négociant; Bernard, percepteur.

Fouesnant.

MM. Parquer, maire de Fouesnant; Le Guillou, curé; Kerliézec-Royou, maire de Saint-Evarzec; le comte de Lanascot, propriétaire.

Plogastel-Saint-Germain.

MM. Le Batard, maire de Plogastel; Cornec, curé de Plogastel; le comte de Carné, membre du Conseil général; Michel, desservant de Peumerit; Le Floch, maire de Plonéis; Quellenec, desservant de Plonéour.

Pont-Croix.

MM. de Mésonan (*), sénateur, maire d'Audierne; Yvenat, curé; Dahéron, juge de paix; Delécluse-Trévedal; membre du Conseil d'arrondissement; Hénaff, notaire; Kerloch, médecin.

Pont-l'Abbé.

MM. Dasnier, juge de paix; Jartel, curé; Paisant, maire de Pont-l'Abbé; de Pascal, maire de Plomeur; Pouliquen, recteur de Penmarch.

Quimper.

MM. Nouët, juge au tribunal de première instance; Veisseyre, (*) maire de Quimper; Lamarque, curé; de Leissègues-Rozaven (*), ancien conseiller de préfecture; Laplace, avoué.

Rosporden.

MM. Donval, juge de paix; Prévost, maire de Rosporden; Guiffant, recteur de Saint-Yvi; Guiffant, maire de Saint-Yvi; Huon, marchand à Rosporden.

Arrondissement de Quimper.

Brest (1^{er} Canton).

MM. Conseil (O. *), député au Corps législatif; Pidoux (*), juge de paix; Cozanet, curé des Carmes; Mercier (*) curé de Saint-Louis; Anner, conseiller municipal; Clérec, avoué; Chouffeur, curé de Saint-Martin; Villiers, adjoint au maire.

Brest (2^e Canton).

MM. Michel Morand, maire de Lambézellec; Le Tessier de Launay (*), maire de Guilers; Bérubé, percepteur; Le Jeune, avoué; Vaucel, docteur-médecin; l'amiral Lavaud (G. O. *), membre du conseil général; Treut, maire de Gouesnou; Dubreuil (*), maire de Saint-Marc.

Brest (3^e canton).

MM. Cosmao, juge de paix; Quéinec, curé de Recouvrance; Le Guen, adjoint au maire.

Daoulas.

MM. Danguy des Déserts, maire de Daoulas; Goubin, conseiller général; Fouillard, juge de paix; Goubin (*), maire de Loperhet; Tréguer, curé de Hanvec.

Landerneau.

MM. Grandjean, maire de Landerneau; Mathieu, curé de Landerneau; L'Hostis, curé de Guipavas;

Boucher, notaire; Cloarec, propriétaire; Robert, ancien notaire; Delagarde, maire de Guipavas; Bazin, conseiller d'arrondissement.

Lannilis.

MM. Billard, juge de paix; Morvan, maire de Lannilis; Abgrall, curé de Lannilis; Pilven, maire de Guissény; de Poulpiquet, conseiller d'arrondissement.

Lesneven.

MM. Vaumousse, juge de paix; Hardy, maire de Lesneven; Kervennic, curé; Moysan, maire de Ploudaniel; Rivoal, maire de Plounéour-Trez.

Ouessant.

MM. Saint-Cas, juge de paix; Picard curé; Malgorn Paul.

Plabennec.

MM. Moal (*), maire de Plabennec; Quéinec, curé; de Kermenguy, maire de Lanarvilly; Fagon, maire de Millizac; Bigot-d'Engente, propriétaire.

Ploudalmezeau.

MM. Caroff, juge de paix; Guillard, maire; Le Mestre, curé; Le Roux, recteur de Posporder; Ménez, percepteur; Rivoal, notaire.

Ploudiry.

MM. Babo, juge de paix; Boucher (*), conseiller général; Roudaut, curé de Ploudiry; Delaunay, recteur de la Martyre.

Saint-Renan.

MM. Le Vessel, juge de paix; Le Gall, curé de Saint-Renan; Cras, recteur du Conquet; De Miniac, ancien notaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.

MM. Énu, curé; Ruppe, maire de Spézet; Banéat, négociant; Révault, maire de Carhaix; Billioray, maire de Saint-Hernin.

Châteaulin.

MM. Chauvel, maire de Châteaulin; Creignou, curé; Lacoste (*), conseiller général; Fénigan, avoué; Marzin, maire de Port-Launay; Balcon, maire de Plomodiern.

Châteauneuf.

MM. Séré, juge de paix; Kermel, curé; Bernard, maire de Châteauneuf; Richard, ancien officier de marine.

Crozon.

MM. Le Menn, juge de paix; Louboutin, maire de Crozon; Le Quéré, curé; Mercier, propriétaire; Belbéoch, cultivateur; Taburet, notaire.

Le Faou.

MM. Charuel, Maire du Faou; Plassart, curé; Quentel, ancien magistrat à Quimerc'h; Guillet, docteur-médecin.

Huelgoat.

MM. Fégéan, juge de paix; Naissant, curé; Collobert, maire de Locmaria-Berrien; Gourvil, notaire à Scrignac.

Pleyben.

MM. Le Taro, juge de paix; Le Breton, maire de Pleyben, conseiller général; Le Menn, maire de Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.

MM. Abgrall, maire de Lampaul; Sibiril, curé; Le Saint, maire de Landivisiau; Cozanet, notaire; Seubigou, maire de Plounéventer,

Lanmeur.

MM. Guillou, juge de paix; Clerc'h, curé; le vicomte de Kersauson, conseiller général; Huon de Kermadec, propriétaire à Plouézoc'h; Mahé, maire de Plougasnou.

Morlaix.

MM. Lozac'h, juge de paix; Cloarec, curé; Bienvenue, conseiller général; Cahel, procureur impérial; Le Hir, médecin à Morlaix; Tilly (*), maire de Morlaix.

Plouescat.

MM. de Ploësquellec, juge de paix; Cabon de Mésormel, maire; Tanguy, curé.

Plouigneau.

MM. Jamin, juge de paix; Le Gac, curé; le comte de Guernisac, maire de Plouigneau; de Roquefeuil, maire de Plougven; de Guerdavid, maire de Botsorhel.

Plouzévé.

MM. Chaudy, juge de paix; Caroff, curé; de Kermenguy, propriétaire à Cléder; Tanguy, conseiller général; Caill, maire de Plouzévé.

Saint-Pôl-de-Léon.

MM. Deschamps, juge de paix; Pouliquen, curé de Saint-Pôl-de-Léon; Huon de Kermadec, maire; de Lestang du Rusquec, maire de Sibiril; Roué, maire de Plougoulm.

Saint-Thégonnec.

MM. Jaouen, juge de paix; Bériet, curé; Carof, maire; Henry, maire de Plounéour-Ménez.

Sizun.

MM. Boucher, juge de paix ; Le Lez, curé ; Rannou, propriétaire ; Euzen, conseiller d'arrondissement ; Pouliquen, maire de Commana ; Le Bras, maire de Sizun.

Taulé.

MM. Quéinnec, juge de paix ; Perrot, curé ; de Kergrist, maire de Carantec ; Quéinnec, maire de Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.

MM. Buguel, juge de paix ; Caradec, curé ; le comte de Fournas, propriétaire ; Jégo, conseiller d'arrondissement.

Bannalec.

MM. Chardon, maire ; Le Dréau, curé ; Harscouët de Saint-George, propriétaire.

Pont-Aven.

MM. Le Songeux, juge de paix ; Hersart de la Villemarqué, maire de Nizon ; Goliès, recteur de Pont-Aven ; Balcon, curé de Riec.

Quimperlé.

MM. Mazé, curé ; Le Bihan, desservant de Saint-Michel ; le comte du Couëdic (O. *), membre du Corps législatif ; Le Louédec, médecin ; Poirrier de Noisseville, propriétaire.

Scaër.

MM. Ollivier, juge de paix ; Le Bihan, maire ; de Kerjégu (*), conseiller général.

PONTS ET CHAUSSÉES.

SERVICE ORDINAIRE.

Ingénieurs.

MM. AUMAITRE (*), ingénieur en chef, à Quimper.
Cahen, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de l'Ouest, à Brest.
Joly, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Sud, à Quimper.
Considère, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, à Morlaix.
Tourbiez (*), conducteur principal, chargé de l'arrondissement du Centre, à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Fournioux, Martin, Bellanger, Lamendour et Jacob, à Quimper ; Dumoutier, à Quimperlé ; Le Bourguays, Perennès, Francier, Crécy, Lemoult et Mèneréul, à Morlaix ; Poterel-Maisonneuve, à Landerneau ; Pochon, à Carhaix ; Longrais, à Saint-Renan ; Poulmarch, à Brest ; Laurent, à Lesneven.

SERVICE MARITIME.

Ingénieurs.

MM. Planchat (O. *), ingénieur en chef, à Brest.
Féroux (*), ingénieur ordinaire, à id.
Cahen, — id.
Joly, — à Quimper.
Considère, — à Morlaix.
Tourbiez (*), conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur à Châteaulin.

Conducteurs.

MM. Lombard, Guinemand, Le Tendre, Delachienne, Chatton. Le Taro, Bouillon, Dumesnil, Crouan et Geffroy, à Brest ; Lefebvre et Guillet, à Morlaix ; Lacroix, Tourbiez et Troadec, à Quimper ; Lucas, à Crozon.

Lieutenants de port.

MM. Coz, à Brest; Morvan, à Morlaix.

Maîtres de Port.

MM. Thomasset et Collobert, à Brest; Rohan, à Quimper; Giffo, à Douarnenez; Keruzoré, au Conquet; Martin, à Morlaix; Provost, à Landerneau; Lateste, à Port-Launy; Salaun, à Audierne; Bideau (*), à Pont-l'Abbé; Janvier, à Concarneau; Le Dall de Kérangale, à Camaret; Guillou, au Fret; Hermieu, à l'Aberwrach; Joanno, à Quimperlé; Guivarch, à Roscoff; Malignon, à Ouessant; Charuel, à Pont-Aven; Stéphan, au Faou; Portanguen, à Locudy; Tardivel, à Pempoul; Coat, à Penzé.

Chemín de fer de Rennes à Brest

(2^e SECTION).

Ingénieurs.

MM. Planchat (O. *), ingénieur en chef, et Fénoux (*), ingénieur ordinaire, à Brest.

Conducteurs embrigadés.

MM. Hardy et Philippe, à Brest; Gandois, à Landerneau; Le Taro, Aristide, à Morlaix.

Comité consultatif institué à la Préfecture pour l'examen des Travaux communaux.

MM. Aumaitre (*), ingénieur en chef du département, président.
Guyot (*), membre du Conseil général.
Le Guay (*), membre du Conseil de préfecture.
Joly, ingénieur des ponts et chaussées.
Loarer, agent-voyer en chef.
Bigot (*), architecte du département.

IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE.

Routes impériales.

- Routes
N^o 12, de Paris à Brest, par Morlaix et Landerneau, 82,362 mètres.
164, d'Angers à Brest, par Carhaix et Landerneau, 65,176 mètres.
165, de Nantes à Audierne, avec embranchement sur Douarnenez, par Quimperlé, Quimper et Pont-Croix, 97,141 mètres.
169, de Lorient à Roscoff, par Carhaix, Morlaix et Saint-Pol, 81,552 mètres.
170, de Quimper à Lesneven et à la mer, par Châteaulin et Landerneau, 97,311 mètres.

Routes départementales.

- N^o 1, d'Hennebon à Lanvéoc, par Quimperlé, Concarneau et Quimper, 107,785 mètres.
2, de Lannion à Brest, par Morlaix, St-Pol et Lesneven, 72,774 mètres.
3, de Châteaulin à Guingamp, par Châteauneuf et Carhaix, 49,064 mètres.
4, de Guipavas au Conquet, par Gouesnou et Saint-Renan, 37,944 mètres.
5, de Quimper à Pont-l'Abbé, 18,399 mètres.
6, de Saint-Renan à Ploudalmézeau, Argenton et l'Aber-Ildut, 36,086 mètres.
7, de Lesneven à Lannilis, depuis le Folgoët, 14,522 mètres.
8, de Landivisiau à la mer, par Kervren, 22,750 mètres.
9, de Rosporden aux limites du département, par Scaër, 19,719 mètres.
10, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 11,015 mètres.
11, de Rosporden à Concarneau, 10,400 mètres.
12, de Quimperlé au Faouët, 13,782 mètres.
13, de Quimper à Morlaix, par Pleyben, 68,584 mètres.
14, de Quimper à Châteauneuf, par Briec, 20,258 mètres.

PHARES

Actuellement allumés dans le Département.

- 1 Fanal de l'île Noire dans la rade de Morlaix (4^e ordre, feu varié de 2 en 2 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 2 Fanal du Château du Taureau, à l'entrée de la même rade (feu fixe rouge).
- 3 Fanal de l'île Louet, dans la même rade (f. fixe blanc).
- 4 Fanal de la Tour de la Lande, au fond de la même rade (feu fixe rouge).
- 5 Phare de l'île de Batz, 1^{er} ordre, éclipse de minute en minute).
- 6 Phare de l'île Vierge (feu blanc, varié de 4 en 4 minutes par des éclats rouges précédés et suivis de courtes éclipses).
- 7 Fanal de l'île Wrach (feu rouge).
- 8 Fanal de Plouguerneau (feu blanc).
- 9 Fanal de la Palue (feu vert).
- 10 Fanal de l'anse Saint-Antoine (feu blanc).
- 11 Phare d'Ouessant, 1^{er} ordre, feu fixe).
- 12 Phare de Créach, à Ouessant (1^{er} ordre, à éclipses de 20 en 20 secondes, un éclair rouge alternant avec deux éclats blancs).
- 13 Phare de Kermorvan (3^e ordre, feu fixe).
- 14 Phare de Saint-Mathieu (2^e ordre, feu tournant dont les éclipses se succèdent de 1/2 minute en 1/2 minute).
- 15 Phare du Petit-Minou (3^e ordre, feu fixe).
- 16 Phare du Portzic (2^e ordre, feu varié de 3 en 3 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 17 Fanal de Toulinguet (4^e ordre, feu fixe rouge).
- 18 Fanal des Capucins (4^e ordre (feu fixe blanc).
- 19 Fanal de l'île Tristan (4^e ordre, feu fixe blanc).
- 20 Phare de l'île de Seins (1^{er} ordre, feu varié de 4 en 4 minutes, par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 21 Phare du Bec-du-Raz (1^{er} ordre, feu fixe).
- 22 Fanaux d'Audierne.

- 23 Phare de Penmarch (1^{er} ordre, feu varié de 1 1/2 minute en 1 1/2 minute).
- 24 Fanal de Locudy (feu fixe blanc).
- 25 Fanal de la Pointe-du-Cog, à l'embouchure de l'Odet, rive gauche (4^e ordre, feu fixe rouge).
- 26 Fanal de la Pyramide, à *idem* (feu fixe blanc).
- 27 Phare de l'île de Penfret (3^e ordre, feu varié de 4 en 4 m. par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 28 Fanal de la Batterie de la Croix, à Concarneau (feu fixe rouge).
- 29 Fanal de Beuzec-Conn, à *idem* (feu fixe blanc).
- 30 Fanal de Lanriec, à *idem* (feu fixe rouge).
- 31 Fanaux de Douélan (feux fixes).

SERVICE DU CANAL DE NANTES A BREST.

Ingénieurs.

MM. DE CARCARADEC (*), ingénieur en chef, à Napoléonville; Tourbiez (*), conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur, à Châteaulin.

Conducteurs.

MM. Piriou, conducteur embrigadé, à Carhaix; Houbre, conducteur auxiliaire, à Châteaulin.

SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

La direction supérieure du Service vicinal appartient au Préfet et, sous ses ordres, aux Sous-Préfets dans les arrondissements. Toute la partie administrative, relative au service, est centralisée à la Préfecture, *division des Travaux publics*. La direction et la surveillance des travaux sont délégués à l'Agent-Voyer en chef. Cet agent agit directement au nom du Préfet, et comme son délégué, alors qu'il est hors du chef-lieu en tournée d'inspection, soit générale, soit spéciale. Il centralise à son bureau toutes les affaires relatives aux travaux, au personnel et à la comptabilité du Service vicinal.

Organisation du Personnel.

MM. LOARER, agent-voyer en chef, à Quimper.
Le même, dessinateur et agent de comptabilité au bureau de l'agent-voyer en chef.
Quéré, surnuméraire.

Agents-Voyers d'arrondissements.

MM. Doudet, à Quimper; Labasque, à Brest; Girandière, à Morlaix; Bernard, à Châteaulin; Jasienski, à Quimperlé.

Agents-Voyers surnuméraires attachés aux Bureaux des Agents-Voyers d'arrondissements.

MM. Vaillant, à Brest; N..., à Morlaix; Le Bihan, à Châteaulin; Coatval, à Quimper.

Agents-Voyers secondaires.

MM. Charlot, à Douarnenez; Daoulas et Lavigne, à Quimper; Lehir, à Concarneau; Haas, à Pont-l'Abbé; Le Gall, à Audierne; Jan, à Brest; Salaun, à Lannilis; Bocquené, à Lesneven; Olivier, fils, à Saint-Renan; Henrat, à Daoulas; Poupelard, à Ploudalmézeau; Barrois, à Landerneau; Le Scour, à St-Thégonnec; Roux, à Brasparts; Billard et Jestin, à Morlaix; Fougère, à Landivisiau; Duhamel, à Plouescat; Ladouce, à St-Pol; Olivet, à Châteaulin; N..., à Crozon; Deville, à Châteauneuf; Corbel, à Carhaix; Le Guernalec, à Huelgoat; Kerforn, père, à Scaër; Le Guern, à Bannalec; Kerforn, fils, à Quimperlé.

Chemins vicinaux

DE GRANDE COMMUNICATION.

- N° 1, de Quimper à Audierne, et à la Pointe-du-Raz, passant par Landudec, Plözévet, Audierne et Plogoff, 47,275 mètres
- 2, de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, par Plonéour, Pouldreuzic, Plözévet, 28,100 mètres.
- 3, de Rosporden à Châteauneuf, par Coray, 38,622 mètres.
- 4, de Pont-Aven à Scaër, par Bannalec, 23,160 mètres.
- 5, de Quimperlé à Plouay, par Arzano, 10,390 mètres.

- N° 6, de Quimperlé à Châteauneuf, par Saint-Thurien et Scaër, 35,625 mètres.
- 7, de Châteaulin à Douarnenez, par Locronan, 25,348 mètres, et embranchement de Cast vers Plonévez-Porzay, 6,500 mètres.
- 8, de Châteaulin à Camaret, par Crozon, 36,980 mètres.
- 9, de Morlaix à Callac, par Plougonven, 23,913 mètres.
- 10, de Lesneven à Saint-Pol, par Plouescat, 29,819 m.
- 11, du Folgoat à la route départementale n° 13, par Landivisiau, Lampaul et Commana, 35,411 mètres.
- 12, de Brest au Conquet, par St-Pierre, 21,118 mètres.
- 13, de Brest à Plouguerneau, par le Bourg-Blanc et Lannilis, 21,000 mètres.
- 14, de Pleyben à Berrien, par Loqueffret et Huelgoat, 26,237 mètres.
- 15, de Quimper à Gourin, par Coray, 31,669 mètres.
- 16, de Quimperlé à Douélan, 12,827 mètres.
- 17, de Châteauneuf à Gourin, par Spézet, 13,916 mètres.
- 18, du Faou à St-Thégonnec, par Sizun, 34,618 mètres.
- 19, de Morlaix à Lesneven, par Plouvorn, 22,560 mètr.
- 20, de Pont-l'Abbé à Penmarch, 13,840 mètres.
- 21, du Faou à Lannédern, par Brasparts, 18,467 mètres.
- 22, de Concarneau à Bannalec, par Melgven, 18,308 m.
- 23, de Bannalec à Plouay (Morbihan), par Querrien, 28,197 mètres.
- 24, de Rosporden à Lorient, par Pont-Aven, Moëlan et Clohars-Carnoët, 31,121 mètres.
- 25, de Lesneven à Plouneour-Trez, par Goulven, 10,428 mètres.
- 26, de Brest à Ploudalmézeau et à la grève de Cléguérien, par Lambézellec et Plouguin, 23,000 mètres.
- 27, de Plouguerneau à Plouescat, par Guissény, Kerlouan et Goulven, 26,500 mètres.
- 28, du Conquet à Lannilis, par Ploumoguier, Brêlès, Ploudalmézeau et Trégionou, 37,500 mètres.
- 29, de Landerneau au Kernic, par Plounéventer, Lanhorneau et Plounévez-Lochrist, 26,261 mètres.
- 30, de Sizun au Kernic, par la gare de Landivisiau, Saint-Vougay et Plouescat, 42,000 mètres.

- 31, de Penzé à Commana, par Guiclan et Guimilliau, 19,000 mètres.
- 32, du Folgoët à Plouguerneau et à la mer, 15,200 mètr.
- 33, de Crozon au Faou, par le passage de Térénez, 19,000 mètres.
- 34, de Quimper à Bénodet, 15,960 mètres.
- 35, de Quimper à Moustierlin, par Clohars-Fouesnant, 8,600 mètres.
- 36, de Châteauneuf à Morlaix, par Plounévez-du-Faou, Loqueffret et La Feuillée, 29,000 mètres.
- 37, de Brasparts à Sizun et à St-Eloi, par St-Rivoal et St-Cadou, 25,000 mètres.
- 38, de Saint-Renan à Kertouan, par le Bourg-Blanc et Plouvien, 34,000 mètres.
- 39, de Lesneven à Guissény et à la mer, par Kernouës et Saint-Frégant, 11,000 mètres.
- 40, de Quimper à Pouldreuzic et à la mer, par Plogastel-St-Germain, 17,000 mètres.
- 41, de Châteaulin à Roudouallec (Morbihan), par Laz et Gouézec, 30,000 mètres.
- 42, de Berrien à Tout-an-Héry (Côtes-du-nord), par Scrignac, Guerlesquin et Plouégat - Moysan, 30,000 mètres.
- 43, de Quimper à Pont-Croix, par Pouldergat, 12,500 m.
- 44, de Pont-l'Abbé à Fouesnant, par Bénodet, 17,500 m.
- 45, de Plouneventer à Berven, par St-Vougay, 14,000 m.
- 46, de Morlaix à Plougastnou et à la mer, 18,500 mètres.
- 47, de Douarnenez au Faou, par Plonévez-Porzay et Plomodiern, 27,000 mètres.
- 48, de Port-Launay à la route départ. n° 3; 870 mètres.

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN

Placés sous le régime de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836.

Arrondissement de Brest.

Chemins

- N° 1, de Milizac à Lannilis, par Trégionou, 11,000 mètres.
- 2, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 8,000 mètres.
- 3, de Laber-Ildut à Port-Sall, 15,000 mètres.

- N° 4, de Landerneau à Plougastel, 10,000 mètres.
- 5, de Brest à Daoulas, par Plougastel, 21,000 mètres.
- 8, de Daoulas à Sizun, par Irvillac, 13,000 mètres.
- 22, de Lannilis à Landerneau, 19,613 mètres.
- 23, de Saint-Renan à Brélès, 9,476 mètres.
- 24, de Saint-Renan à la grève de Lampaul-Plouarzel, 10,540 mètres.

Arrondissement de Châteaulin.

- N° 6, de Collorec à Carhaix, 13,413 mètres.
- 7, de Port-Launay à Brasparts, 10,640 mètres.
- 14, de la gare de Châteaulin à Toul-Baraër, 2,000 mètr.

Arrondissement de Quimper.

- N° 11, de Kerfeunteun à Plogonnec, 9,700 mètres.
- 12, de Quimper à Fouesnant, 7,900 mètres.
- 13, de Quimper à Trégourez, 14,410 mètres.
- 15, de Quimper à Plonéour, 11,400 mètres.
- 16, de Plogastel-St-Germain au Guilvinec, par Plonéour, 22,000 mètres.
- 17, de Pont-l'Abbé à Locronan, par Guengat, 15,660 m.

Arrondissement de Quimperlé.

- N° 18, de Quimperlé à Guiscriff, 13,046 mètres.
- 19, de Pont-Scorff au Faouët, par Arzano, 11,343 mètr.

Architectes.

- MM. BIGOT (*), architecte principal du département à Quimper, chargé, en outre, du service particulier des arrondissements de Quimper et Quimperlé.
- BIGOT, fils, architecte particulier de l'arrondissement de Brest.
- PURU, architecte particulier de l'arrondissement de Morlaix.
- BOYER, architecte particulier de l'arrondissement de Châteaulin, en résidence à Quimper comme adjoint à l'architecte principal.

ADMINISTRATION
De l'Enregistrement, des Domaines
ET DU TIMBRE.

MM.		MM.	
Quimper, Asse, directeur.		Quimper, Denis de Trobriand	
— Delange, inspecteur.		1 ^{er} com. de la direction.	
— Duval, vérificateur		— Sicault de Mariol,	
— Franco, —		garde-magasin du	
Brest, Phétu, —		timbre.	
Châteaulin, Charbonnier, —		— Courtemanche,	
Morlaix, Delécluse, —		timbreur.	

Receveurs et Conservateurs.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. de Rémond du Chélas, conservateur des hypothèques et receveur des domaines.	
— Hamon-Duplessis, receveur de l'enregistrement.	
— Buzaré, Eugène, receveur du timbre extraordin.	
Concarneau, Hénou,	} receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre.
Douarnenez, Lecorre,	
Pont-Croix, Marinier,	
Pont-l'Abbé, Mahé de Berdouaré,	
Plogastel-St-G., Delasalle.	

Arrondissement de Brest.

Brest, MM. Levexier, conservateur des hypothèques.	
— Delécluse, receveur de l'enregistrement, des actes civils et des successions.	
— Salvagniac, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines.	
Daoulas, Radiguet,	} receveurs de l'enregistrement et des domaines.
Landerneau, Durand,	
Lannilis, Dumanoir,	
Lesneven, Le Teurnier,	
Saint-Renan, Marinier,	
Plabennec, Bénard,	
Ploudalmézeau, Dugros de Boisseguin.	

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. Onfroy de Verez, conservateur des hypothèques.	
— Mailhard de la Couture,	} receveurs de l'enregistrement et des domaines.
Guerlesquin, Ménage,	
Landivisiau, Macé,	
Lanmeur, Devarieux,	
Plouescat, Bertaud,	
Saint-Pol, Rivière,	

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM. Diard, conservateur des hypothèques.	
— Richard,	} receveurs de l'enregistrement et des domaines.
Châteauneuf, Lemarchand,	
Huelgoat, Pégod'homme,	
Crozon, Martineau,	
Pleyben, Boyer,	
Carhaix, De Coatgoureden,	

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, MM. Pouyade, receveur de l'enregistrement et des domaines, conservateur des hypothèques.	
Bannalec, Hugot, receveur de l'enregistr. et des domaines.	

Surnuméraires.

MM. Dufeigna, à Quimper; de la Roche-Kerandraon, à Brest; de Kerillis-Calloch, à Châteaulin; Piquot, à Morlaix; Robert, à Quimperlé.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Quimper, MM. LEMAIRE DE MONTIFAULT, directeur.	
— Guériveau, inspecteur de deuxième classe.	
— Mabi, contrôleur de deuxième classe, premier commis de la direction.	
— Le Petit, contrôleur principal de première classe.	
— Le Coroller de la Vieuville, contrôleur de 2 ^e classe.	
Brest, Leroy, contrôleur principal de première classe.	
— Morvan, contrôleur de première classe.	
Morlaix, Bourdon et de Poulpiquet, contrôleurs hors classe.	
Landerneau, de l'Hôpital, contrôleur de troisième classe.	
Châteaulin, Frolo de Kerlivio, contrôleur intérimaire.	
Quimper, Perrot, Dufeigna, de Jacquélet et Laporte, surnuméraires.	

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

M. GASSON (*), Trésorier-Payeur général, à Brest.

RECETTES PARTICULIÈRES ET PERCEPTIONS.

Arrondissement de Quimper.

M. MOREAU, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Audierne , Cléden-Cap-Sizun, Esquibien, Goulien, Ile-de-Seins, Plogoff, Primelin.	MM.
Briec , Langolen.	KERARUEL DE MAREY
Concarneau , Beuzec-Conq, Lanriec, Trégunc.	FAUGER DU PESSEAU.
Douarnenez , Guengat, Ploaré, Plogonnec, Poullan, Pouldergat.	GILLES.
Fouesnant , Clohars-Fouesnant, Gouesnach, Perquet, Pleuven, Saint-Evarzec.	BERNARD.
Plogastel-Saint-Germain , Guiler, Landudec, Plonéis, Plözévet.	DOUDET.
Plomeur , Penmarch, Plobannalec, Saint-Jean-Trolimon, Trefflagat, Tréguennec.	-LECOQ.
Plonéour , Peumerit, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat.	LESTIR.
Pont-Croix , Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meilars, Plouhinec.	POIRIER.
Pont-l'Abbé , Combrit, Ile-Tudy, Loctudy, Tréméoc.	LESNÉ.
Quimper , Penhars, Plomelin, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Pluguffan.	ALLAIN.
Rosporden , Elliant, Saint-Yvi, Toudch.	LALLOUR.
	DAVID.

M. CHARPENTIER, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Quimper.

Arrondissement de Brest.

M. GASSON (*), Trésorier-Payeur général et Receveur particulier

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brest .	MM.
Daoulas , Logonna, l'Hôpital - Camfrout, Loperhet, Plougastel.	MERCIER (*).
Guipavas , La Forêt, St-Divy, St-Thonan.	DUBOIS DE MONT-MARIN.
Irvillac , Hanvec, Rumengol, Saint-Eloy, Saint-Ubrain.	GAUBERT.
Lambézellec , Bohars, Gouesnou, Guilers, Saint-Marc, Saint-Pierre.	BÉRUBÉ, fils.
Landerneau , Dirinon, Pencran, Plouédern, Trémaouézan.	BÉRUBÉ, père.
Lanildut , Bréles, Lampaul-Plouarzel, Larret, Plourin, Porspoder.	BORELLI (*).
Lannilis , Landéda, Plouguerneau, Coat-méal, Tréglonou.	GAUTHIER de la HULINIÈRE.
Le Conquet , Ile-Molène, Ouessant, Plougouvelin, Ploumoguier, Trébabu.	BOIDRON.
Lesneven , Ploudaniel, Saint-Méen, Trégartec, Le Folgoët, Kernouës.	LE GARREC.
Plabennec , Le Drennec, Kernilis, Kersaint-Plabennec, Lanarvily, Loc-Brévalaire, Plouvien, Bourg-Blanc.	GUÉGUENNOU.
Ploudalmézeau , Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Plouguin, Saint-Pabu, Guipronvel, Tréouergat.	BRIAT.
Ploudiry , La Martyre, Lanneufret, La Roche, Le Tréhou, Loc-Eguiner, Tréflé-vénez.	MÈNE Z.
Plounéour-Trez , Goulsen, Kerlouan, Plouider, Guissény, Saint-Frégant.	MALINGE.
Saint-Renan , Lanrivoaré, Loc-Maria, Plouarzel, Plouzané, Milizac.	COUET.
	LALLOUR.

M. LEROUX, surnuméraire, attaché à la Recette générale, à Brest.

Arrondissement de Châteaulin.

M. PROTET, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brasparts , Lannédern, Le Cloître, Loqueffret	MM. GRILLIÈRE.
Carhaix , Plouguer, Poullaouen, Plounévezel	PIOGER.
Châteaulin , Cast, Dincault, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal, Quéménéven.	LE DRAST.
Châteauneuf , Collorec, Landeleau, Plonévez-du-Faou	LALLOU, Aimé.
Coray , Leuhan, Laz, Trégourez, Saint-Goazec, Saint-Thois	DANYEL-BEAUPRÉ.
Crozon , Argol, Camaret, Landévennec, Roscanvel, Telgruc, Trégarvan	CARADEC.
Huelgoat , Berrien, Bolazec, Botmeur, La Feuillée, Locmaria, Plouyé, Scrignac . .	CORNIGUEL.
Le Faou , Logonna - Quimerch, Lopérec, Quimerch, Rosnoën	GUYHO.
Pleyben , Edern, Gouézec, Lennon, Lothey.	LHOSTIS-KERHOR.
Plomodiern , Locronan, Ploëven, Plonévez-Porzay, Saint-Nic	ARTIGOU, Jean.
Spézet , Clédén-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin	JOURDE.

M. BUZARÉ, surnuméraire, attaché à la recette de Châteaulin.

Arrondissement de Morlaix.

M. le baron MILLET, receveur particulier.

Guerlesquin , Botsorhel, Lannéanou, Plouégat-Moysan	MM. DU BOIS DE LA ROCHE.
Landivisiau , Bodilis, Guimiliau, Lampaul, Plougourvest, Plouneventer, St-Servais.	Bro.

Suite de l'Arrondissement de Morlaix.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Lanmeur , Garlan, Guimaëc, Locquirec, Plouégat-Guérand	MM. GIRARD.
Morlaix , Ploujean, Plourin, Saint-Martin-des-Champs	SIMON.
Plouescat , Lanhouarneau, Plougar, Plounévez-Lochrist, Tréfléz	LE FRAPPER.
Plougasnou , Plouézoc'h, Saint-Jean-du-Doigt	GICQUET DE PREIS-SAC.
Plouigneau , Plougonven, Le Ponthou . .	LE TARO.
Plouzevé , Cléder, Plouvorn, St-Vougay, Tréflaouenan, Trézilidé	ARTIGOU, aîné.
Roscoff , l'Île-de-Batz, Plougouln, Sibiril.	PICARD.
Sizun , Commana, Locmélar, St-Sauveur.	HUGOT.
St-Pol-de-Léon , Plouénan, Mespaul . .	FORTIER.
St-Thégonnec , Le Cloître, Pleyber-Christ, Plouneour-Menez	TOURMEL.
Taulé , Carantec, Henvic, Locquénoles, Guiclan	SÉRÉ.

M. POULIQUEN, surnuméraire, attaché à la recette particulière de Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

M. GAY - LUSSAC, Receveur particulier.

Arzano , Guilligomarch, Locunolé, Rédéné.	MM. LAPLACE.
Bannalec , Kernével, Melgven, Le Trévoux.	L'HELGOUALC'H.
Pont-Aven , Moëlan, Névez, Nizon, Riec .	MARZIOU.
Quimperlé , Baye, Clohars-Carnoët, Mellac, Tréméven	HUBERT DE LA HAYRIE (✱)
Scaër , Querrien, Saint-Thurien	AUDRAN.

RECETTES SPÉCIALES.

Quimper,	MM. Brousmiche, receveur municipal.
—	Le Coq, Th., receveur des hospices.
Brest,	Bersolle (*), receveur municipal.
—	Picot, receveur des hospices.
Lambézellec,	Billant, receveur municipal.
Morlaix,	De Jaègher, —
—	Boyer, receveur des hospices.
—	Kerbriant, receveur du bureau de bien-faisance.

ADMINISTRATION

DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE BREST.

M. LAFON DE LADÉBAT (*), Directeur.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

Douanes.

MM.	MM.
Brest, Kervern, 1 ^{er} commis.	Brest, Joyer, com. attaché.
— Dumoulin, 2 ^e —	— Caroff, surnuméraire
— Jossét, 3 ^e —	

Contributions indirectes.

MM.	MM.
Brest, De Butler, 1 ^{er} commis.	Brest, Tricard, 3 ^e commis.
— Delamare, 2 ^e —	— Collas, surnuméraire

SERVICE DES DOUANES.

Inspection de Quimper.

Quimper,	MM. SURCOUF, inspecteur divisionnaire.
Douarnenez,	Gète, sous inspecteur.

Bureaux de Perception.

Quimper, MM.	Cochet, receveur principal.
—	Boutin, vérificateur,
—	Sauvé, commis de première classe.
Quimperlé,	Bigault de Boureuille, receveur particulier.
Douélan,	Fargis, id.
Pont-Aven,	Le Borgne, id.
Douarnenez,	Renou, receveur particulier.
—	Jehenne, vérificateur.
—	Landal, —
—	Kerbriand-Postic, commis principal.
—	Colombel, commis.
Audierne,	Cochois, receveur particulier.
Concarneau,	Caissac, —
—	Turquier, vérificateur de première classe.
—	Thirion, commis.
Pont-l'Abbé,	De Grandsaigne, receveur particulier.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Pont-l'Abbé, MM. Lemaréchal.	Penmarch, MM. Corbineau.
Quimperlé, Lerbour.	Pont-Aven, Nivolon.
Concarneau, Bâton.	Concarneau, Montaldi.
Audierne, Houët.	Douarnenez, Chesnel.

Inspection de Brest.

Brest, MM.	DE CUERS, inspecteur divisionnaire.
—	Perrot, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Brest, MM.	Mathorez, receveur principal.
—	Olivier, contrôleur.

Brest, MM. Mercier-Valenton, vérificateur.

— Dufaur, —
— Besançon, —
— Blanc, commis principal.
— Dubled, —
— Fêrec, —

Landerneau, Quélin, receveur particulier.

Le Conquet, Guyvarc'h, —
Camaret, Félix-Paganon, —
Morgat, Bellanger, —
Port-Launay, Maynau, —
Le Faou, Sohier, —

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.

Brest, MM. Vouselaud.
Crozon, Preux.
Le Conquet, Delabrière.
Landévennec, Santenac.

Lieutenants.

Brest, M. Courtin.

Lieutenants.

Telgruc, MM. Duval.
Camaret, Bazergue.
Tinduff, Guichet.
Plougastel, Zimmermann
Laber-Ildut, Riou.
Brest, Mayneau,
commandant du cutter.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, M. GAULTIER, inspecteur divisionnaire.

Bureaux de Perception.

Morlaix, MM. Delzons, receveur principal.
— Beau, vérificateur.
— Ballot, commis principal.
— Simon, —
Roscoff, Nivolon, receveur particulier.
L'Aberwrach, Boulo, —

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.

Morlaix, MM. Chérot.
Plouguerneau, Bayoud.
St-Pol-de-Léon, Le Bihan.

Lieutenants.

Plougastel, MM. Jourdaa.
Morlaix, Soulé.
Guissény, Vétault.
Portsal, Gathérias.
Cléder, Léréec.

Service des Contributions indirectes.

Inspection de Quimper.

Quimper, MM. VARNEY, inspecteur divisionnaire.
— Blavon-Duchesne, receveur principal,
— entreposeur.
— Mulot, commis près la recette principale.
— Bréard, surnuméraire,
— Joyaut de Couesnongle, contrôl. 1^{re} clas.
— Gaurequer, commis de deuxième classe.
— O'Murphy,
— Chapdelaine, commis de 3^e classe.
— De Malherbe,
— Rouillé, surnuméraire du service actif.
— Le Corre, receveur à cheval de 1^{re} classe.
— Joyaut de Couesnongle, commis principal à cheval.

Concarneau, Macé, receveur à cheval de 2^e classe.
— Le Guen, commis principal à cheval.
Douarnenez, Vaur, receveur à pied de 2^e classe.
— De Launay, commis principal à pied.
Pont-l'Abbé, Alexandre, receveur à cheval de 1^{re} clas.
— Barbanson, commis principal à cheval.
Pont-Croix, Leséver, receveur à cheval de 2^e classe.
— Durand, commis principal à cheval.
Rospenden, Le Gal, receveur à cheval de 1^{re} classe.
— Drillet, commis principal à cheval.
Quimperlé, Fouquet, receveur partic., entreposeur.
— Kerliézec-Royou, chef de poste de 1^{re} cl.
— Prunières, commis de troisième classe.
— Noël, receveur à cheval de 1^{re} classe.
— Aubry de Maraumont, commis principal.
Quimper, Levasseur, préposé en chef de l'octroi.

Inspection de Brest.

Brest, MM. DALIGAULT, inspecteur divisionnaire.
— Prévost, receveur principal, entreposeur.
— Robiou, premier commis de la recette principale.

Brest, MM. Lecocq-Kervignac, deuxième commis de la recette principale.
 — Dépinos, surnum. à la recette principale.
 — Tricard, contrôleur de deuxième classe.
 — Legendre, —
 — Bodereau, commis de première classe.
 — Rousseau, —
 — Touboul, —
 — Ramée, —
 — Closquinet, commis de deuxième classe.
 — Faou, —
 — Bouiller, —
 — Le Frapper, —
 — Luce, surnuméraire du service actif.
 — Jeammel, —
 — De Butler, —
 — Corolleur, —
 Recouvrance, Loiseau, receveur particulier.
 — Audes, commis principal de deuxième classe, chef de poste.
 — Lelec, commis de deuxième classe.
 Brest, Rousseau, recev. particul., sédentaire.
 — Hellico, commis principal de 2^e classe.
 — Kervévan, commis de deuxième classe.
 Lambézellec, Daniel, receveur à pied de deuxième classe
 — Pouligo, commis principal à pied.
 Guipavas, Berthelemy, receveur à pied de 2^e classe.
 — Montgauze, commis principal à pied.
 Landerneau, Griyart, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Guéguen, commis principal à cheval.
 — Rolland, commis de deuxième classe, chef de poste.
 — Mercier, commis de troisième classe.
 Lesneven, N..., receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Le Querrec, commis principal à cheval.
 Lannilis, David, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Lhote, commis principal à cheval.
 Saint-Renan, Combette, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Corvest, commis principal à cheval.
 Brest, Bérubé, préposé en chef de l'octroi.

Sous-inspection de Châteaulin.

Châteaulin, MM. BILLETTE DE VILLEROCHÉ, sous-inspec-
 — teur divisionnaire.
 — Haireaux, receveur principal, entrepos.
 — Duprat, commis de la recette principale.
 — Tilman Delisle, commis, chef de poste.
 — Berger, commis.
 — Le Moyne, surnuméraire du service actif.
 — Le Go, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Brione, commis principal à cheval.
 Carhaix, Coz, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Le Guisquet, commis principal à cheval.
 Châteauneuf, De Malherbe, recev. à cheval de 2^e classe.
 — Letellier, commis principal à cheval.
 Crozon, Barjou, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Le Nagard, commis principal à cheval.
 Huelgoat, Gourmelon, receveur à cheval de 2^e classe
 — Roblaire, commis principal à cheval.
Inspection de Morlaix.
 Morlaix, MM. CABARET-DESPRÉS, inspecteur divisionn.
 — Pennanéach, receveur princip., entrep.
 — Camper, commis près la recette principale
 — Turin, surnuméraire près la recette princ.
 — Vénard, contrôleur de première classe.
 — Le Guellaud, commis de deuxième classe.
 — Kerboul, —
 — Feillet, commis de troisième classe.
 — Gallois, —
 — Durand, surnuméraire du service actif.
 — Ropert, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Dumesnil, commis principal à cheval.
 Landivisiau, Le Bourhis, receveur à cheval de 2^e classe
 — Flers, commis principal à cheval.
 Lanmeur, Jacq, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Houdart, commis principal à cheval.
 Plouescat, Billette de Villemeur, receveur à cheval
 — de deuxième classe.
 — Béchen, commis principal à cheval.
 St-Pol-de-Léon, Durand, receveur à pied de 1^{re} classe.
 — Scouarnec, commis principal à pied.

Manufacture impériale des Tabacs

DE MORLAIX.

M. DARGUIER, Directeur.

MM.	MM.
Rault, ingénieur.	Tilly, commis de 1 ^{re} classe.
Le Sévère, contrôleur.	Manen, de 2 ^e classe.
George, sous-ingénieur.	Le Père, —
Razer, garde-magasin.	Blandin, surnuméraire.
Descormiers, 1 ^{er} commis.	N..., —
Marie, 2 ^e commis.	

ADMINISTRATION DES POSTES.

Quimper, MM. BRUN, directeur du département.
 — Bourel-Roncière, contrôleur.
 — Dubois-St-Sévrin, commis de direction.
 — Jézéquel, brig.-facteur du département.

Bureau de Quimper.

MM. Sarron, recev. principal. MM. Chapu, 2^e commis.
 Lépy, 1^{er} commis. Le Goff, 3^e —

Bureau de Brest.

MM. Hubert (*), receveur. MM. Testard, 3^e commis.
 Rouxel, com. principal. Baude, 4^e —
 Juffé, 1^{er} commis. Gérard, 5^e —
 Bédel, 2^e — Palud, 6^e —

Bureau de Morlaix.

MM. Le Bars, receveur. MM. Mahéo, 2^e commis.
 Descormiers, 1^{er} com. Duchaussoy, 3^e —

Bureaux simples.

28 Receveurs.

Audierue, Mlle Kerbriand.
 Brest (Recouvrance), M. Rouault.
 Carhaix, Mlle Leroux.
 Châteaulin, M. Despert.
 Châteauneuf, M^{me} Gadon.
 Concarneau, Mlle Pérennès.
 Conquet (Le), Mlle de Courson.
 Crozon, Mlle Constantin.
 Daoulas, Mlle Le Boucher.
 Douarnenez, M^{me} V^e Grooters.
 Faou (Le), M^{me} V^e Boudigou.
 Huelgoat, Mlle Madec.
 Landerneau, Mlle de Touthville.
 Landivisiau, Mlle Boisgontier.
 Lanmeur, Mlle Poydras.
 Lannilis, Mlle Sotholin.
 Lesneven, Mlle Gand.
 Pleyben, M^{me} V^e Davy.
 Ploudalmézeau, Mlle Caroff.
 Plouescat, Mlle Le Dault.
 Plouigneau, Mlle Georgette du Buisson.
 Pont-Croix, M. Vesser.
 Pont-l'Abbé, M^{me} V^e Le Gall.
 Quimperlé, M. Moreau.
 Roscoff, M^{me} Diraison.
 Rosporden, Mlle Billette.
 Saint-Pol-de-Léon, Mlle de Courson.
 Saint-Renan, Mlle Sévellec.

20 Bureaux de distribution.

Bannalec, Mlle Lescoat.
 Brasparts, M. Glévarec.
 Briec, Mlle Baron.
 Camaret, Mlle Téphaney.
 Coray, Mlle Le Dault.
 Feuillee (La), M. Lallemand.
 Fouesnant, Mlle Raboisson.
 Guerlesquin, M^{me} Le Balch.
 Guipavas, Mlle Salva.
 Plabennec, M^{me} Piron.
 Plogastel-Saint-Germain, M^{me} Le Foll.
 Plouzévédé, M^{me} V^e Le Gac.
 Pont-Aven, M^{me} Hélo.
 Port-Launay, Mlle Morvan.
 Scaër, Mlle de Courson (Victoire).
 Sizun, Mlle Boyer.
 Saint-Thégonnec, M^{me} Boulmer.
 Taulé (Penzé), M. Rolland.

159 facteurs locaux ou ruraux sont attachés aux bureaux ci-dessus, 20 aides assermentés sont adjoints aux recettes simples.

Relais.

Brasparts, M^{me} V^e Moisy.
 Brest, M. Foucault, fils.
 Briec, M. Collet.
 Landerneau, M. Mourot.
 Morlaix, M. Eléouet (*).
 Pleyben, M. Le Cam.
 Ponthou (Le) M. Jaouen.
 Quimper, M. Pinard.
 Quimperlé, M. Allard.
 Rosporden, M. Collet.

Marche du Service dans les principaux Bureaux.

COURRIERS.	DÉPART.		ARRIVÉE.	
	Heures des levées des boîtes.	Heures de départ des courriers.	Heures d'arrivée des courriers.	Heures des distributions en ville.
BREST.				
Lorient (1 ^{er} envoi)	6 h. 20 ^m m.	6 h. 40 ^m m.	10 h. — ^m m.	10 h. 30 ^m m.
Châteaulin (1 ^{er} envoi)	9 » — m.	9 » 25 m.	7 » 40 m.	8 » — m.
Paris, Lorient (2 ^e envoi)	10 » — m.	10 » 35 m.	2 » 10 s.	3 » — s.
Brest, Morlaix	1 » — s.	1 » 45 s.	7 » 10 m.	8 » — m.
Châteaulin. (2 ^e envoi)	1 » — s.	1 » 45 s.	11 « — m.	2 » 30 s.
Plogastel-Saint-Germain, Fouesnant .	2 » — s.	2 » 45 s.	6 » — m.	8 » — m.
Audierne, Pont-l'Abbé, Briec	2 » — s.	2 » 45 s.	9 » 39 m.	10 » 30 m.
Lorient (3 ^e envoi)	4 » — s.	5 » — s.	2 » 10 s.	3 » — s.
BREST.				
Rennes	5 h. 30 ^m m.	6 h. 35 ^m m.	Minuit.	7 h. — ^m m.
Paris (1 ^{er} envoi)	10 » 50 m.	11 » 35 m.	1 » — s.	2 » — s.
Paris (2 ^e envoi)	» »	» »	Minuit.	7 » — m.
Morlaix, Quimper	6 » — s.	7 » — s.	id.	7 » — m.
Le Conquet, Lannilis	1 » 30 s.	2 » — s.	11 » — m.	2 » — s.
MORLAIX.				
Rennes	8 h. — ^m m.	8 h. 30 ^m m.	11 h. — ^m m.	midi.
Brest, Saint-Pol-de-Léon	10 » — m.	11 » — m.	1 » 45 ^m m.	2 « 30 s.
Paris	1 » — s.	1 » 40 s.	14 » — m.	Midi.
Brest (2 ^e envoi)	4 » — s.	4 » 30 s.	2 » 40 s.	2 » 30 s.
Brest (3 ^e envoi), Quimper	9 » — s.	9 » 35 s.	11 » — m.	Midi.
Lannion, Saint-Pol-de-Léon (2 ^e envoi) .	10 » — s.	11 » — s.	9 » — s.	7 » — m.

— 108 —

TÉLÉGRAPHIE.	
INSPECTION DU FINISTÈRE.	
Personnel.	
Brest,	MM. Duval (*), inspecteur départemental, chef du service télégraphique.
—	Pairé, employé, adjoint à l'inspection.
Bureaux.	
Quimper,	Déclauze, chef de station.
—	De Lécuse, Robin-Morhery et Simon, employés.
—	Guyomard, facteur.
Gare de Quimper.	
—	Laurencin et Launay, employés.
Brest,	MM. Bastard, directeur des transmissions.
—	De Carné-Trecesson, employé.
—	Le Guen-Kerneizon,
—	Levehier,
—	Mitel,
—	Vincent,
—	Yvo,
—	Mercier,
—	Gurgé, facteur.
—	Pellen,
—	Leport,
—	Dauvert,
Gare de Brest.	
—	Goulu et Marchelli, employés.
Morlaix, MM.	Gibassier, chef de station.
—	Allanic, employé.
—	Juglet,
—	Augot, facteur.
Landerneau,	Michel, employé.

— 109 —

Douarnenez,	M. Lesperles, employé.	
Audierne,	M ^{me} Droniou, employée auxiliaire.	
St-Pol-de-Léon,	Mlle Roussel,	} employés auxiliaires.
Châteaulin,	Mlle Deltombes,	
Quimperlé,	M ^{me} Escarfail,	
Concarneau,	Mlle Le Prevost,	
Saint-Renan,	M. Huet,	
Pont-l'Abbé,	Mlle Hubert,	

Landivisiau, MM. Baron, service municipal.
Lesneven, Le Roux, —

Lignes.

Brest,	Ollivier, chef surveillant.
—	Theven, surveillant.
—	Pin, —
Morlaix,	Huet, —
Quimper,	Clec'h, —
—	Landry, —
—	Bacon, —

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

23^e ARRONDISSEMENT. — CHEF-LIEU : RENNES.
Conservateur, M. DE BRUCHARD (*).

Inspection de Lorient.

MM. Quinchez, inspecteur à Lorient.
Querbez, sous-inspecteur, chef du cantonnement de Lorient, comprenant les arrondissements de Quimper et Quimperlé.
Bahezre de Lanlay, garde général à Landerneau, pour les arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix.
Peladan, garde général adjoint, à la Maison forestière du Manoir, commune de Rumengol.

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE.

Quimper,	MM. HALNA DU FRÉTAY, Maurice.
Brest,	D'AUDIBERT DE LA VILLASSE.
Morlaix,	TIXIER-DAMAS DE SAINT-PIRX, Charles.
Châteaulin,	HALNA DU FRÉTAY, Maurice.
Quimperlé,	DE MAUDUIT, Henri.

2^e ARRONDISSEMENT MARITIME.

MM. DUPOUY (C. *), vice-amiral, préfet maritime.
Bories (O. *), capitaine de frégate, aide de camp.
De Bray (*), lieutenant de vaisseau, —
Roussel (*), —
Bliard (*), aide-commissaire, chef du secrétariat.

Etat-major du Port.

Martin (C. *), contre-amiral, major général.
Duveyrier (O. *), capitaine de vaisseau, major.
Morier (O. *) capitaine de frégate, aide-major.
Loyer (*), —

Commissariat de la Marine.

Guichon de Grandpont (C. *), commissaire général.
Dauriac (O. *), commissaire aux revues.
Dodin-Dubreuil (O. *), *idem* aux subsistances.
Testart (O. *), *idem* aux approvisionnements.
Stéphan (O. *), *idem* des hôpitaux et prisons.
De Roquancourt-Kéravel (O. *), *idem* aux armements.
Simon (*), commissaire-adjoint aux travaux.
Delabigne-Villeneuve (*), commissaire-adjoint, chef du bureau de l'inscription maritime.
Vincent des Marets (*), sous-commissaire, chargé du bureau des fonds.

Direction des Constructions.

Chédeville (C. *), directeur.
Boëlle (O. *), ingénieur de première classe.

MM. Perroy (O. ✱), ingénieur de première classe.
 Nouët (✱), ingénieur de deuxième classe.
 Antoine (✱), —

Major de la Flotte.

M. De la Roche-Kerandraon (C. ✱), capitaine de vaisseau.

Direction des Mouvements du port.

MM. de Kersauson de Pennendreff (C. ✱), capitaine de vaisseau, directeur.
 Normand (O. ✱), capitaine de frégate, sous-directeur
 Blaise (✱), —

Division des Equipages de la Flotte.

MM. Thierry (G. ✱), capitaine de vaisseau, commandant.
 Louvel (✱), capitaine de frégate, commandant en second.
 Thébault (✱), capitaine de frégate, major.
 Bouillon (✱), sous-commissaire, trésorier.

Direction de l'Artillerie.

MM. Sardou (O. ✱), colonel, directeur.
 Halligon (O. ✱), lieutenant colonel, directeur des forges de la Villeneuve.
 Chevillotte (O. ✱), lieutenant-colonel, sous-directeur à Brest.

SERVICE DE L'INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Morlaix.

Morlaix, MM. Déperiers (✱), commissaire-adjoint.
 — Trabaud, trésorier des invalides.
 — Fournier, professeur d'hydrographie.
 Roscoff, Pellerin, sous-commissaire.

Quartier de Brest.

Brest, MM. Delabigne-Villeneuve (✱), commissaire adjoint.
 — Duhamel (✱), trésorier des invalides.
 — Audibert (✱), professeur d'hydrographie.
 Le Conquet, Travers, sous-commissaire.
 Camaret, Latour, aide-commissaire.
 Laberwrach, Fournier, sous-commissaire.

Quartier de Quimper.

Quimper, MM. Touboulic (✱), commissaire adjoint.
 Douarnenez, Cosmao, trésorier des invalides.
 — Millet, professeur d'hydrographie.
 Audierne, Dary, sous-commissaire.
 Concarneau, Gilly (✱), aide-commissaire.
 Alix, sous-commissaire.

Inspection de la Marine.

MM. Le Franc (C. ✱), inspecteur en chef.
 Gleizes de Fourcroy (✱), inspecteur.
 Bonifacio (✱), inspecteur adjoint.

Direction des Travaux hydrauliques.

M. Dehargue (O. ✱), ingénieur en chef, directeur.

Service de Santé.

MM. Duval (C. ✱), docteur, directeur.
 Duval (O. ✱), docteur, médecin en chef.
 Jossic (O. ✱), —
 Hétet (✱), pharmacien en chef.

Ecole navale.

MM. Thomasset (O. ✱), capitaine de vaisseau, commandant.
 Goux (✱), capitaine de frégate, commandant en second.
 Enrici-Bajon, aide-commissaire, trésorier.
 Silliau (✱), aumônier de première classe.
 Masson, sous-agent comptable, économiste.

Professeurs de l'Ecole navale.

	MM.		MM.
Hydrographie,	Sassias.	Dessin,	Ponroy.
Sciences,	Garnault.	Littérature,	De Frère-
—	Dubois (✱).	—	Jouan du
—	Mas-St-Guil-	—	Sein.
—	ral.	—	Doneaud.
—	Liguier.	Langue anglaise,	MacLeod.
Dessin,	Saint - Ger-	—	Muro.
	main (✱).		

Observatoire de la Marine.

M. de Kermarec (*), lieutenant de vaisseau, directeur.

Bibliothèques.

MM. Levot (*), conservateur de la bibliothèque du port.
Berdelot (*), conservateur de la bibliothèque de l'hôpital.

ORGANISATION MILITAIRE.

16^e DIVISION MILITAIRE.

Composée de six subdivisions : 1^{re} Ille-et-Vilaine ; —
2^e Morbihan ; — 3^e Finistère ; — 4^e Côtes-du-Nord ; —
5^e Manche ; — 6^e Mayenne.

Etat-major général de la Division.

MM. Courtot de Cisse (C. *) commandant la division.
Dubuisson de la Boulaye, capitaine d'état-major de 2^e classe.
aide de camp.
De Place (C. *) colonel, chef d'état-major.

Officiers attachés à l'Etat-major de la Division.

MM.	MM.
Malot (O. *), chef d'escadron.	Chrétien (*), chef d'escadron.
Cartault (*), —	Steffe (*), capitaine archi-
Bourgeois (*) cap. de 1 ^{re} classe.	viste.

Etat-major de la subdivision du Finistère.

Brest, MM. De Marguenat (C. *), général de brigade, com-
mandant le Finistère.
— Rondot, capitaine d'état-major, aide de camp.

Intendance militaire.

Brest, MM. Gauché de Beaulieu (*), sous-intendant militaire
de deuxième classe.
Quimper, Ligneau (*), adjoint de première classe.
Brest, Lamy, adjutant d'administration.
Quimper, Delamarre, —

Etat-major de la place de Brest.

MM. Guichon (O. *), colonel, commandant de place.
Clerget (O. *), major de cavalerie, major de la place.
Blarez (*), capitaine, adjudant de place.
Aubert (*), capitaine, —
De Penguern, lieutenant, —
Abadie, lieutenant, archiviste.

Direction de l'Artillerie.

Brest, MM. Mitrecé (C. *), colonel, directeur d'artillerie.
— Le Guen (O. *), sous-directeur, chef d'escadron.
— Renault (*), capitaine au 1^{er} d'artillerie, adjoint.

Direction du Génie.

Brest, MM. Bressonet (O. *) colonel, directeur des fortifications.
— Benoist (O. *), lieutenant-colonel, chef du génie.
— Le Lorrain (*), capitaine.
— Rothmann (*), —
— Kienné, —
Quimper, Mangin (*), —

Dépôt de Recrutement à Quimper.

MM. Andrieu (*), chef d'escadron, commandant le dépôt de re-
crutement et de réserve.
Bouton (*), capitaine adjoint.

5^e LÉGION DE GENDARMERIE.

Etat-major.

M. ALLAVÈNE (O. *), colonel, à Rennes.

COMPAGNIE DU FINISTÈRE.

Quimper, MM. Cullet (*), chef d'escadron.
— Ellie, lieutenant-trésorier.
— Hovasse, maréchal-des-logis, adjoint au
trésorier.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, M. Chabriez, capitaine.

Brigades à cheval.

Quimper, MM. Duval (*), maréchal-des-logis-chef.
 — Brodbecker, brigadier.
 Rosporden, Nédélec, —
 Pont-Croix, Müller, —
 Brieç, Devin, —

Brigades à pied.

Pont-l'Abbé, MM. Saulce, maréchal-des-logis.
 Concarneau, Laigné, —
 Douarnenez, Le Bleis, —
 Quimper, Olmi, brigadier.
 Plogastel-St-G., Duigou, —
 Fouesnant, Robin, —

Arrondissement de Brest.

Brest, M. Crosnier (*), capitaine.

Brigades à cheval.

Brest, MM. Panien, maréchal-des-logis.
 Lanerneau, Vallet, —
 — Gombert, brigadier.
 Lesneven, Danion, —
 Daoulas, Tisserand, —
 Saint-Renan, Fender, —

Brigades à pied.

Lannilis, MM. Canot, maréchal-des-logis.
 Recouvrance, Morvan, —
 Brest, Turbaux, brigadier.
 Ploudalmézeau, Juguët, —
 Plabennec, Lang, —

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, M. L'Homme, capitaine.

Brigades à cheval.

Morlaix, MM. Morel, maréchal-des-logis.
 Le Ponthou, Pinson, brigadier.
 Landivisiau, Le Parquier, —
 Lounéour-Ménez, Protet, —
 t-Pôl-de-Léon, Rieux, —

Brigades à pied.

Lanmeur, MM. Pilorget, maréchal-des-logis.
 Plouescat, Aurignac, brigadier.
 Sizun, Le Bourgeois, —
 Morlaix, Leduff, —

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, M. Chevreuil, lieutenant.

Brigades à cheval.

Châteaulin, MM. Andrillon, maréchal-des-logis.
 Carhaix, Péter, —
 Crozon, Hamon, brigadier.
 Le Faou, Guillot, —
 Brasparts, Caron, —
 Locronan, Princelle, —
 La Feuillée, Tesson, —
 Châteauneuf, Devaux, —

Brigades à pied.

Châteaulin, MM. Casteran, brigadier.
 Coray, Le Beurier, —

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. Bougette, lieutenant.

Brigades à cheval.

Quimperlé, MM. Goasven, maréchal-des-logis.
 Bannalec, Le Tourneur, brigadier.

Brigades à pied.

Quimperlé, MM. Mouthon, brigadier.
 Pont-Aven, Le Moing, —
 Scaër, Erhel, —

AGRICULTURE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

M. L. DE KERJÉGU (*), représentant le Finistère.

CHAMBRES CONSULTATIVES

Instituées par le Décret du 25 mars 1852.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. Danion, maire de Kerfeunteun.
Briec, Bois-Viel (*), député au Corps législatif.
Concarneau, N...
Fouesnant, Clorennec, maire de Clohars-Fouesnant.
Douarnenez, A. du Frétay.
Pont-Croix, Hignard (*), maire de Pont-Croix, conseiller général.
Pont-l'Abbé, Toulemont, propriétaire à Plobannalec.
Plogastel-St-G., Le Cte de Carné (*), conseiller général.
Rosporden, Le Roux de Rosencoat, maire d'El-liant, conseiller général.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1^{er} cant., MM. Vincent, propriétaire.
Brest, 2^e — L. de Kerjégu (*), directeur de la ferme-école de Trévarez.
Brest, 3^e — Gélébart, propriétaire à Saint-Pierre-Quilbignon.
Daoulas, Galmiche, propriétaire-agriculteur, à Daoulas.
Landerneau, Cloarec, propriétaire - agriculteur à Landerneau.
Lannilis, De Poulpique, maire de Plouguerneau.
Lesneven, De Forsanz, propriétaire à Kernouës.
Ouessant, Belain-Lamotte, maire d'Ouessant.
Plabennec, C. de Kermenguy, maire de Lanarvily et président du comice de Plabennec.

Ploudalmézeau, MM. Rivoal, président du comice de Ploudalmézeau.
Ploudiry, Rohel, propriétaire-agriculteur à Ploudiry.
Saint-Renan, De Kervasdoué, maire de Locmaria-Plouzané et président du comice de Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. Gourdin, propriétaire à Saint-Hernin.
Crozon, Riou, propriétaire-agriculteur.
Le Faou, Th. de Pompery (*), président du comice, conseiller général.
Châteaulin, Lacoste (*) conseiller général.
Huelgoat, Le Maître, maire de Scrignac.
Châteauneuf, Le Roux, propriétaire à Saint-Goazec.
Pleyben, Derrien, conseiller d'arrondis. à Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. N...
Landivisiau, Soubigou, maire de Plounéventer.
Lanmeur, N...
Plouescat, Frédéric de Créachquérault.
Plouvigneau, Le Cte de Guerdavid.
Plouzevé, Cadiou, Pierre, propriétaire-agriculteur à Gléder.
St-Pol-de-Léon, N...
St-Thégonnec, Soubigou, adjoint au maire de Saint-Thégonnec.
Sizun, Le Bras, maire de Sizun.
Taulé, Tilly (*), maire de Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, Le comte du Couédic (O. *), député, conseiller général.
Arzano, Bréart de Boisanger, conseiller général.
Bannalec, N...
Pont-Aven, N...
Scaër, Ollivier, juge de paix.

SOCIÉTÉS ET COMICES AGRICOLES.

Société d'Agriculture de Quimper.

MM. le Préfet, président honoraire. — Briot (*), président. — P. Le Guay, (*) vice-président. — Bozec, id. — Richard, id. — Olive, secrétaire. — Guillard (O. *), trésorier.

Société d'Agriculture de Brest.

MM. le Sous-Préfet, président de droit. — L. de Kerjégu (*), président. — De Rodellec-du-Porzic, président honoraire. — Villiers, vice-président. — Charuel (*), id. — Troude, secrétaire perpétuel honoraire. — Vincent, secrétaire perpétuel. — Gardin de la Bourdonnaye, secrétaire-archiviste. — Le Beuriée, id. — Mauriès, archiviste. — De Rodellec-du-Porzic, bibliothécaire. — Hautin, conservateur. — Girault, trésorier. — Le Dô, membre du bureau. — Décamps, id. — Gérodiàs, id. — Boulic, Nicolas, id. — Le Guen, Jean, id. — Houllay, id. — Riverieulx, id. — de Kersauson, Hippolyte, id.

Société d'Agriculture de Châteaulin.

MM. Esterhazy, sous-préfet, président. — Marzin, vice-président. — Rolland, secrétaire. — Le Marchadour, trésorier.

Société d'Agriculture de Morlaix.

MM. le comte de Tromelin (C. *), président honoraire. — Bartholi, sous-préfet, président honoraire. — Le comte de Guernisac, président. — Le vicomte de Champagny, vice-président. — Soubigou, id. — Guillou, id. — Le-marchand, secrétaire. — Chabrier, vice-secrétaire. — Andrieux, fils, id. — Miorcec, fils, trésorier.

Société d'Agriculture de Quimperlé.

MM. le Sous-Préfet, président honoraire. — Sablé, président. — Victor Du Quilio, vice-président. — Lorans, trésorier. — Audran, secrétaire.

PRÉSIDENTS DES COMICES AGRICOLES.

Arrondissement de Quimper.

Plogastel-St-Germain, M. le comte de Carné (*). — Plogonnec, M. du Frélay. — Pont-Croix, M. Hignard (*). — Pont-l'Abbé, M. Arnoult. — Fouesnant, M. Viers, président.

Arrondissement de Brest.

Daoulas, M. Goubin, Cyriaque. — Lannilis, M. Audren de Kerdrel. — Landerneau, M. de Lesguern. — Lesneven, M. Perrot. — Plabennec, M. C. de Kermenguy. — Ploudalmézeau, M. Rivoal. — Ploudiry, M. Boucher (*). — Saint-Renan, M. de Kervasdoué.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, M. Billioray. — Châteauneuf, M. Louis de Kerjégu (*). — Le Fanu, M. de Pompery (*). — Huelgoat, M. Collobert. — Pleyben, M. L. Le Breton. — Crozon, M. Mercier.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau, M. Abgrall. — Lanmeur, M. Guillou. — Plouescat, M. Cabon de Mésormel. — Plouigneau, M. Jamin. — Plouzévédé, M. E. de Kermenguy. — Saint-Pol-de-Léon, N.... — Saint-Thégonnec, M. Soubigou, J.-L. — Sizun, M. Le Bourg.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, M. Le Romancer. — Bannalec, M. Chardon. — Scaër, M. de Kerjégu, Francis (*). — Pont-Aven, M. de Mauduit, maire de Riec.

Ferme-École de Kerwazec (Trévarez).

La Ferme-École de Kerwazec, située en la commune de Saint-Goazec, canton de Châteauneuf, a été fondée par

arrêté ministériel du 22 décembre 1847, et placée sous la direction de M. Louis de Kerjégu, co-propiétaire du domaine.

Cet établissement est destiné à former de bons chefs de culture, de bons contre-maîtres ruraux; en un mot, des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture locale. Chaque année, dix nouveaux élèves sont admis; le temps complet d'études et de séjour à l'école est de trois ans. Les élèves apprentis sont employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécutent comme le feraient des ouvriers recevant un salaire. Les élèves entrant doivent être âgés de 16 ans au moins.

Jury institué auprès de la Ferme-École.

MM. L. de Kerjégu (*), directeur. — L'abbé Alexandre, chanoine. — Olive, professeur d'agriculture. — Lacoste (*), conseiller général. — Max. Le Breton, conseiller général. — Th. de Pompery (*), président du comice de Faou. — Fagon, maire de Milizac. — Soubigou, adjoint au maire de Saint-Thégonnec. — Le Roux, propriétaire à Châteauneuf. — Arnoult, président du comice de Pont-l'Abbé.

ÉCOLE PRATIQUE

D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE

Au Lézardeau (près Quimperlé).

M. SAUVAGE, Directeur.

Le personnel de cet établissement comprend :

Un professeur pour l'emploi et les effets économiques de l'irrigation et du drainage, la culture des prairies et la botanique spéciale, les constructions rurales et la mécanique agricole;

Un second professeur pour les sciences appliquées, soit : l'exécution des travaux de drainage et d'irrigation; la chimie analytique des eaux, des engrais et des amende-

ments; les mathématiques, la géologie, la géodésie, etc., etc.

Un chef de pratique agricole;

Un irrigateur;

Un jardinier maraîcher.

ÉCOLE DES LIKÈS A QUIMPER.

Chaire théorique et pratique d'Agriculture annexée à cette Ecole.

M. OLIVE, professeur d'Agriculture.

Commission d'inspection et de surveillance instituée auprès de la Ferme d'expérience annexée à l'école des Likès.

MM. Guyot (*), conseiller général, président.

Th. de Pompery (*), conseiller général.

V. Roussin, conseiller général.

P. Le Guay (*), conseiller de Préfecture.

Le comte de Carné (*), président du Comice de Plogastel-Saint-Germain.

COMMISSION DE STATISTIQUE.

En exécution du décret du 1^{er} juillet 1852, une Commission permanente de statistique a été instituée dans chacun des 43 cantons du département.

Voici les noms des présidents et secrétaires de chacune de ces Commissions :

Arrondissement de Quimper.

Briec, MM. Bozec, maire de Briec.

Guéguen, secrétaire.

Concarneau, MM. Leyer, juge de paix, président.
 — Morel, négociant, secrétaire.
 — Du Frétay, président.
Douarnenez, Le Breton et Guichoux, secrétaires.
Fouesnant, Viers, juge de paix, président.
 — Parquer, maire de Fouesnant, secrétaire.
Plogastel-St-G., Delplanque, juge de paix, président.
 — De Carné (*), conseiller général, et
 Voquer, maire de Peumerit, secrétaires
Pont-Croix, Hignard (*), conseiller général, maire
 de Pont-Croix, président.
 — N..., secrétaire.
Pont-l'Abbé, De Pascal, maire de Plomeur, présid.
 — N..., secrétaire.
Quimper, Veisseyre (*), maire de Quimper,
 président.
 — Nouët, juge de paix, vice-président.
 — Ch. Rabot (*, O, A.) conseiller de pré-
 fecture, secrétaire.
Rosporden, Donval, juge de paix, président.
 — Kervarec, secrétaire.

Arrondissement de Brest.

Brest, MM. N..., président.
 — Pidoux (*), juge de paix, secrétaire.
Daoulas, Puillandre, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.
Landerneau, Coiron, juge de paix, secrétaire.
 — Maupin, secrétaire.
Lannilis, MM. Billard, juge de paix, président.
 — N., secrétaire.
Lesneven, Vaumousse, juge de paix, président.
 — Parant, secrétaire.
Ouessant, Belain-Lamotte, président.
 — Malgorn, greffier, secrétaire.
Plabennec, Moal, maire de Plabennec, président.
 — Morvan, secrétaire.
Ploudalmézeau, Carof, juge de paix, président.
 — Ollivier, greffier, secrétaire.
Ploudiry, Babo, juge de paix, président.
 — Berthelot, instituteur, secrétaire.

Saint-Renan, Levessel, président.
 — N..., secrétaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM. Esterhazy, sous-préfet, président.
 — Marzin et Tourbiez (*) secrétaires.
Carhaix, De Lézéleuc, juge de paix, président.
 — Le Moine, secrétaire.
Châteauneuf, Séré, juge de paix, président.
Crozon, Louboutin, maire, président.
 — Taburet, secrétaire.
Le Faou, Guyho, juge de paix, président.
 — Charuel, secrétaire.
Huelgoat, Fégéan, juge de paix, président.
 — Toullec, secrétaire.
Pleyben, Le Taro, juge de paix, président.
 — Turlucher, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau, MM. Piriou, juge de paix, président.
 — Lazennec, instituteur, secrétaire.
Landmeur, N..., président.
 — Le Yacouanc, notaire, secrétaire.
Morlaix, N..., président.
 — Eléouet, (*) médecin-vétérin., secrét.
Plouescat, De Ploësquellec, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.
Plouigneau, Jamin, juge de paix, président.
 — Roger, médecin, secrétaire.
Plouzévé, N..., président.
 — Tanguy, notaire, et de Kermenguy, pro-
 priétaire, secrétaires.
St-Pol-de-Léon, N..., président.
 — Le Hir, secrétaire.
St-Thégonnec, Jaouen, juge de paix, président.
 — De Penguern, secrétaire.
Sizun, Boucher, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.
Taulé, Quéinec, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, MM. Buguel, juge de paix, président.
 — De Berdouaré, notaire, secrétaire.
 Bannalec, N..., président.
 — De Saint-George, propriétaire, secrétaire.
 Pont-Aven, De Mauduit, maire de Riec, président.
 — N..., secrétaire.
 Quimperlé, Dupas, juge de paix, président.
 — De Mauduit, propriétaire, secrétaire.
 Scaër, Ollivier, juge de paix, président.
 — Rodallec, instituteur, secrétaire.

HARAS.

DÉPÔTS D'ÉTALONS.

Hennebont, MM. de la Porte-aux-Loups, directeur.
 Lamballe, Benneteau, directeur.

Stations du département comprises dans la circonscription d'Hennebont.

Quimper, Melgven, Carhaix, Briec, Le Faou et Quimperlé.

Stations comprises dans la circonscription de Lamballe.
 Morlaix, Lanmeur, Plouescat, Saint-Pol-de-Léon, Lesneven, Ploudalmézeau et Saint-Renan.

Société Hippique de St-Pol-de-Léon.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 L'Inspecteur des Haras, pour l'arrondissement de l'Ouest, président de droit.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, vice-président honoraire.
 Damesme, propriétaire, id.
 De Kermenguy, Emile, vice-président.
 Paul Jégou du Laz, secrétaire.
 Huon de Kermadec, trésorier.

COURSES DE CHEVAUX.

Hippodrome de Cuzon, près Quimper.

COMMISSION.

MM. le Préfet, président. — Briot de la Mallerie (*), et Veisseyre (*), vice-présidents. — Le Guillou, secrétaire. — Hénou, trésorier. — Le Coq, trésorier-adjoint.

Hippodrome de Morlaix.

COMMISSION.

MM. Bartoli (*), sous-préfet, président honoraire.
 Le Comte de Guernisac, président.
 Homon (*) trésorier.
 Frébourg, secrétaire.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE BREST.

MM. GASSON (*), président.
 De Rodellec-du-Porzic, vice-président.
 De Kersaou de Pennendreff, secrétaire.
 O. Mercier (*), trésorier.

**SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DU DÉPARTEMENT
à Morlaix.**

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 Le Sous-Préfet de Brest, vice-président honoraire.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, —
 Kerzéan, président pour le Finistère.
 Boivin, — pour les Côtes-du-Nord.
 Eléouet (*), secrétaire-perpétuel.
 Le Goff, secrétaire trésorier pour les Côtes-du-Nord.
 Morel, fils, trésorier.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

MM. Kerzéan, à Landerneau.	MM. Lucien Paul, à Saint-Pol-de-Léon.
Eléouet (*), à Landivisiau.	Richard, à Quimper.
Moré, fils, à Morlaix.	Binet, à Quimperlé.
Le Coz, —	Bergot, à Lannilis.
Féger, à Brest.	

Chambres et Tribunaux de Commerce.

Chambre de Commerce de Brest.

MM. de Kerjégu (*), président; Dubreuil (*), vice-président; Ed. Pesron (*); Tissier, aîné (*); Heuzé, fils; Mer; Le Tessier de Launay (*); Kerros (*); Chevillotte.

Chambre de Commerce de Morlaix.

MM. Vallée, père (*), président; Corbière (*), vice-président; Homon, père; Frébourg (*); Andrieux; Ed. Puyo; Cariolet; V. Braouézec; Le Hir, J.-M., trésorier; Panneau, secrétaire.

Tribunal de Commerce de Quimper.

MM. de la Hubaudière, président; Feillet, Fougeray, François Govin, juges; Alavoine, juge-suppléant; Le Bihan, greffier.

Tribunal de Commerce de Brest.

MM. Jouveau-Dubreuil (*), président; Villeféron, Lequerré, Guézennec, Louis; Schwaubeker, juges; Vincent, Emile; Lefournier, Le Bihan, Louis; Mazurié, François, juges-suppléants; Ambroise, greffier.

Tribunal de Commerce de Morlaix.

MM. Homon, père, président; Puyo, Le Gac et Lemoign, juges; Estrade, Kérébel, Guégan, Croissant, juges-suppléants; Panneau, greffier.

Commissaires-Priseurs.

Quimper, M. Guyet; Brest, MM. Poitevin, Lemonnier et Le Pors; Morlaix, M. Sevrain.

Service des Poids et Mesures.

VÉRIFICATEURS D'ARRONDISSEMENT.

Quimper et Quimperlé, M. Perrot; Brest, M. Théven de Guélérant; Châteaulin, M. Cotten; Morlaix, M. Binet.

Agents de change et Courtiers.

Agents de change. — Brest, MM. Jouanne, Angaut et Brindejone-Tréglodé. — Douarnenez, M. Le Guillou-Pénanros.

Courtiers maritimes. — Brest, MM. Aumaitre, Castagné et Laurent. — Landerneau, M. Pivert. — Morlaix, MM. Lardet, Boschet, S. Fichou, Y. Coat et Guilmin. — Douarnenez, M. Le Guillou-Pénanros.

Consuls et Agents consulaires

DES NATIONS ÉTRANGÈRES.

Angleterre. — Brest, M. John David Hay Hill, consul de S. M. Britannique pour les départements du Finistère et du Morbihan.

Belgique. — Brest, de Kerjégu (*).

Brésil. — Brest, Kerros (*), vice-consul pour le Finistère.

Danemark. — Brest, Kerros (*), vice-consul; Morlaix, de Lansalut, vice-consul.

Espagne. — Brest, Kerros (*), vice-consul; Morlaix, Victor Alexandre, vice-consul.

Russie. — Brest, Alfred Kerros, vice-consul.

Prusse. — Brest, Kerros (*), t. consul.

Etats-Unis d'Amérique. — Brest, Kerros (*), agent consulaire.

Turquie. — Brest, Le Fèvre, fils, consul.

Portugal. — Brest, Kerros (*), vice-consul.

Autriche. — Brest, de Kerjégu (*), agent consulaire.

Suède et Norvège. — Brest, Kerros (*), consul pour l'arrondissement. — Morlaix, Miorcec, vice-consul. — Quimper, Frochen. — Landerneau, Radiguet. — Concarneau, Henri Frochen.

Pays-Bas. — Brest, Pesron (*), consul. — Morlaix, Boscher, Marin. — Audierne, Delécluse-Trévoëdal.

Hambourg, Brême, Lubeck. — Brest, Kerros (*), consul. — Morlaix, V. Alexandre.

Mecklembourg-Schwérin. — Brest, Dubreuil (*), consul.

LISTE

des Médecins, Officiers de santé, Pharmaciens et Sages-Femmes exerçant dans le Finistère.

Arrondissement de Quimper.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	à Brest.	MM.	à Brest.
Aubry,	—	Payen,	—
Caradec, Th.,	—	Penquer,	—
Caradec, Louis,	—	Testard,	—
Carof,	—	Vaucel,	—
Chassagniol,	—	Le Briero, à Plougastel.	—
Daniel,	—	Hervé, à Guipavas.	—
De Lézéleuc,	—	Halléguen,	—
Delaporte,	—	Alavoine, à Landerneau.	—
Foll,	—	Danguy des Déserts,	—
Guichet,	—	Riou de Kerprigent,	—
Lairan,	—	Morvan, à Lannilis.	—
Le Do,	—	Bardanson, à Lesneven.	—
Le Gris,	—	Deschamps,	—
Le Hir,	—	Bergot,	—
Marciaç,	—	Le Large, à Ploudalmézeau.	—
Miriél,	—	Bermont, à Saint-Renan.	—
Panaget,	—	Le Moine, à Plabennec.	—

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	MM.
Delatre, à Brest.	Nettienne, à Lannilis.
Pierret, —	Lamotte, à Ouessant.
Boulard, à Saint-Pierre.	Morel, à Ploudalmézeau.
Ollivier, à Irvillac.	Guérin, à Saint-Renan.
Salsac, à Lannilis.	Massé, au Conquet.

PHARMACIENS.

MM.	MM.
Bionard, à Brest.	Floch, à Brest.
Constantin, —	Gerlaux, —
Gay, —	Rolland, —
Lair, —	Souvestre, —
Le Breton, —	Herland, —
Le Poix, —	Dubourdieu, à Landerneau.
Nicole, —	Guilmin, —
Provost, —	Plainfossé, à Lesneven

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Copillet, à Brest.	Dalidec, à Plogastel.
Vve Guyomard, —	Vve Lagadec, à Guipavas.
Paimondi, —	Vve Nicolas, —
Corcuff, —	Cariou, —
Mével, —	Dérée, à Landerneau.
Ollivier, —	Perrot, —
Eliès, —	Martin, à Lannilis.
Perrot, —	Bronat, à Plouguerneau.
Roué, —	Vve Barré, à Kernouës.
Cardinal, —	Abjean, à Plounéour-Trez.
Mutzie, —	Vve Coliaux, à Lesneven.
Quéré, à Lambézellec.	Bêcheu, —
Monlezun, —	Le Guen, à Kerlouan.
Goliot, à Saint-Pierre.	Le Guen, à Ouessant.
Vve Nédellec, —	Thomas, à Ploudaniel.
Le Faou, à Irvillac.	Mathieu, —
Prigent, —	Prat, à Landunvez.
Bergot, à Daoulas.	Arzur, à Ploudalmézeau.

Arrondissement de Châteaulin.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Halléguen, à Châteaulin.	Le Bolloc'h, à Carhaix.
Baley, —	Banéat, —
Le Breton, à Pleyben.	Louboutin, à Crozon.
Bernard, Em., à Châteauneuf.	Bavay, à Landévennec.
Bernard, Alf., à Carhaix.	Guillet, au Faou.

OFFICIERS DE SANTÉ.

Buors, à Pleyben.	Quéré, à La Feuillée.
David, à Châteauneuf.	

PHARMACIENS.

M. Charlopin, à Carhaix.	M. Rolland, à Châteaulin.
--------------------------	---------------------------

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Rolland, à Châteaulin.	Vaillant, au Faou.
Le Roux, à Carhaix.	Mario, —
Vve Mercier, —	Louarn, à Crozon.
Mazeau, au Faou.	Quémener, —
Morvan, —	Prigent, à Huelgoat.

Arrondissement de Morlaix.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Lannurien, à Morlaix.	Richer de Forges, à Morlaix.
Bocher, —	De la Carduchère, —
Le Bozec, —	Le Febvre, —
Delannegrie, —	Le Hir, —
Duquesne, —	Pennanech, —
Geffroy, —	Lestyr, —
Cabon de Mésormel, à Plouescat.	Lozach, à Plourin.
Cozanet, à Landivisiau.	Guillou, à St-Pol-de-Léon.
Déniel, —	Liscoat, —
Denis, à Roscoff.	

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	MM.
Folgalvez, à Lanmeur.	Roger, à Plouigneau.
Le Moine, à Plouescat.	Landouar, à Guerlesquin.
Rideau, —	

PHARMACIENS.

MM.	MM.
Besnier, à St-Pol-de-Léon.	Le Moul, à Morlaix.
Mahé, —	Picaud, —
Déniel, à Landivisiau.	L'Hermite, —
Le Fèvre, à Morlaix.	Le Hir, —
Guéguan, —	

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Bohic, à St-Pol-de-Léon.	Lhèrec, à Taulé.
Querné, —	Le Lous, à Saint-Thégonnec.
Boudet, à Sizun.	Tournier, à Plouescat.
Vve Bléas, à Roscoff.	Mocaer, à Plouvorn.
Charles, à Cléder.	Gillet, à Morlaix.
Collet, à Plouénan.	Morel, —
Fustec, à Guerlesquin.	Guédon, —
Gaubert, à Plouigneau.	Picard, —
Hervéou, à Pleybert-Christ.	Péran, à l'Île-de-Batz.
Mével, à Communa.	Salaun, à Landivisiau.
Déniel, à Plouneventer.	Nicolas, à Taulé.
Penduff, à Plouneventer.	

Arrondissement de Quimper.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Le Caër, à Quimper.	Galzain, à Concarneau.
Chauvel, —	Jacq, à Douarnenez.
Lallour, —	Morvan, —
Fatou, —	Kerloch, à Pont-Croix.
Baume, —	Le Clerc, à Pont-l'Abbé.
Coffec, —	Cosmao-Duménez, —
Chauvel, fils, —	Guéguen, —
Louarn, à Audierne.	Verdier, à Rospenden.

PHARMACIENS.

MM. Fatou, à Quimper.	MM. Chantepie, à Quimper.
Fautrel, —	Boyé, à Douarnenez.
Le Bris, —	N..., à Pont-l'Abbé.
Morel, —	

SAGES-FEMMES.

MM ^m ^{es}	M ^m ^e
Le Gall, à Quimper.	Castel, à Rosporden.
Chacun, à Concarneau.	

Arrondissement de Quimperlé.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	M.
Beaugendre, à Quimperlé.	Bijon, à Quimperlé.
Le Louëdec, —	

OFFICIERS DE SANTÉ.

M. Martin, à Quimperlé.	M. Salaun, à Bannalec.
-------------------------	------------------------

PHARMACIEN, M. Tanguy, à Quimperlé.

SAGES-FEMMES.

MM ^m ^{es}	MM ^m ^{es}
Le Blanc, à Quimperlé.	Caignard, à Clohars-Carnoët.
Nestour, —	Sellin, à Pont-Aven.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Quimper, MM.	Chauvel, père.
— de Brest,	Daniel.
— de Châteaulin,	Baley.
— de Morlaix,	Richer de Forges.
— de Quimperlé,	Beaugendre.

MÉDECINS DES PRISONS.

Quimper, D^r Chauvel, père ; Brest, Daniel ; Châteaulin, Baley ; Morlaix, Pennanech ; Quimperlé, Le Louëdec.

Cours départemental d'accouchement

A BREST.

Le Docteur CAROF, directeur.

MÉDECINS-VACCINATEURS.

Indication des centres de vaccination qu'ils desservent.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des officiers vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Brest.</i>		
1	Brest.	DAUVIN, docteur-médecin à Brest.
2	Lambézellec, Gouesnou, Bohars, Guilers, Saint-Marc.	LE DO, doct.-médecin à Lambézellec.
3	Brest (côté de Recouvrance), St-Pierre-Quilbignon.	LAIRANT, docteur-médecin à Brest.
4	Daoulas, Hanvec, Mescam (en Hanvec) Irvillac, Hôp.-Camfrout, Logona, Rumengol, St-Eloy, Le Tréhou.	GUILLET, docteur-médecin au Faou.
5	Loperhet, Plougastel, Penastère (en Plougastel), Dirinon, St-Urbain.	ALAVOINE, médecin à Landerneau.
6	Landerneau, Pencran, Plouédern, Saint-Thonan, Trémaouézan.	idem.
7	La Forêt, Saint-Divy, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Ste-Barbe (en Guipavas).	DANIEL, docteur-médecin à Brest.
8	Guissény, Keriber (en Guissény), Landéda, Lannilis, St-Frégant, Plouguerneau, Tréménach (en Plouguerneau).	NÉTIENNE, officier de santé à Lannilis.
9	Goulven, Kerlouan, Kernouez, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, St-Eloy (en Ploudaniel), Plouider, Pont-du-Châtel (en Plouider), Plounéour-Trez, St-Méen, Trégarantec.	BARBANSOY, docteur-médecin à Lesneven.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
10	Ile-Molène, Ouessant.	Belain-Lamotte officier de santé à Ouessant.
11	Bourg-Blanc, Coat-Méal, Guipronvel, Kernilis, Lanarvily, Le Drennec, Milizac, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tarric (en Plouvien), Tréouergat, St-Jean-Banalan (en Plouvien).	BERGOT, doct.-médecin à Lesneven.
12	Lampol-Ploudalmézeau, Landunvez, Ploudalmézeau, Portsal (en Ploudalméz.), Plouguin, Loc-Mazé (en Plouguin), Saint-Pabu, Tréglonou, Kéraoutret (en Plouguin).	NÉTIENTNE, officier de santé à Lannilis.
13	Brèles, Lanildut, Larret, Plourin, Penendreff (en Plourin), Porspoder, Laber (en Porspoder).	GUÉRIN, officier de santé à Saint-Renan.
14	La Martyre, Lanneufret, La Roche, Ploudiry, Tréflévénez, Loc-Eguiner.	ALAYOINE, doct.-médecin à Landerneau.
45	Le Conquet, Lanrivoaré, Loc-Maria-Plouarzel, Trézien (en Plouarzel), Ploumoguier, Lambert (en Ploumoguier), Lampol-Plouarzel, Plougonvelin, Plouzané, la Trinité (en Plouzané), St-Renan, Trébabu.	GUÉRIN, officier de santé à Saint-Renan.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>		
16	Carhaix, Cléden-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin, Plouguer, Plounévezel, Spézet.	Mlle LE ROUX, sage-femme à Carhaix.
17	Locronan, Châteaulin, Saint-Coulitz, Dinéault, St-Ségal, Cast, St-Nic, Ploëven, Plomodiern. Pt-Launay.	BALEY, doct.-médecin à Châteaulin.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS, et résidences des offic. vaccinateurs.
	Plonévez-Porzay, Quéménéven, Le Kergoat (en Quéménéven), Pont-de-Buis (en Quimerch), Kerlaz (en Plonévez-Porzay).	
18	Châteauneuf, Collorec, Le Quilliou (en Collorec), Landeleau, Plonévez-du-Faou, Saint-Herbot (en Plonévez-du-Faou).	BERNARD, doct.-médecin à Châteauneuf.
19	Saint-Goazec, Saint-Thois, Coray, Leuhan, Laz, Trégourez.	Idem.
21	Camaret, Roscanvel, Landévennec, N. Lanvéoc (en Crozon), Talagroas (en Crozon).	"
22	Telgruc, Argol, Trégarvan, Crozon, Saint-Hernot (en Crozon), Saint-Fiacre (en Crozon).	LOUBOUTIN, doct.-médec. à Crozon.
23	Le Faou, Quimerch, Lopérec, Rosnoën, Logonna-Quimerch.	GUILLET, docteur-médec. au Faou.
24	Poullaouen, St-Tudec (en Poullaouen) Loc-Maria, Huelgoat, Scrignac, Coatquéau (en Scrignac), Berrien, La Feuillée, Plouyé, Bollazec, St-Sébastien (en Poullaouen).	LEFEBVRE, doct.-médecin à Morlaix.
25	Pleyben, Lannédern, Brasparts, Saint-Rivoal (en Brasparts), Botmeur, Brennilis (en Loqueffret), Loqueffret, Guénily (en Pleyben), Pont-Keryau, (en Pleyben).	BUONS, officier de santé à Pleyben.
26	Le Cloître, Lennon, Edern, Gouézec, Lothey.	BUONS, officier de santé à Pleyben.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
27	Morlaix, Garlan, Ploujean, St-Martin-des-Champs.	DELA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
28	Penzès (en Taulé), Taulé, Henvic, Sainte-Sève, Guiclan.	LEFEBVRE, doct.-méd. à Morlaix.
28 bis	Carantec, Locquéhol, Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Plouézoc'h.	DELA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
29	Plourin, Le Cloître, La Croix Verte (au Cloître), Saint-Thégonnec, Ste-Brigitte (en St-Thégonnec), Kerfeult (en Saint-Thégonnec), Plounéour-Ménez, Loc-Eguiner, Le Rellec (en Plonéour-Ménez), Pleybert-Christ, Kéravézen (en Pleibert-Christ), Pen-ar-Quinquis (en Pleibert-Christ).	DE LANNÉGRIE, docteur-médecin à Morlaix.
30	St-Pol-de-Léon, Ile-de-Batz, Roscoff.	GUILLOU, Louis, doc.-méd. à St-Pol.
31	Plougoulm, Sibiril, Plouénan, Mes-paul.	Idem.
32	Guimiliau, Saint-Sauveur, Commana, Sizun, Loc-Mélard, Lampaul.	LEFEBVRE, médecin à Morlaix
33	Landivisiau, Plougourvest, St-Servais, Bodilis, Plouneventer, St-Derrien, en Plouneventer).	RICHER DE FORGE, docteur-médecin à Morlaix.
34	Locquirec, Guimaëc, Plouégat-Guer-rand, Lanmeur.	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
35	Ponthou, Plouégat-Moysan, Plouigneau, Plougouven, Guerlesquin,	Idem.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
	Botsorhel, Lannéanou, Lanleya (en Plouigneau), Saint-Eutrope (en Plougouven).	
36	Plouescat, Plougar, Plounévez-Lo-christ, Lanhouarneau, Tréfléz.	LE MOINE, médecin à Plouescat.
37	Plouzévédé, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn, Tréflaouénan, Trézilidé.	LISCOET, médecin à Saint-Pol.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>		
38	Quimper, Kerfeunteun, Kéranclouarec (en Kerfeunteun), Ergué-Armel, Pluguffan, Penhars, Plomelin.	LALLOUR, docteur-méd. à Quimper.
39	Gouesnac'h, Brieç, Landudal, Landrévarzec (en Brieç), Ste-Cécile (en Brieç), Kerdrain (en Brieç), Langolen, Croix-de-Saint-André (en Ergué-Gabéric), Sulvintin (en Ergué-Gabéric), Lostanguillec (en Ergué-Gabéric), Plovan, Peumerit, Tréogat, Saint-Evarzec, Pleuven.	idem.
40	Plogastel-St-Germain, Saint-Germain (en Plogastel), Lababan (en Pouldreuzic), Pouldreuzic.	Idem.
41	Clohars-Fouesnant, Plonéis, Guen-gat, Plogonnec, Saint-Albin (en Plogonnec), Perguet, Bénodet (en Perguet).	LE CAER, docteur-méd. à Quimper.
42	Douarnenez.	JACQ, doct.-médec. à Douarnenez.
43	Poullan, Tréboul (en Poullan), Pouldergat, Pouldavid (en Pouldergat), Ploaré, Le Juch (en Ploaré).	Idem.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
44	Concarneau, Lanriec, Beuzec-Conq, Fouesnant, La Forêt (en Fouesnant), Trégunc.	GALZAIN, docteur- médecin à Con- carneau.
45	Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Esquibien, Cléden-Cap-Sizun, Plo- goff, Primelin, Ile-de-Seins.	KERLOCH, médecin à Pont-Croix.
46	Pont-Croix, Guilers, Plozévet, Maha- lon, Landudec, Plouhinec, Mellars.	Idem.
47	Rosporden, Elliant, Tourc'h, Saint- Yvi.	VERDIER, doct.-m. à Rosporden.
48	Pont-l'Abbé, Loctudy, Penmarch, Ile- Tudy, Plobannalec, Combrit, Saint- Jean-Trolimon.	LALLOUR, doct.-m. à Quimper.
49	Plomeur, Tréméoc, Trefflagat, Tré- guennec, Plonéour.	Idem.
<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>		
50	Querrien, Kernével, Saint-Thurien, Scaër, Bannalec, Locunolé.	BEAUGENDRE (*), doct.-médecin à Quimperlé.
51	Quimperlé, Arzano, Guilligomarch, Rédéné.	LE LOUÉDEC, méd. à Quimperlé.
52	Baye, Le Trévoux, Tréméven, Mellac.	BIJON, doct.-méd. à Quimperlé.
53	Clohars-Carnoët, Moëlan, Riec.	MARTIN, officier de santé à Quimperlé.
54	Pont-Aven, Névez, Nizon, Melgven.	BIJON, doct.-méd. à Quimperlé.

ADMINISTRATION SANITAIRE

DU FINISTÈRE.

DIRECTION (1).

MM. Miriel, directeur de la santé.
Barrelier, agent sanitaire, receveur.
Mondot, lieutenant de la santé.
Cousin (*), garde consigne.

Service des Quarantaines et du Lazaret.

MM. Cléguer, Chitre, Estabast et Gloaguen (*), gardes de santé.

Service des Ports du littoral.

Agents sanitaires.

MM.
Créac'h, à l'Aberwrac'h.
Brézel, à Argenton.
Laverdun, à Audierne.
Bazin, à Bénodet.
Burel, à Camaret.
Liodec, à Concarneau.
Roué, au Conquet.
Couton, à Douarnenez.
Laboissière, —
Frison, à Daoulas.
Prigent, à Dourduff.
Floch, au Guilvinec.
Moal, à l'Ile-de-Batz.
Godec, à l'Ile-Tudy.

MM.
Palisse, à Landévennec.
Allot, à Laber-Benoit.
Huet, à Laber-Ildut.
Grall, à Locquénolé.
Frison, à Port-Melon.
Moncus, à Pempoul.
Philippot, au pas. de Plougastel
Bréneol, à Penmarc'h.
Couture, à Plouescat.
Périer, à Pontusval.
Fortin, à Portsal.
Guédon, à Roscoff.
Guénézan, à Roscanvel.

Il y a, en outre, un Conseil sanitaire à Brest, qui est consulté chaque fois qu'une circonstance relative à la santé publique exige que le Directeur de la santé en pro-voque la convocation.

(1) Les Bureaux de la direction du Service sanitaire sont situés à Brest, sur la jetée ouest du port Napoléon. — Le Lazaret de Trébéron est ouvert aux navires de toute provenance.

CONSEIL SANITAIRE DE BREST.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Le Préfet maritime.
Le Directeur de la santé.	Le Major général de la marine.
Le Maire de Brest.	Le Pr. sident du conseil de santé de la marine.
Le Général commandant la subdivision.	Le Directeur des douanes.
MM. N. . . , membre du Conseil municipal.	
De Kerjégu, président de la chambre de commerce.	
Le Fèvre, vice-président du Conseil d'hygiène publique.	

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Conseil départemental.

MM.	MM.
Chauvel, médecin des prisons.	Richard, médecin-vétérinaire.
Lallour, médecin.	Guyot (*), vice-président de la commission administrative de l'hospice civil.
Bolloré, médecin.	Nouët, juge au tribunal civil.
Le Caër, médecin.	Aumaitre (*), ingénieur en chef.
Fatou, médecin.	Bigot (*), architecte du départ.
Baume, directeur de l'asile des aliénés.	Ch. Rabot (*, O. A), conseiller de préfecture.
Bourassin, chimiste.	
Le Bolloch, pharmacien.	

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet de Brest.	Caroff, d. - m. , direct. du cours départemental d'accouchement.
Le Directeur du service de santé de la marine.	Salaün-Penquer, méd. du lycée.
Le premier pharmacien en chef de la marine.	Morvan, docteur-médecin à Lannilis.
Le Maire de Brest.	Caradec, Louis, médecin à Brest.
Le Febvre, directeur du service de santé de la marine, en retraite.	Bergot, doct.-méd. à Lesneven.
Le Sous-Intendant militaire.	Crouan, pharmacien civil.
Daniel, médecin des épidémies.	Bergot, vétérinaire à Lannilis.
	Michel-Morand, maire de Lambézellec.

Châteaulin.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Guillet, médecin.
Le Maire de Châteaulin.	Tourbiez (*), conducteur principal des ponts et chaussées.
Creignou, curé-archiprêtre.	Charlopin, pharmacien.
Lacoste (*), conseiller général.	
Halléguen, médecin.	

Morlaix.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Le Hir, pharmacien.
Le Maire de Morlaix.	Guégan, —
Lehir, médecin.	Eléouet (*), médecin - vétérinaire
Barazer-Lannurien, médecin.	Le Président de la Chambre de Commerce.
Mazurié-Pennanech, —	De Miollis, membre du bureau de Bienfaisance.
De Lacarduchère, —	
Geffroy, —	
Richer de Forges, —	

Quimperlé.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Bellamy, président du Tribunal.
Le Maire de Quimperlé.	Poirrier de Noisseville, propriétaire.
Beaugendre (*), médecin.	Millet, secrétaire de la Sous-Préfecture.
Le Louédec, —	Binet, vétérinaire.
Bijon, —	
Bréart de Boisanger, propriétaire.	

ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS du Finistère.

Deux services publics sont consacrés dans le Finistère à l'isolement des Aliénés et à la médication spéciale des maladies du système nerveux.

A Morlaix, la division des femmes, établie depuis 1833, forme une dépendance de l'hospice civil, recevant, par abonnement, les aliénés que lui confient les familles et l'administration départementale.

A Quimper, la maison de Saint-Athanase, ouverte depuis 1826, est un Asile départemental pour le service des

hommes placés volontairement ou d'office au compte des familles, de la guerre, de la marine, du département du Finistère ou d'autres départements.

Ces deux maisons, par suite, tant des améliorations apportées aux édifices que par l'acquisition de terrains qui en augmentent les avantages, n'ont aujourd'hui rien à envier aux plus beaux établissements de même nature.

L'Asile de Quimper possède un enclos de dix hectares, dominant de belles vallées; celui de Morlaix vient d'étendre ses limites sur une position pittoresque.

Le personnel des fonctionnaires et préposés de l'Asile Saint-Athanase se compose de :

- MM. le docteur Baume, directeur, médecin en chef.
- Billon, économiste, premier agent de surveillance.
- Lecoq (Théodore), receveur.
- l'abbé Tabourdet, aumônier.
- Giorgi, étudiant en médecine, élève interne.
- Huitric, secrétaire de la direction.
- Le Guellec, infirmier-major.

La Commission de surveillance de l'Asile a pour membres :

- MM. le docteur Guillard (O. *).
- l'abbé du Marhallac'h.
- Lozac'h, vice-président honoraire du tribunal.
- Joly, ingénieur des ponts et chaussées.
- Gauguet (*), capitaine en retraite.

M. le docteur Lannurien dirige le service des femmes aliénées à l'hospice de Morlaix, et y remplit les fonctions de préposé responsable, sous les auspices de la Commission administrative, composée comme suit :

- MM. Tilly (*), maire de Morlaix, président.
- Daniellou, avocat.
- Ch. Homon (*), négociant.
- Bienvenue, conseiller général.
- Le Gonidec, propriétaire.
- Kermerchou de Kerautem, propriétaire.

PRISONS.

M. VIRMONTOIS, directeur des prisons départementales.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE.

Arrondissement de Quimper.

MM. Veisseyre (*), maire; Guyot (*), conseiller général; Laplace, avoué.

Arrondissement de Brest.

MM. Kerros (*), maire; Conseil (O. *), député au Corps législatif; Pidoux (*), juge de paix; Mercier (*), curé de St-Louis; de Kerjégu (*), conseiller général; Dubreuil (*), conseiller d'arrondissement; Penquer, docteur-médecin.

Arrondissement de Châteaulin.

MM. Chauvel, maire; Creignou, curé; Lacoste (*), conseiller général.

Arrondissement de Morlaix.

MM. Cloarec, curé; Desloges, propriétaire; Kervern, fils, avocat.

Arrondissement de Quimperlé.

MM. Rousseau et Poirier de Noisseville.

NOTA. MM. les Procureurs impériaux et MM. les Présidents des Tribunaux de première instance sont membres de droit des dites Commissions dans chaque arrondissement, sous la présidence de MM. les Sous-Préfets.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

**COMMUNES DU DÉPARTEMENT
OU IL EXISTE DES HOSPICES.**

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Brest.

Brest (un mont de piété est annexé à cet hospice), Landéda, Landerneau, Lesneven, Plourin, Lannilis, Ploudal-mézeau et Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et Le Faou.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Lanmeur et Roscoff.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

ENFANTS ASSISTÉS.

Inspection.

M. PALUD (O. A.), inspecteur départemental, à Quimper.

**COMMUNES DU DÉPARTEMENT
OU IL EXISTE DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.**

Arrondissement de Quimper.

Quimper et Concarneau.

Arrondissement de Brest.

Brest, Daoulas, Guipavas, Lambézellec, Landerneau, Lesneven, Ploudal-mézeau et Plouguerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Crozon et Carhaix.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Guerlesquin, Taulé et Saint-Thégonnec.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

Sociétés de Secours Mutuels autorisées.

QUIMPER.

Société de Saint-Joseph.

MM. J. de Jacquélet du Bois-Rouvray, président.
Ch. Rabot (*, O. A.), vice-président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

MM. N..., président, et Bigot (*), secrétaire.

Société des Médecins du département.

MM. Halléguen, président, et Lallour, secrétaire.

Société de Sainte-Anne (Femmes).

M^{me} la baronne Richard, présidente.
M^{me} Pagès, secrétaire.

SOCIÉTÉ DE PONT-L'ABBÉ.

M. Paisant, président.

BREST.

Société de Recouvrance.

MM. E. Chapelle, président; et Le Gall, secrétaire.

Société des Instituteurs et des Institutrices.

MM. Legal, inspecteur d'Académie, président.
Eugène Vilazel, secrétaire.

Société de Saint-François-Xavier.

MM. E. Villiers, président, et Petit, secrétaire.

Société des Médecins de l'arrondissement.

M. Penquer, président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Monge, président.

CARHAIX.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Pioger, président.

CHATEAUNEUF.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Richard, président.

LAMBÉZELLEC.

Société de Saint-François-Xavier.

M. Le Tessier de Launay (*), président.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

Société de Bienfaisance et de Secours mutuels.

MM. Martin (Jean-Baptiste), président, et Gargam, secrét.

LANDERNEAU. — **Société de Secours mutuels.**

M. Guyot, président.

LANNILIS. — **Société de Secours mutuels.**

M. Morvan, président.

CONCARNEAU. — **Société des Marins.**

M. Alix, président.

MORLAIX.

Société amicale d'Émulation et de Bienfaisance.

MM. Bienvenue, président, et Caro, secrétaire.

Société fraternelle des jeunes ouvriers de Morlaix.

MM. Le Breton, président, et Troadec, secrétaire.

Société de Notre-Dame de Bons-Secours.

Mme Barazer-Lannurien, présidente.

QUIMPERLÉ.

Société de Saint-François Xavier.

MM. Peyron, président, et l'abbé Podeur, secrétaire.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Audran, président.

Indépendamment des Sociétés de secours mutuels *approuvées*, dont il est question ci-dessus, il existe encore une Société *libre* à Brest.

Communes du département où il existe des Caisses d'épargne.

Caisses. — Brest, Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé et Carhaix.

Succursales. — Saint-Pôl-de-Léon, Landerneau, Lannilis et Lesneven.

Journaux et Feuilles périodiques du Département.

L'Impartial, à Quimper.

L'Océan, à Brest.

L'Armoricaïn, à Brest.

Le Bas-Breton, à Châteaulin.

JOURNAUX NON CAUTIONNÉS.

Le Quimpérois, à Quimper

Le Journal de Morlaix.

L'Echo de Morlaix.

Le Publicateur, à Quimperlé.

Tous ces journaux, *l'Océan* excepté, sont désignés pour recevoir les annonces judiciaires en 1868.

Le prix du tarif des insertions, par ligne de 38 à 40 lettres, en caractère *petit romain*, est fixé à vingt centimes pour les arrondissements de Brest, Quimper et Châteaulin, et à quinze centimes pour les autres arrondissements, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la délivrance à partie de l'exemplaire certifié et légalisé.

ÉPOQUE DE LA TENUE DES FOIRES

LÉGALEMENT ÉTABLIES

DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

NOTA. — Les foires qui se rencontrent les dimanches ou fêtes gardées sont renvoyées au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

Audierne, le deuxième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre.

Beuzec-Cap-Sizun, le lundi des Rogations.

Briec, le premier lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et novembre.

Camfort, le 15 mai; le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août et le 11 novembre.

Douarnenez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La Forêt (Fouesnant), le mardi de Pâques et le mardi de la Pentecôte.

Lababan, le 31 mars de chaque année.

Plogastel-Saint-Germain, les 28 des mois de mai et de novembre, au bourg de Saint-Germain, et les 28 des mois de janvier, mars, juillet et septembre, au chef-lieu de la commune.

Plonéis, le mardi de la Pentecôte.

Plonéour, le 13 de chaque mois.

Lanvern (en Plonéour), le 1^{er} octobre.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Plözévet, le 4 avril; le lundi de la Trinité.

Pont-Croix, le troisième jeudi de chaque mois.

Pont-l'Abbé, le premier jeudi de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Quimper, le troisième samedi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre; le 15 avril et le 2 mai.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril, le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août, le jeudi après le 14 septembre; le 18 octobre; le premier jeudi de novembre; le 6 décembre.

Tréguennec, le premier vendredi après la Pentecôte.

Arrondissement de Brest.

Brélès, le 26 novembre.

Brest, le premier lundi de chaque mois.

Le Conquet, le 10 mai et le 23 septembre.

Daoulas, le premier mardi des mois de janvier; mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Folgoët, le 5 mars, le 29 août, le 9 septembre.

Gouesnou, la veille de l'Ascension; le 25 octobre et le premier jeudi de janvier, mars, juillet et septembre.

Gouleven, le 25 avril et le 1^{er} juillet.

Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Hanvec, le 22 juillet.

Irvillac, les 8 février, mars, août et novembre.

Lambézellec, le mardi qui précède le mardi gras et le troisième mardi de septembre.

La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet (*dure trois jours*).

Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le samedi précédant la Pentecôte; le samedi précédant la Saint-Michel; les 24 et 25 novembre; le deuxième dimanche de juillet.

Landunvez, le 22 décembre.

Lannilis, le premier mercredi de chaque mois.

Lesneven, le dernier lundi de chaque mois; le 25 juillet.

Plabennec, le deuxième mardi de mars; le premier jeudi de mai; le troisième mardi de juillet; le premier mardi d'octobre.

Ploudalmézeau, le premier mai; le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet, septembre et novembre.

Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

Plouguerneau, le samedi de Pâques; le samedi de la Pentecôte; le samedi précédant le dernier dimanche de juillet; le 31 octobre; le 24 décembre.

La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Saint-Éloi, le lendemain de la Saint-Jean, de juin ; le lendemain de la Saint-Laurent, août ; le lendemain de la Saint-François, décembre.

Saint-Renan, le premier samedi de chaque mois.

Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le dernier lundi d'août et le 19 décembre.

Brasparts, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre ; le lundi après le dimanche des Rameaux.

Saint-Rivoal, le lundi après la Trinité ; le mardi après le 21 novembre.

Carhaix, les 31 mars, 30 juin, 2 novembre (*dure huit jours*) ; les 9 et 28 août, 20 septembre, 29 novembre ; le premier jeudi après Pâques ; la veille de l'Ascension.

Cast, le lundi après le deuxième dimanche de mai ; le lundi après le deuxième dimanche de juillet.

Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre ; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre (*dure deux jours*), le 23 novembre.

Châteauneuf, le 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 14 octobre et 11 novembre.

Collorec, le vendredi après la Trinité, le troisième lundi de juillet, le troisième lundi d'octobre.

Coray, les 2^e janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1^{er} août, 14 septembre, 28 octobre et 29 novembre.

Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 41 août, 28 septembre et 9 décembre.

Dineault, le 22 février et le lundi de la Trinité.

Lanvéoc, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension.

Le Faou, le 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre, le jeudi après la Saint-Michel, le 11 novembre.

La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre et décembre ; le 2 mai, le 22 juin et le 14 septembre.

Huelgoat, le lendemain de la Purification ; le premier jeudi du Carême ; le jour de la Saint-Marc ; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre et le lendemain de l'Annonciation.

Landeau, le 30 avril, 22 juin, 22 juillet et 29 septembre.

Locronan, le premier mardi de février, d'avril et de mai ; le premier mardi après la Saint-Michel ; le premier mardi de novembre.

Loqueffret, le lundi avant le 26 juillet.

Pleyben, les 25 février, 29 mai, 1^{er} août, 29 octobre ; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Plodiern, le 49 mai.

Ménezhom, le 17 juin, le 16 août et le 9 septembre.

Plonévez-du-Faou, le 12 mai ; le vendredi après le dimanche de la Trinité ; le 25 août et le 6 décembre.

Poullaouen, le 9 mai ; le lundi qui suit le premier dimanche de juillet ; le lundi qui précède la Quinquagésime.

Quéménéven, le lundi des Rameaux, le 2 juillet et le 29 août.

Scrignac, le 24 février, 11 juin, 1^{er} août ; le premier mardi d'octobre ; le 21 décembre ; le mercredi de Pâques.

Arrondissement de Morlaix.

Berven (en Plouzévédé), le quatrième jeudi de chaque mois.

Cléder, le 28 janvier ; le 18 novembre.

Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre.

Guiclan, le deuxième lundi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

Landivisiau, la foire de Saint-Mathieu, les 15 et 22 septembre, et le deuxième mercredi de chaque mois.

Lanhouarneau, le 15 avril, le 6 mai, le 41 juin, le 17 juillet et le 25 août.

Lanmeur, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Lochrist, le 14 septembre (*dure deux jours*).

Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre ; le 15 octobre, dite Foire-Haute (*dure huit jours*) ; le 25 novembre, dite Foire Sainte-Catherine (*dure deux jours*).

Penzés, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plouégat-Guerrand, le 22 juillet.

Plouescat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre, le premier samedi du mois de décembre.

Plouézoc'h, les 17 janvier, 20 avril, 17 juillet et 21 décembre.

Plougonven, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plouigneau, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plounéour-Ménez, le troisième mardi des mois de janvier, avril, juin; le 13 juillet et le 9 novembre. Au Relecq, même commune, les 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Plounévez-Lochrist, le troisième jeudi de mars et le 24 septembre.

Le Ponthou, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Saint-Pôl-de-Léon, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Saint-Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le premier jeudi de carême, le 10 septembre, le jeudi précédant le premier vendredi d'octobre.

Sibiril, le 28 octobre, le 6 et le 27 décembre.

Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec, les 17 janvier, 6 février, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

Pont-Aven, le troisième mardi de janvier, le premier mardi des mois de juin, juillet et septembre; le mardi avant la Toussaint; le 6 mai, le 23 juin, le premier et le dernier mardi du Carême; le mardi avant la Saint-Michel; le 1^{er} décembre et le mardi avant Noël.

Quimperlé, le lundi de la Passion, le Jeudi-Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

Scaër, les 45 janvier, 12 mars 10 avril, 3 mai, 1^{er} juillet, 24 août, 1^{er} octobre et 23 novembre.

MARCHÉS PRINCIPAUX DU FINISTÈRE.

Quimper, le mercredi et le samedi. — *Pont-l'Abbé*, le jeudi. — *Pont-Croix*, le jeudi. — *Brest*, le lundi et le vendredi. — *Daoulas*, le mardi. — *Landerneau*, le samedi. — *Lannilis*, le mercredi. — *Lesneven*, le lundi. — *Saint-Renan*, le samedi. — *Châteaulin*, le jeudi. — *Carhaix*, le samedi. — *Morlaix*, le samedi. — *Landivisiau*, le mercredi. — *Saint-Pôl-de-Léon*, le mardi. — *Quimperlé*, le vendredi.

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES du Finistère.

1^{re} CIRCONSCRIPTION.

Quimper, tout l'arrondissement.

Quimperlé, tout l'arrondissement.

2^e CIRCONSCRIPTION.

Brest. — *Brest* (1^{er} canton); — *Brest* (2^e canton); — *St-Ivan*; — *Ploudalmézeau*; — *Lannilis*; — *Lesneven*; — *Ouessant*.

3^e CIRCONSCRIPTION.

Brest. — *Brest* (3^e canton); *Plabennec*; — *Landerneau*; — *Daoulas*; — *Ploudiry*.

4^e CIRCONSCRIPTION.

Châteaulin, tout l'arrondissement.

5^e CIRCONSCRIPTION.

Morlaix, tout l'arrondissement.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Accouchement (Cours d')	134
Agents de change et courtiers.	129
Agriculture. — Chambres consultatives.	118
Aliénés. — Etablissements publics.	142
Architectes	93
Archives départementales	18
Armée. — Organisation militaire.	114
Aumôniers de la marine flottante	60

B

Bureaux de bienfaisance	146
-----------------------------------	-----

C

Caisses d'épargne	446
Canal de Nantes à Brest.	89
Chambres de commerce.	128
Chemins de fer.	86
Chemins vicinaux (Service des). — Personnel.	89
— de grande communication	90
— d'intérêt commun.	92
Circonscriptions électorales (Nouvelles)	155
Comices agricoles.	121
Commissaires-priseurs	129
Commissaires de police	74
Communautés religieuses. — Aumôniers	61
Comités consultatifs des Communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance.	64
Conseil général du département.	19
Conseils d'arrondissement.	21
Consuls et Agents consulaires.	129
Contributions directes	95
— indirectes.	100
Courses de chevaux. — Commissions	127

TABLE DES MATIÈRES.

Cours théorique et pratique d'agriculture.	129
Culte protestant	62

D

Députés au Corps législatif.	7
Douanes	99

E

Empire français.	1
Enfants assistés. — Inspection.	146
Enregistrement et Domaines.	94
Evêques qui ont successivement occupé le siège épiscopal de Quimper	56
Ecole d'irrigation et de drainage du Lézardeau.	123

F

Ferme-Ecole de Kerwazec.	121
Foires.	150
Forêts (Administration des).	110

G

Gendarmerie	115
-----------------------	-----

H

Haras.	126
Hospices	146
Hygiène publique (Conseils).	112

I

Instruction publique. — Conseil départemental.	74
— Inspecteur d'Académie	74
Instruction primaire.	78
Instruction secondaire. — Commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité.	75
Instruction secondaire. — Lycée et collèges	75

J

Journaux et feuilles périodiques du département.	149
Justice (Organisation judiciaire).	63

TABLE DES MATIÈRES.

L

Louveterie.	111
---------------------	-----

M

Maires et Adjoints.	23
Manufacture des Tabacs à Morlaix.	106
Marchés principaux.	155
Marine. — Organisation maritime.	111
Médecins du département.	130
— des épidémies.	134
— des prisons.	134
— vaccinateurs.	135
Ministres secrétaires d'Etat.	2

N

Notaires.	65
Notice du département.	3

O

Officiers de santé.	130
Ordre ecclésiastique.	56

P

Percepteurs.	96
Phares.	88
Pharmaciens.	130
Poids et Mesures (Service des).	129
Ponts et chaussées (Service ordinaire).	85
— (Service maritime).	85
Postes (Administration des).	85
Préfecture.	9
Préfets qui se sont succédé dans le département.	8
Prisons.	146
Puissances étrangères.	1

R

Recette générale.	96
Recettes particulières.	96
Recettes spéciales.	100
Routes impériales et départementales.	87

TABLE DES MATIÈRES.

S

Sages-femmes.	130
Santé publique. — Commission sanitaire.	141
Séminaire diocésain.	58
— de Pont-Croix.	58
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon.	126
Société de Secours mutuels.	447
Société vétérinaire du département.	127
Sous-Préfectures.	23
Statistique. — Commissions.	123

T

Télégraphie	109
Travaux communaux. — Comité consultatif.	5
Tribunaux de commerce.	128

V

Vétérinaires.	128
-----------------------	-----



QUIMPER,

Alphonse Lion, imprimeur de la Préfecture.